



**PROJET DE SUIVI DE LA GOUVERNANCE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST**



**ETAT DE LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE  
DE L'OUEST : LE CAS DU CAP-VERT**



**MEMBRES DE L'EQUIPE  
CLÁUDIO FURTADO  
JOSÉ AGNELO CABRAL SANCHES  
LEÃO DE PINA**

## QUELQUES CARACTERISTIQUES

Population: 491. 575

Superficie : 4.033 km<sup>2</sup>

Langues pratiquées : le portugais et le créole cap-verdien

Régime politique (Présidentiel /Parlementaire): Parlementaire

Président (nom, date de l'élection): José Carlos de Almeida Fonseca, le 21 Août 2011

Indice de développement humain : 0,534

Classement général à l'Indice Ibrahim sur la Gouvernance Africaine (IIAG): 74 (4)

Classement par catégorie à IIAG : (Sécurité et État de droit : 3<sup>o</sup>; Participation et droits humains 1<sup>o</sup>; Opportunité de l'économie durable : 3<sup>o</sup>; Développement humain: 8<sup>o</sup>)

Classement général – Rapport sur la Gouvernance en Afrique (RGA):

Classement général – Transparence internationale: 5,1 (45)

Principaux secteurs de l'économie : tourisme, services aéroportuaires

Principales ressources naturelles : Sel, poissons et fruits de mer, pozolane, basalte et calcaire.

Taux de croissance en 2010: 5,1%

## Sommaire

	Pages
Abréviations .....	7
Résumé analytique.....	10
Performance du Cap-Vert en matière de gouvernance.....	22
Introduction .....	24
1. Contexte du pays.....	24
2. Le processus de suivi de la Gouvernance Africaine .....	27
2.1. Méthodologie utilisée.....	27
3. Activités réalisées par l'Equipe Nationale de Suivi de la Gouvernance.....	29
4. Démocratie et Gouvernance politique .....	33
4.1. Considérations Méthodologiques.....	33
4.2. Contexte Politique Cap-verdien .....	33
4.3. Analyse des Résultats de la Recherche en Termes de Pratiques Nationales en Démocratie et Bonne Gouvernance Politique.....	35
4.3.1. Conformité avec le Cadre Normatif National en Démocratie et Bonne Gouvernance Politique.....	35
4.3.2. Résumé de l'ensemble des pratiques de Démocratie et Bonne Gouvernance Politique au Cap-Vert.....	38
4.3.3. Pratiques actuelles de bonne gouvernance démocratique organisées par objectifs .....	39
4.3.3.1. Prévention des conflits au sein de l'Etat .....	39
4.3.3.2. Renforcer la Démocratie Constitutionnelle, la Compétition Politique et la Liberté de Choix .....	46
4.3.3.3. Promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques.....	51
4.3.3.4. Consolider la séparation des pouvoirs et garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et un parlement efficace .....	54
4.3.3.5. Assurer l'efficacité et la responsabilisation des autorités et des fonctionnaires .....	58
4.3.3.6. Lutter contre la corruption dans la sphère politique .....	64

4.3.3.7. Promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits de la femme .....	66
4.3.3.8. Promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits de l'enfant, de l'adolescent et des groupes vulnérables .....	69
5. Gouvernance et Gestion Economique.....	71
5.1. Introduction et cadre stratégique de la gouvernance.....	71
5.2. Analyse des résultats et recherches sur les pratiques nationales de gouvernance et de gestion économique .....	72
5.3. Evaluation du cadre global de Gouvernance.....	75
5.4. Le cadre normatif de la gouvernance, les pratiques et les politiques en cours	77
5.5. Politique budgétaire .....	78
5.6. Politique Monétaire.....	82
5.7. Position extérieure.....	83
5.8. Considérations finales sur les forces, les faiblesses et les potentialités de développement.....	84
6. Gouvernance des Entreprises.....	85
6.1. Introduction .....	85
6.2. Analyse de résultats et recherches sur les pratiques nationales et du cadre global de Gouvernance .....	86
6.3. Le cadre normatif de la gouvernance des entreprises, les pratiques et les politiques en cours .....	90
6.3.1. Compétitivité des entreprises .....	90
6.3.2. Contexte de l'investissement.....	90
6.3.3. La fiscalité .....	91
6.3.4. Concurrence dans le secteur informel .....	92
6.3.5. Accès et coût du financement.....	92
7. Développement Socioéconomique .....	92
7.1. Introduction.....	92
7.2. Analyse des résultats de la recherche en termes de Pratiques nationales dans le domaine du développement socioéconomique .....	92

a.	Promouvoir un développement auto-centré et renforcer les capacités pour le développement autonome .....	94
b.	Accélérer le développement socioéconomique pour atteindre le développement durable et l'éradication de la pauvreté .....	97
c.	Renforcer les politiques, identifier les mécanismes de distribution et les résultats dans les domaines sociaux clef, tels que l'éradication et la lutte contre le VIH-SIDA et autres maladies transmissibles.....	98
d.	Garantir l'accès à l'eau, à l'énergie, aux finances (notamment au micro financement, aux marchés et aux TIC à des coûts accessibles, pour tous les citoyens, en particulier, les démunis du monde rural .....	103
e.	Evaluer les avancées en matière d'égalité de genre, plus particulièrement d'égalité d'accès à l'éducation des filles à tous les niveaux .....	106
f.	Encourager une large participation de toutes les parties prenantes aux différents niveaux du développement .....	108
7.2.1.	Conformité avec le Cadre Normatif National dans le domaine du Développement socio-économique.....	111
7.2.2.	Vision d'ensemble des pratiques dans le domaine du développement socio-économique.....	114
7.2.3.	Pratiques actuelles de gouvernance.....	115
7.2.3.1.	Améliorer la participation des acteurs en matière de développement, de façon à assurer un développement autocentré .....	116
7.2.3.2.	Promouvoir les conditions de vie (économiques et sociales) des populations plus démunies et vulnérables .....	116
7.2.3.3.	Faciliter et consolider l'accès des populations plus démunies aux services sociaux de base .....	117
7.2.3.4.	Encourager une large participation de toutes les parties prenantes aux différents niveaux de développement .....	118
7.2.3.5.	Promouvoir l'égalité et l'équité de genre .....	119
9.	Recommandations.....	124
□	Prévenir les Conflits au Niveau de l'Etat.....	125
□	Renforcer la Démocratie Constitutionnelle, la Compétition Politique et la Liberté de Choix .....	125
	Références Bibliographiques.....	132
	Annexes .....	136

## Indice des Tableaux

Tableau 1 : Indicateurs Macroéconomiques.....	24
Tableau 2 : Taux d'activité et taux de chômage en 2008 .....	26
Tableau 3 : Cap-Vert : Voyages et Tourisme entre 2005-2009.....	74
Tableau 4 : Composantes de la Demande.....	79
Tableau 5 : Principaux Indicateurs de la Dette Publique.....	80
Tableau 6 : Opérations Financières de l'Etat, 2005-2010 .....	81
Tableau 7 : Comptes courants (pourcentage du PIB à prix courants) .....	84
Tableau 8 : Entreprises au Cap-Vert.....	87
Tableau 9 : Entreprise actives.....	87
Tableau 10 : Personnel .....	87
Tableau 11 : Facturation par île.....	88
Tableau 12 : Entreprises actives de nature juridique (%).....	88
Tableau 13 : Entreprises actives selon l'organisation comptable (%).....	88
Tableau 14 : Entreprises actives selon la participation dans le capital social (%) .....	89
Tableau 15 : Evolution des taux de mortalité, 2001-2009.....	102
Tableau 16 : Consommation quotidienne per capita (en litres) selon l'origine de l'eau, selon l'île et le lieu de résidence .....	104
Tableau 17 : Accès à Internet, au téléphone portable et au téléphone fixe .....	105
Tableau 18 : Liste des ONG et Associations Communautaires affiliées à la Plateforme des ONG.....	111

## Indice des illustrations

Illustration 1 : Total des crimes survenus sur le territoire national .....	40
Illustration 2 : Evolution du Trafic de Stupéfiants, 2005-2008.....	41
Illustration 3 : Evolution de la Criminalité commise, 2005-2008 .....	41
Illustration 4 : Evolution des crimes contre le patrimoine, 2005-2008 .....	42
Illustration 5 : Evolution des crimes sexuels, 2005-2008.....	42
Illustration 6 : Evolution de la criminalité violente, 2003-2009.....	43
Illustration 7 : Distribution de crimes à Santiago .....	44
Illustration 8 : Structure de l'économie Cap-Verdienne.....	73

## Abréviations

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
ADECO	Association de Défense des Consommateurs
ADEI	Agence pour le Développement de l'Entreprise et de l'Innovation
ADIRV	Association du Développement Intégré de Rui Vaz
ADM	Alliance Démocratique pour le Changement
AGOA	African Growth and Opportunities Act
ANAC	Agence Nationale des Communications
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Économique
ASV	Alternative São Vicente
BAC	Brigade Anti crime
BCV	Banque du Cap- Vert
BIC	Brigade d'Investigation Criminelle
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAW	Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination contre les Femmes
CITI-HABITAT	Centre d'Investigation de Technologies Intermédiaires pour l'Habitat
CNE	Commission Nationale des Elections
CODESRIA	Conseil pour le Développement des Sciences Sociales en Afrique
CRCV	Constitution de la République du Cap- Vert CSMJ Conseil Supérieur de la Magistrature Judiciaire
DGAE	Direction Générale de l'Administration Electorale
DECRP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EBI	Enseignement de Base Intégré
FAMI-PICOS	Association d'Appui aux Initiatives d'Autopromotion Familiale de Picos
GCV	Gouvernement du Cap- Vert
GIGA	Groupe Indépendant Gagner pour Avancer
GIMS	Groupe Indépendant pour la Continuation du Changement et le Développement de l'Île de Sal
GIPS	Groupe Indépendant pour Santa Catarina
GOP	Grandes Orientations du Plan
ICCA	Institut Cap-verdien de l'Enfant et de l'Adolescent
ICIEG	Institut Cap-verdien pour l'Égalité et l'Équité de Genre
IDE	Investissement Direct Étranger
IDH	Indice de Développement Humain
IDRF	Enquête sur les Dépenses et les Recettes des Familles

INGRH	Institut National de Gestion des Ressources en Eau IUR-
PC	Impôt Unique sur les Ressources - Personnes Morales
IUR-PS	Impôt Unique sur les Ressources - Personnes Physiques
IEFP	Institut Pour l'Emploi et la Formation Professionnelle
INE	Institut National des Statistiques
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
IVA	Impôt sur la Valeur Ajoutée
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur
MORABI	Association Pour l'Autopromotion des Femmes dans le Développement
MPD	Mouvement Pour la Démocratie
MS	Ministère de la Santé
NLPTS	National Long Term Prospective Studies
NOSI	Cellule Opérationnelle pour la Société de l'Information
ODM	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OGE	Budget Général de l'État
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMCV	Organisation des Femmes du Cap-Vert
ONG	Organisation non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
PAICV	Parti Africain de l'Indépendance du Cap- Vert
PAGIRH	Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANA	Plan National pour l'Environnement
PCD	Parti de la Convergence Démocratique
PG	Programme du Gouvernement
PGR	Parquet Général de la République
PIB	Produit Intérieur Brut
PJ	Police Judiciaire
PMA	Pays Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PN	Police Nationale
PND	Plan National de Développement
PNIA	Programme National de Recherche Agraire PNIEG Plan National pour l'Égalité et l'Équité de Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Police de l'Ordre Public
PRD	Parti de la Rénovation Démocratique
PRM	Pays de Revenu Moyen
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper



PSD	Parti Social-démocratique
PTS	Parti du Travail et de la Solidarité
QDMP	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs du Bien-être
RCSMJ	Rapport du Conseil Supérieur de la Magistrature Judiciaire
RE	Recensement Entrepreneurial
SIGOF	Système de Gestion Budgétaire et Financier
SOLMI	Association d'Appui aux Initiatives d'Autopromotion
STAD	Service Technique d'Appui
STJ	Cour Suprême
TC	Cour Constitutionnelle
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UCID	Union Cap-Verdienne Indépendante et Démocratique
UE	Union Européenne
UNECA	United Nations Economic Commission for Africa
UVN	Une Voix Nécessaire
WTTC	World Travel and Tourism Council
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH-SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquis

## **Résumé analytique**

Le suivi de la gouvernance dans les pays de l'Afrique de l'Ouest a été mené dans le cadre d'un partenariat CODESRIA/OSIWA. Outre une description et une analyse de la situation existante dans chaque pays, basée sur une matrice unique d'indicateurs de conformité tout en respectant la dynamique et les spécificités de chaque pays, le rapport fournit aussi une analyse comparative et évolutive au niveau régional. Il permet également de fournir des données éventuellement nécessaires pour approfondir, d'une part, les processus d'analyse de certains aspects ou domaines jugés pertinents, et de mettre, d'autre part, à la disposition des hommes politiques, des décideurs et de la société civile des pays concernés, des informations pertinentes qui peuvent aider au processus décisionnel et d'éventuels changements dans les politiques et les pratiques de prise de décisions et de gouvernance.

L'étude a porté sur quatre domaines suivants: i) la gouvernance démocratique, ii) la gouvernance économique, iii) la gouvernance d'entreprises et iv) le développement socio-économique.

Compte tenu de la multiplicité des objectifs inclus dans chacun des domaines, ainsi que les aspects stratégiques liés à ces objectifs, le rapport sur le Cap-Vert s'est limité à un ensemble plus restreint d'axes stratégiques, couvrant les objectifs fixés dans la matrice définie au plan régional, et définis sur la base d'une analyse réalisée conjointement, avec l'équipe nationale, sur leur pertinence et leur faisabilité.

### **1. Bonne Gouvernance et Démocratie**

Pour l'analyse de la bonne gouvernance et de la démocratie au Cap-Vert, nous nous sommes basés sur les instruments et documents de référence, existant sur le continent africain, comme la Charte Africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance et le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance , Additionnel au Protocole sur les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité. A partir des orientations de ces instruments, nous avons défini les grands thèmes pertinents liés à la bonne gouvernance au Cap-Vert, qui sont : le Constitutionnalisme et l'Etat de Droit, les Elections et la Représentation Politique, la Société Civile et la Diffusion de la Culture Démocratique. Eu égard à ces trois axes majeurs, nous avons défini neuf objectifs qui se traduisent par de multiples défis et des priorités nationales en matière de gouvernance démocratique. Pour cela, nous proposons une liste d'indicateurs qui ont permis d'évaluer, de façon plus concrète, l'état de bonne gouvernance politique du pays.

Le rapport sur la Bonne Gouvernance et la Démocratie comprend trois parties :

- i) L'introduction dans laquelle, en plus de situer le contexte politique du Cap-Vert, nous nous sommes brièvement penchés sur des questions méthodologiques, mettant en évidence les diverses limitations qui ont été rencontrées lors de la collecte et l'analyse des données.
- ii) Ensuite, vient le corps du rapport lui-même, divisé à son tour en trois points :
- La conformité avec le cadre réglementaire national pour la démocratie et la Bonne Gouvernance, où nous indiquons quelques documents utilisés pour guider *l'évaluation* de la bonne gouvernance politique au Cap-Vert, en conformité avec les instruments régionaux utilisés.
  - Dans le résumé de l'ensemble des pratiques de démocratie et de Bonne Gouvernance au Cap-Vert, qui suit, nous faisons, de façon brève et critique, une évaluation des points clés, considérés comme point de passage de la *gouvernance* démocratique au Cap-Vert, en soulignant principalement les points les plus sensibles.
  - Dans l'analyse des pratiques actuelles de *gouvernance*, regroupées par objectifs, nous avons analysé les données et informations recueillies en fonction de chacun des grands objectifs définis pour le cas du Cap-Vert. De façon générale, après l'analyse et l'exposition des données, nous avons fait un examen critique sur les progrès réalisés par le pays, ses faiblesses, ses fragilités et ses perspectives.

Cette partie peut être considérée comme le noyau central du rapport, compte tenu du fait que c'est sur cette base que nous avons tiré et analysé les principales conclusions et recommandations qui seront exposées à la fin de ce document.

Ainsi, on peut constater, qu'au Cap-Vert, en général, les instruments juridiques de base, telle que la Constitution de la République, sont en grande conformité avec les grands principes de Bonne Gouvernance et de démocratie et que les documents orientés le plus vers l'action du gouvernement et des pouvoirs publics, comme dans le cas du programme du Gouvernement, montrent également une prise de conscience claire de ces principes.

Outre cette hypothèse formelle, l'on a constaté que, dans la pratique, les résultats indiquent une démocratie qui, compte tenu de sa stabilité et de l'installation de la plupart de ses institutions de base, ne révèle pas de problèmes patents de bonne gouvernance. Les libertés et les droits fondamentaux ont été respectés et garantis à un certain niveau d'exemplarité. Cependant, il y a des défis et des problèmes, *nouveaux* et structurels, qui demandent une intervention plus «énergique» et qui perturbent la gouvernance démocratique ; ces problèmes sont, le plus souvent, associés à la participation politique, à la proximité des citoyens avec l'élite politique et administrative et à la garantie des

aspects fondamentaux (telle que la sécurité) qui à moyen et long terme, risquent d'interférer de façon plus incisive et de marquer négativement le fonctionnement des institutions et la pratique démocratique.

## **2. Gouvernance économique**

Dans le domaine de la gouvernance économique, les analyses se sont fondées sur un cadre de référence s'inspirant des documents des Nations Unies, du NEPAD, de l'Union africaine et de la CEDEAO sur la question et un cadre de référence national incluant la Constitution de la République, le cadre juridique du Système National de Planification, la gestion transparente des finances publiques et du budget, les rapports de la Banque du Cap-Vert sur la politique monétaire (mai et novembre 2010), ainsi que le cadre stratégique et les documents relatifs aux programmes de gouvernance comme les éléments sur la stratégie de transformation économique du Cap-Vert, le DSCR II et le Programme du Gouvernement 2006-2011.

Parmi les cinq objectifs retenus dans la matrice de la gouvernance économique, des éléments suivants ont été mis en avant, en tant que défis et priorités et pour des fins d'analyse:

**Pour l'Objectif 1 : «Promouvoir des politiques macro-économiques qui assurent un développement durable » :**

- a) Poursuivre les efforts pour assurer l'équilibre des fondements économiques devant soutenir la croissance et le développement;
- b) Poursuivre les efforts visant à promouvoir une plus grande croissance économique, en mettant l'accent sur les critères d'emploi, afin de réduire le niveau actuel du chômage ;
- c) Garantir une gestion budgétaire rigoureuse, avec un déficit encadré, et la poursuite des investissements sociaux (éducation, santé et logement).

**Pour l'Objectif 2 : « *La mise en œuvre de politiques économiques gouvernementales, transparentes, prévisibles et crédibles* » :**

- a) Améliorer le système national de planification et renforcer les mécanismes d'évaluation et de contrôle;
- b) Poursuivre les efforts pour la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de réglementation;
- c) Poursuite les efforts de décentralisation et de gouvernance transparente au niveau local;
- d) Continuer à donner une attention accrue à l'amélioration de la transparence et de la bonne gouvernance.

**Pour l'Objectif 3 : « *Promouvoir une gestion saine des finances publiques* » :**

- a) Continuer à prendre des mesures pour contenir et réduire les coûts de fonctionnement et l'expansion du Programme d'Investissement Public (PIP), financé, principalement, par la concession de ressources extérieures.
- b) Continuer à maintenir la viabilité des finances publiques ;
- c) Continuer à encourager l'investissement privé, en réduisant notamment, les charges fiscales ;
- d) Poursuivre la politique de la dette publique ancrée dans la loi d'encadrement budgétaire afin de garantir à l'État un financement durable ;
- e) Privilégier le financement concessionnel, assurant un faible coût au financement public et assurer la crédibilité du régime de Change à Taux Fixe - PEG;
- f) Poursuivre le développement du marché des titres de la dette publique.

**Pour l'Objectif 4 : « *Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent* » :**

- a) Poursuivre les initiatives de réglementation et de création des conditions pour la mise en œuvre de mesures législatives contre le blanchiment d'argent ;

- b) Renforcer la coopération internationale et les partenariats régionaux en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

**Pour l'Objectif 5 : « Accélérer l'intégration régionale à travers la participation dans l'harmonisation des politiques commerciales et d'investissement entre les Etats membres ».**

- a) Poursuivre les efforts en vue d'atteindre les indispensables convergences réglementaires découlant de la mise en œuvre des recommandations et des protocoles existant à la fois dans le cadre de l'intégration régionale, au sein de la CEDEAO et dans la perspective plus large du pays qui a récemment adhéré à l'OMC.

Comme forces principales, l'économie Cap-Verdienne présente une bonne gouvernance, une stabilité politique et économique, un bon niveau de développement humain, la localisation et le positionnement géopolitique dans les axes dynamiques des relations économiques internationales.

Les principales contraintes et faiblesses de l'économie Cap-Verdienne se situent encore au niveau des infrastructures, de l'environnement des affaires qui n'est pas toujours attractif, de l'inefficacité du marché du travail, de la faiblesse du développement et de la modernisation du marché financier, du potentiel technologique limité, d'un marché national très réduit, de la lenteur dans la modernisation et la mise en œuvre des réformes.

Les objectifs nationaux à moyen et long terme sont les suivants:

- Réaliser des taux de croissance proches de 2 chiffres ;
- Réduire le taux de chômage à des niveaux plus proches d'un chiffre ;
- Réduire la pauvreté, au moins, au niveau des OMD.

Les principaux secteurs (ou piliers) de la promotion économique sont :

- Le tourisme ;
- Le centre régional de la pêche ;
- Les centres de transport pour le fret et les passagers ;
- Les services offshore, y compris les services financiers et de technologies de l'information (TIC).
- Le développement de l'agro-industrie.

En termes de performance économique, les indicateurs de confiance ont montré une certaine amélioration de l'activité économique nationale au cours des neuf premiers mois de 2010. Ainsi, l'indicateur de l'environnement économique produit par l'Institut National de Statistiques (INE) a présenté un cadre d'amélioration tout au long du premier semestre.

Les indicateurs de consommation et de formation brute du capital fixe produits par la Banque du Cap-Vert confirment le cadre de la relance de l'activité économique. Selon les données de la BCV, les recettes touristiques ont augmenté de près de 3%, après avoir chuté de 20% en 2009. L'investissement extérieur s'inscrit dans une tendance à la baisse, de même que les envois de fonds des travailleurs émigrés, qui montrent une légère diminution par rapport à 2009.

Les importations ont augmenté de près de 10% au cours des neuf premiers mois de cette année.

Les indicateurs budgétaires signalent une détérioration des comptes publics. Le solde budgétaire s'est détérioré de l'ordre de 6,8% du PIB en septembre 2010 dans le cadre de la relance, bien que modeste, de l'activité économique.

On peut constater une augmentation réelle de la dette extérieure sur la même période, représentant désormais environ 55% du PIB et l'encours de la dette totale de près de 89% du PIB.

Le taux d'inflation est resté modéré tout au long de l'année, s'établissant en moyenne à 0,9% en Septembre. Le comportement des prix suit la dynamique de la demande.

Il existe des signes indiquant une détérioration des comptes extérieurs en 2011, avec le ralentissement prévu des flux touristiques et la réduction annoncée des envois de fonds des émigrés et les transferts officiels, en dépit de l'évolution modérée des importations prévues

### **3. Gouvernance des entreprises**

Le cadre de référence pour l'analyse de la gouvernance des entreprises est principalement basé sur le document cadre du NEPAD, le cadre conventionnel du *corporate governance* (OCDE et Commonwealth), les normes comptables internationales et les normes internationales d'audit, les références nationales, tel que le Code des Sociétés Commerciales et les conditions générales de création et de développement d'activités économiques dans le pays, ainsi que les évaluations du rapport *Doing Business* sur le climat des affaires.

Parmi les cinq objectifs retenus dans la matrice de la gouvernance des entreprises, les actions suivantes ont été fixées comme défis et priorités:

**Pour l'Objectif 1 : « Promouvoir un environnement et un cadre réglementaire**

***Efficace et favorables aux activités économiques ».***

- a) La consolidation des structures nationales de promotion économique essentiellement tournée surtout vers la dynamisation de l'économie réelle doit constituer l'une des priorités de la gouvernance des entreprises ;
- b) Un plus grand accent sera mis sur les politiques micro-sectorielles et de décentralisation pour assurer l'efficacité économique des investissements importants effectués dans la dernière décennie, en particulier, dans le domaine des infrastructures ;
- c) Il faudra poursuivre les réformes visant à promouvoir les exportations, l'amélioration de la performance des entreprises et de l'économie, en général, notamment:
  - L'amélioration de l'accès à des financements de produits et services financiers ;
  - L'amélioration de la performance du secteur de l'énergie ;
  - La réduction du coût du travail ;
  - La réduction des barrières commerciales et douanières ;
  - L'amélioration des services portuaires et maritimes.

**Pour l'Objectif 2 : « *Promouvoir le développement d'entreprises citoyennes en matière de droits humain, de leurs responsabilités sociales et de la soutenabilité* »:**

- a) Renforcement de la capacité des syndicats et mise en place de mécanismes d'arbitrage des litiges sans recourir aux tribunaux ;
- b) Développement du partenariat public-privé en matière d'information et d'élaboration de politiques publiques ;
- c) Adoption de normes de responsabilité sociale des entreprises dans le pays et de publication de rapports sur les questions sociales et éthiques.



**Pour l'Objectif 3 : « Promouvoir l'adoption de codes d'éthique commerciale dans le cadre des objectifs de l'entreprise » :**

- a) Poursuivre les efforts visant à soutenir l'organisation des entreprises dans la mise en œuvre du Système Normalisé de Comptabilité et de rapports financiers et la présentation annuelle des comptes ;
- b) Renforcer le système de contrôle et de supervision des activités de l'entreprise.

**Pour l'Objectif 4 : « Veiller à ce que les entreprises traitent toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, les employés, les communautés, les fournisseurs et les clients, de façon équitable »:**

- a) Création de mécanismes de suivi et d'évaluation de la situation et de la base de données;
- b) Renforcement du cadre réglementaire des sociétés commerciales.

**Pour l'Objectif 5 : « Respecter le devoir d'information des entreprises, de leurs directeurs et gestionnaires » :**

- a) Poursuivre les efforts pour développer, au sein de l'entreprise, une culture de bonne gouvernance, dans la transparence;
- b) Renforcer les mécanismes concernant les cas de non-respect, par les entreprises, de leurs obligations de fournir des informations financières et non financières.

#### **4. Développement socio-économique**

L'analyse du secteur du développement socio-économique a eu comme documents de référence le Document Cadre du NEPAD, la Charte Africaine pour la Participation Populaire au Développement, le Traité de l'Union Africaine, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant et le Protocole Facultatif à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Sur le plan national, les documents de référence utilisés ont été la Constitution de la République, le Programme du Gouvernement pour la VII<sup>ème</sup> Législature, le Document de Stratégie sur la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

Parmi les six objectifs retenus dans la matrice de la gouvernance dans le domaine socio-économique, les points suivants ont été retenus comme défis et priorités nationaux:

**Pour l'Objectif 1 : « *Promouvoir un développement auto-centré et renforcer les capacités pour un développement autonome* » :**

- a) Appropriation effective de l'orientation des programmes de développement nationaux ;
- b) Appropriation effective de la conception des programmes nationaux de développement;
- c) Appropriation effective de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes nationaux de développement.

**Pour l'Objectif 2 : « *Accélérer le développement socio-économique pour parvenir à un développement durable et à l'éradication de la pauvreté* »**

- a) Actions visant à accélérer le développement socio-économique ;
- b) Promotion des opportunités pour l'accès à l'emploi et aux revenus ;
- c) Réduction de la pauvreté et amélioration des conditions de vie des populations défavorisées.

**Pour l'Objectif 4 : « *Renforcer les politiques, identifier les mécanismes de distribution et les résultats dans des domaines clés tels que l'éducation et la lutte contre le VIH / SIDA et autres maladies transmissibles* »:**

- a) Amélioration des opportunités éducatives ;
- b) Amélioration des opportunités d'accès au Service National de Santé.

**Pour l'objectif 5 : « Assurer l'accès à l'eau, à l'énergie, aux finances (notamment le microcrédit) aux marchés et aux TIC, à des coûts accessibles pour tous les citoyens, en particulier les pauvres du milieu rural » :**

- a) Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- b) Élargissement de l'accès aux TIC, en particulier pour les familles les plus pauvres des zones rurales et urbaines ;
- c) Création des mécanismes d'accès au micro-financement et au développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois ;

**Pour l'Objectif 6 : « Evaluer les progrès réalisés en matière d'égalité de genre, plus particulièrement l'égalité d'accès à l'éducation des jeunes filles à tous les niveaux de l'enseignement » :**

- a) Promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation et la formation ;
- b) Accroître les opportunités d'emploi et de revenus ;
- c) Promouvoir la participation dans les instances de prise de décision au niveau politique, syndical et entrepreneurial.

La participation des populations, collective ou individuelle, dans le processus de définition des orientations de politiques, de programmes, de leur exécution et mise en oeuvre, ne se fait pas de façon organique en raison de l'absence d'un cadre ou d'un espace institutionnel conçu pour leur réalisation. En règle générale, la participation des organisations de la société civile dans la définition des programmes de développement se fait selon la sensibilité politique des gouvernants ou des pressions éventuelles de ces organisations, surtout quand il s'agit de programmes directement liés à leurs activités.

Dans le processus d'élaboration des programmes sectoriels, la participation s'est faite avec une plus grande régularité tant au début des processus initiaux de leur conception que dans leur validation.

En ce qui concerne la participation dans le processus de mise en oeuvre, on a assisté, progressivement, à l'implication des organisations de la société civile, à travers la signature avec le gouvernement de contrats-programmes pour l'exécution d'"axes" spécifiques de programme, tant au niveau national, régional ou local. Toutefois, il reste encore à définir des mécanismes réglementaires et institutionnels clairs pour encadrer une telle participation, afin de garantir la transparence et la responsabilité.

Dans le domaine du développement économique, malgré l'impact fort et direct de la crise économique et financière internationale des années 2008 et 2009, qui a

particulièrement pesé sur l'investissement étranger direct, le Cap-Vert a réagi de façon positive, ce qui s'est traduit par des taux de croissance relativement élevés. Cette croissance économique est due essentiellement au volume des investissements publics dans des travaux d'infrastructures, potentiellement créateurs d'emplois. Cependant, les problèmes qui se posent en raison de ce choix de politique économique, sont liés à la dette extérieure et à l'augmentation du déficit budgétaire, avec de possibles répercussions en moyen et long terme

Il faut, cependant, noter que malgré une croissance économique constante, le chômage, particulièrement de longue durée, est demeuré à des niveaux élevés, avec une incidence particulière surtout chez les jeunes et les femmes. Il faut souligner, aussi, la hausse progressive du taux de chômage chez les jeunes ayant le niveau d'études secondaire et supérieur.

L'analyse de la situation montre que, dans le domaine du développement socio-économique, des avancées significatives ont été enregistrées, notamment, dans le domaine de l'accès aux soins de santé et à l'éducation. L'on peut constater à tous les niveaux de l'enseignement, une augmentation progressive des taux de scolarisation, aussi bien pour les hommes et les garçons que pour les femmes et les jeunes filles, bien que le taux d'analphabétisme soit plus élevé chez les femmes, surtout celles de plus de quarante-cinq ans, qui étaient analphabètes au moment de l'indépendance. Les indicateurs de l'éducation montrent, toutefois, qu'actuellement, on a tendance à noter un désavantage relatif à l'accès chez les garçons, dans la permanence et la performance à l'école, tant au niveau de l'éducation de base que dans l'enseignement secondaire ; cette situation exige, par conséquent, des mesures politiques, pouvant inverser cette tendance.

Dans le domaine de la santé, les principaux indicateurs montrent une évolution globale positive, concernant la mortalité et la morbidité. Les maladies transmissibles et celles que l'on peut éviter par des actions de prévention et des soins primaires reculent, progressivement, et sont remplacées par des maladies chroniques. Dans le domaine de la lutte contre le VIH / SIDA, on peut noter que l'incidence n'est pas très élevée ; elle atteint 0,8%, selon les données de l'Enquête sur la Santé Sexuelle et de la Reproduction et se révèle plus élevée chez les hommes (1,1%). La mise en œuvre du programme de prévention de la transmission verticale (mère/enfant) a fait augmenter le dépistage chez les femmes, ainsi que le traitement antirétroviral. En ce moment, le Service National de Santé fournit gratuitement le traitement universel aux patients atteints du VIH-Sida. Il faut, enfin, souligner qu'actuellement, un programme de prévention et de lutte contre le VIH-SIDA est mis en place grâce à un financement du Fonds Mondial, géré en grande partie par la Plate-Forme des ONG et leurs organisations affiliées.

Les défis auxquels fait face le système national de santé dans le contexte de la transition épidémiologique que vit le pays, résident dans la capacité technique et financière de faire face aux maladies chroniques, habituellement plus coûteuses et qui exigent d'importants moyens auxiliaires de diagnostic et de traitement. La réduction des différences régionales en termes d'accès aux soins différenciés de santé, concentrés dans les hôpitaux de référence ou par l'évacuation vers l'extérieur, constitue encore un défi majeur pour le système de santé. Le financement du service national de santé, dans le moyen et long terme, est un défi majeur, compte tenu du budget important que cela représente.

Actuellement, une grande partie de la population a accès à l'eau potable de qualité recommandée par l'OMS. Toutefois, la quantité d'eau disponible ne répond toujours pas, de façon appropriée, à ce que l'on considère suffisant pour les besoins quotidiens, car les populations les plus pauvres des centres urbains et des zones rurales, qui s'approvisionnent de préférence aux bornes-fontaines, payent un prix plus élevé que ceux qui sont alimentés par branchements à domicile. Il existe encore de forts clivages et disparités régionales. En général, c'est dans les villes où il existe une incidence de pauvreté plus élevée que l'on note les plus grandes difficultés dans l'accès à l'eau et à l'énergie. En matière d'énergie, le taux de pénétration a augmenté progressivement, tant en milieu urbain que régional. Le problème qui se pose est celui de la qualité de l'approvisionnement et du prix, qui ont, le plus souvent, un effet dissuasif pour les familles les plus pauvres.

Dans le domaine du micro-financement, l'accès est encore relativement faible et implique de nombreuses exigences, presque entièrement gérées par les institutions de micro-financement, qui sont généralement des ONG ou des Associations Communautaires. Toutefois, une augmentation constante a été enregistrée tant en termes de volume de prêts consentis qu'en montants distribués et en projets bénéficiaires. De même, selon les informations fournies par les institutions de micro-finance, les taux de remboursement ont été généralement élevés, ce qui assure la continuité de ces portefeuilles de crédit. Les défis rencontrés dans ce domaine portent sur la capacité des bénéficiaires potentiels à présenter des garants pour faire assurer le suivi, et l'assistance technique, par des établissements de crédit et pour garantir leur liquidité face à la demande.

Les TIC ont également connu un progrès significatif avec l'ouverture des centres informatiques et l'accès à l'Internet, tant en milieu urbain que rural, ainsi que la fourniture publique et gratuite d'Internet. Des programmes de financement ont, aussi, été soutenus pour l'achat d'ordinateurs destinés aux étudiants et aux enseignants, à tous les niveaux de l'enseignement, ainsi que l'informatisation des écoles primaires et secondaires. Cependant, les coûts des TIC s'avèrent élevés dans un contexte socio-

économique où un salaire minimum national qui a été fixé n'existe pas et la plupart des individus et des familles ont des revenus faibles.

Concernant l'égalité et l'équité de genre, de grands progrès peuvent être signalés et les indicateurs le montrent clairement. En matière d'éducation et de santé, on peut dire que l'égalité est réelle. Dans le domaine de la participation politique, dans les sphères publiques et les instances de prise de décisions, les progrès sont encore relativement timides. Des poches de discrimination persistent encore dans le monde du travail et dans l'espace familial, avec une incidence importante de violence sexiste. Même si la parité est appliquée au sein du gouvernement, la participation des femmes est encore négligeable, au parlement, dans les collectivités locales, les syndicats et les associations patronales, dans la magistrature et la gestion des ONG et des associations.

### **Performance du Cap-Vert en matière de gouvernance**

De manière générale, et pour les quatre domaines considérés, les indicateurs pouvant fournir des données statistiques et des informations complémentaires, montrent que la situation du Cap-Vert, en termes de bonne gouvernance, est bonne, ce qui se reflète, souvent, dans les discours du gouvernement reprenant les indications de certaines organisations internationales, notamment, les rapports annuels du Département d'Etat du gouvernement des États-Unis, de *Transparency International*, de l'Indice Ibrahim, etc.

Souvent, la façon dont sont présentés les résultats et la performance économique, politique et sociale du Cap-Vert donne des indices sur une éventuelle spécificité, singularité ou idiosyncrasie de la population Cap-Verdienne, en la rendant essentielle. Une analyse non métaphysique et essentialiste du Cap-Vert et de sa trajectoire récente permet, nous en sommes sûrs, de cerner les conditions qui expliquent les résultats obtenus. À titre indicatif, nous mènerons une réflexion sur certaines de ces conditions ou conditionnalités qui se transforment en potentialités pour le pays. Il faut souligner que l'ordre d'énonciation de ces conditions ne signifie pas pour autant une hiérarchisation quelconque.

Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, le Cap-Vert est un pays non continental. Cela implique des contraintes importantes, telles que les difficultés dans le domaine des transports et télécommunications, de la circulation des personnes, des biens et services. Cela signifie que l'intégration économique et la quête de la complémentarité économique avec les pays de la région comportent d'autres problèmes. Toutefois, ces difficultés ont représenté, au moins dans le contexte actuel, un avantage certain .

Ne partageant pas de frontières terrestres avec d'autres pays, le Cap-Vert n'a pas été impliqué dans les nombreux conflits régionaux qui ont récemment eu lieu et qui ont provoqué toutes sortes d'instabilité politique et militaire, aux conséquences désastreuses pour le développement économique, social et politique. De même, et par extension, le

Cap-Vert n'a pas trop souffert des conséquences des guerres civiles, qui se sont traduites par des déplacements de populations. La situation du pays a connu un grand calme, à l'exception de ce qui s'est passé durant le conflit en Guinée-Bissau, en 1998, quand le Cap-vert a accueilli des centaines de réfugiés bissau-guinéens dans le pays.

Aussi, les dimensions réduites du pays et sa situation démographique ont tendance à lui conférer, cependant, un fort taux d'urbanisation observée au cours des trois dernières décennies, lui donnant le sentiment d'une forte proximité, facilitant la visibilité et le contrôle social. Ce qui signifie que les hommes politiques et les décideurs sont quotidiennement surveillés. En outre, malgré les clivages socio-économiques, il n'y a pas de disparités sociales très marquées entre les différents groupes et catégories sociales, ce qui facilite également le contrôle et le recouvrement des taxes et impôts.

La stabilité politique a permis aux institutions politiques de gagner en maturité et en autonomie progressive, de sorte que les mécanismes légaux de contrôle et de surveillance fonctionnent relativement bien. En effet, les mécanismes juridictionnels et non juridictionnels, ont fonctionné régulièrement .

Progressivement , les différents niveaux de gouvernance du pays ont, peu à peu, enregistré une augmentation de leur capacité technique, due à la qualification des ressources humaines de la Fonction Publique, du secteur privé et du secteur tertiaire. Ainsi, il y a une amélioration de la capacité technique et de gestion, avec des gains d'efficacité.

La faible production du pays, l'exiguïté de son marché national, les problèmes structurels liés à sa capacité d'investir pour le développement et le fait qu'il s'agit du pays le plus vulnérable de la région, du point de vue économique, font que le principal atout du pays soit sa crédibilité à l'extérieur, résultant principalement de la qualité de sa gouvernance. La viabilité du pays est donc basée sur la façon dont il est gouverné, sa capacité de mobiliser des ressources intérieures, et surtout externes (envoi de fonds des émigrés, investissement étranger direct, dette extérieure et aide publique au développement) pour financer son développement. Il est vrai que les dirigeants politiques dont le pays s'est doté depuis l'indépendance sont conscients du fait que le Cap-Vert ne peut exister , que si ses dirigeants sont clairvoyants, et considèrent donc le bien commun comme l'objectif fondamental de la gouvernance. Ainsi donc, dans le contexte du Cap-Vert, il n'y a rien d'extraordinaire ou de spécial qui puisse expliquer sa trajectoire économique, sociale et politique. S'il existait une éventuelle spécificité, elle pourrait bien être l'«instinct de survie» et son corrélaire , la «sécurité ontologique».

## **Introduction**

### **1. Le contexte du pays**

Le Cap-Vert est le seul Etat insulaire de la côte ouest-africaine. Petit État formé par un archipel et ayant une superficie de 4.033Km<sup>2</sup>, le Cap-Vert possède une frange maritime et une zone économique exclusive de 734 265 km<sup>2</sup>.

Sa situation de pays sahélien explique sa lutte périodique contre la sécheresse et la désertification et rend aléatoire son agriculture qui reste, cependant, le secteur d'activité, en termes d'emploi de main d'œuvre le plus important. Par conséquent, la question de l'environnement, suite logique de sa fragilité écologique, et la sécurité alimentaire sont les plus grands défis du pays.

Pendant une grande partie des années 90 du siècle dernier et les huit premières années de ce siècle, le Cap-Vert a connu une croissance économique stable et considérée comme forte, surtout lorsqu'on la compare à celle des pays de la sous-région. En fait, entre 2001 et 2006, le taux moyen de croissance économique, en termes réels, a été de 5,6%, avec un faible taux d'inflation, une stabilité du taux de change et une forte réduction de la dette publique. Pendant cette période, le Cap-Vert a pu corriger les déséquilibres macro-économiques enregistrés en 2000. En 2004 et 2005, le taux de croissance du PIB était respectivement de 4,3% et 6,5% ; il est passé à 10,8% en 2006, et a connu un léger déclin en 2007 pour remonter enfin, à 7,8%.

Cependant, dans le cadre de la crise financière internationale, l'économie du pays a été durement touchée. Ainsi, le rythme de croissance du PIB est tombé à 3,9% en 2009 contre 5,9% en 2008. Bien que l'envoi de fonds des émigrés, source importante de financement de l'économie du Cap-Vert, soit resté relativement constant, avec une croissance de 1,7% en 2009, l'investissement direct étranger- en particulier, dans le secteur du tourisme, de l'immobilier touristique et de la construction- a diminué de façon significative.

Il faut, cependant, souligner qu'à la fin de l'année 2009, l'investissement privé étranger a commencé à se stabiliser et les flux touristiques ont enregistré une inflexion, ce qui pourrait indiquer une reprise de la croissance économique.

**Tableau 1 : Indicateurs Macro-économiques**

	2008	2009	2010	2011
Croissance réelle du PIB	5,9	3,9	5,1	6,4
Inflation moyenne par l'IPC	6,8	2,2	2,5	2,7
Solde budgétaire % du PIB	-1,1	-6,0	-9,5	-9,3
Balance courante % PIB	-11,7	-12,0	-10,2	-11,0

Source: Perspectives Economiques en Afrique.

[www.africaneconomicoutlook.org/po/countries/west.africa/cape-verde/](http://www.africaneconomicoutlook.org/po/countries/west.africa/cape-verde/)

Entre 2001 et 2006, la croissance moyenne du PIB *per capita* était de 3,7%, ce qui semble indiquer une augmentation du pouvoir d'achat du cap-verdien. On estime que le PIB *per capita* a atteint \$ 4.266 USD en 2010.



La bonne performance économique connue par le Cap-Vert et les bons indicateurs sociaux, dans le domaine de l'éducation et de la santé, en particulier, ont été des facteurs d'impulsion importants dans le reclassement du pays, de la catégorie des pays les moins avancés à la catégorie des pays à revenu intermédiaire.

Cependant, la crise financière de 2008 a conduit le gouvernement à renforcer le programme d'investissement public, ce qui a conduit à l'augmentation de la dette publique et du déficit budgétaire qui en résulte. En effet, le déficit budgétaire est passé de 1,1% du PIB en 2008 à 6% en 2009 ; l'on estime qu'il pourrait s'aggraver en 2010.

Normalement, tous les déficits budgétaires ont été financés par des prêts étrangers, à un moment où l'investissement direct étranger a connu un recul et que, de façon prévisible, l'aide publique au développement avait tendance à diminuer.

La croissance économique du pays a été accompagnée par des investissements significatifs dans les politiques sociales, de sorte que le Cap-Vert a vu, progressivement, augmenter son Indice de Développement Humain. Si en 1990, l'IDH du pays était de 0,59, il a atteint 0,708 en 2007, puis a chuté à 0,534 en 2010.

Pour l'année scolaire 2000, dans l'Enseignement de Base Intégré (1ère à 6ème année de scolarité), le taux net de scolarisation (enfants de 6 à 11 ans) a été de 94%. Pour l'année scolaire 2008/2009, il indiquait à peu près 88,4% (87,6% chez les filles et 89,8% chez les garçons) et il a reculé ces dernières années. Au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, le taux de scolarisation n'a cessé d'augmenter. Le taux net de scolarisation pour l'année scolaire 2007/08 était d'environ 62% (67% chez les filles et 57,1% chez les garçons). Cette augmentation est due, d'une part, à l'élargissement du système scolaire et, d'autre part, à une plus grande valorisation sociale de l'éducation en tant que facteur important de mobilité sociale. Le gouvernement a récemment décidé de prolonger la scolarité obligatoire de six à huit ans, s'engageant à poursuivre, progressivement, cette prolongation jusqu'à 12 ans. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, on a noté une augmentation significative de l'offre en raison de l'augmentation du nombre des institutions d'enseignement supérieur et du taux de scolarisation (15,4% chez les filles et 12,1% chez les garçons). Il y a, actuellement, environ huit établissements d'enseignement supérieur, universités et instituts confondus. Pour l'année académique 2008/09 environ 8409 étudiants étaient inscrits dont 3246 dans l'enseignement supérieur public, ce qui signifie environ 38,6% des étudiants pour ce secteur. Pour l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) on peut également signaler une évolution positive, passant de 19,7% en 2002 à 18,7% en 2003 et 2004 et 15,85% en 2005.

Des données IDRFII (Enquêtes sur les Dépenses et Revenus des Familles) et QUIBB (Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bien-être) montrent que le taux de pauvreté est passé de 49% en 1990 à 37% en 2002, puis à 26,6% en 2007, indiquant ainsi que

l'objectif fixé, dans le cadre des Objectifs de Développement pour le Millénaire) peut être atteint.

Le taux de chômage, encore très élevé, est une problématique qui se pose au pays. En fait, selon l'Enquête Semestrielle sur l'Emploi de 2008, environ 17,8% de la population active du Cap-Vert était en chômage, situation d'une plus grande incidence dans l'île de S. Vincent, avec 27,6%, et plus faible dans les villes de l'intérieur de l'île de Santiago (10,2%).

**Tableau 2. Taux d'activité et taux de chômage en 2008**

Ile/région/municipalité	Taux net d'Activité	Taux de Chômage
Santo Antão	53,9	20,4
S. Vicente	65,9	27,6
Sal	74,9	14,8
Intérieur de Santiago	71,3	10,2
Praia	65,1	21,8
Fogo	66,0	14,9
<b>Cap Vert</b>	<b>66,6</b>	<b>17,8</b>

Source : IEFP.ISE, 2008

Le taux de chômage en 2008 a légèrement reculé d'un demi-point pour cent par rapport à 2006, lorsque le chômage atteignait 18,3%. Selon l'IEFP (2009:2) «Le taux de chômage reste plus élevé chez les jeunes, avec des niveaux de 31% et 18,3% respectivement dans les tranches d'âge 15-24 ans et 25-34 ans ». De même, l'incidence du chômage a été plus élevée chez les femmes ; en effet, 22% des femmes étaient au chômage contre 13,8% des hommes.

De même, les données IEFP (2009:2) montrent que la création d'emplois concernait surtout les travailleurs non qualifiés, ce qui révèle encore la précarité des emplois créés. Environ 98% du résultat net et 60,5% de la création brute d'emplois a eu lieu dans les professions moins qualifiées, qui ont également été associées au travail agricole.

En outre, le nombre de chômeurs de longue durée et celui de ceux qui ont un certain niveau de scolarité a augmenté. En effet, 48% des chômeurs avaient suivi des études secondaires (12 ans de scolarité) et 43% avaient fréquenté l'enseignement primaire (six années de scolarité), ce qui pourrait indiquer que, pour le monde du travail, une simple scolarisation ne se traduit pas forcément et immédiatement en qualification technique et professionnelle. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on a pu noter, dans le cadre des politiques publiques en matière d'éducation et de formation, une augmentation des investissements pour l'expansion des écoles secondaires techniques et des Centres Publics et Privés de Formation Professionnelle, en fonction des besoins de l'économie et du marché du travail.

En ce qui concerne le système politique, le Cap-Vert, comme la plupart des pays africains, a connu un changement dans ce domaine en 1990 avec l'organisation des

premières élections multipartites. Depuis lors, quatre élections législatives, quatre élections présidentielles et quatre élections municipales ont eu lieu, et l'on a pu constater, à deux reprises, une alternance politique au Parlement et au niveau du Gouvernement.

Avec un système politique, qualifié par les uns de parlementarisme modéré et par les autres de semi-présidentialisme (Costa 2002), la centralité politique se trouve, constitutionnellement, définie au Parlement. Toutefois, n'ayant pas de fonctions gouvernementales, le Président de la République est également élu au suffrage universel direct et il lui incombe, entre autres fonctions, de nommer le Premier ministre parmi les dirigeants du parti de la majorité parlementaire, après consultation des partis représentés au Parlement ; il codirige également les politiques de défense et des affaires étrangères. Actuellement, le pays compte quatre partis politiques, dont trois siégeant au Parlement. Cependant, la scène politique cap-verdienne est dominée par les grands partis, tels que le PAICV et MPD, qui ont alterné au pouvoir.

Constitutionnellement, le Pouvoir Judiciaire est un organe de souveraineté, indépendant des autres organes (Gouvernement, Parlement, Président de la République) et qui trouve sa stabilité dans un gouvernement qui lui est propre, le Conseil Supérieur de la Magistrature et le Conseil Supérieur du Ministère Public.

En ce qui concerne la société civile, malgré le grand dynamisme que l'on a pu observer ces dernières années dans l'émergence des ONG, des associations communautaires, récréatives et culturelles, la participation des citoyens, de manière efficace et progressive dans le processus de prise de décisions, donc dans la sphère publique, locale ou nationale, a été moins décisive. En effet, cette participation s'est essentiellement limitée aux réunions électorales et, dans une moindre mesure, au suivi des sessions législatives- lorsque les thèmes à débattre se révélaient être une source de division dans les discussions- ou des réunions des Assemblées Municipales.

## **2. Le processus de suivi de la Gouvernance en Afrique**

### **2.1. La méthodologie utilisée**

Dans le cadre leurs mandats, le CODESRIA (Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique) et OSIWA (Open Society Initiative for West Africa) se proposaient de jouer un rôle important dans le développement de la recherche et des arguments pour des politiques de réforme à tous les échelons de la gouvernance en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce cadre que fut mis en place un projet de suivi de la gouvernance dans les pays de cette sous-région.

En se proposant comme processus continu, qui réalise, trimestriellement, l'étude de la gouvernance dans 17 pays de la sous-région, y compris le Cap-Vert, l'initiative part d'une étude de base qui, en analysant la situation actuelle de la gouvernance dans

les domaines de la démocratie, de l'économie, de la gestion d'entreprise et du développement socio-économique, produit des tableaux d'indicateurs et de résultats qui, dans le cadre du système national de suivi, puissent permettre le suivi permanent du processus de gouvernance.

Basé sur le "cadre générique pour le suivi de la gouvernance africaine" conçu par le CODESRIA- par son coordonnateur régional, et après le recrutement de consultants nationaux chargés de l'étude, un atelier régional a été organisé à Dakar, les 4 et 5 juin, pour permettre aux coordonnateurs et aux équipes nationales des pays concernés d'être en mesure de :

- i. Utiliser et expliquer le cadre générique de la gouvernance en Afrique;
- ii. Établir les priorités nationales en matière de gouvernance, en adaptant le Cadre Générique;
- iii. Déterminer les indicateurs pour le suivi des priorités nationales ;
- iv. Utiliser des indicateurs et des *benchmarks* et leur articulation là où ce sera nécessaire ou approprié, et
- v. S'engager dans l'acquisition et le partage des connaissances par le biais de la communauté virtuelle KARL

Des contraintes vérifiées au cours de l'atelier n'ont pas permis d'atteindre tous les objectifs définis, ce qui expliquait que les recommandations finales sur la définition des matrices d'indicateurs et la structure des études nationales aient été préparées par le coordonnateur régional et transmis aux équipes nationales.

C'est donc sur la base du contenu du Cadre G générique et des documents d'orientation spécifiques remis aux équipes nationales par le Coordonnateur national que la méthodologie et les activités de l'équipe nationale ont été définies.

### **3. Activités réalisées par l'équipe Nationale de Suivi de la Gouvernance**

La première étape entreprise par l'équipe nationale fut de chercher à identifier les priorités nationales relatives aux quatre domaines d'analyse du processus de gouvernance qui permettent de définir les indicateurs d'analyse et de suivi. Pour cela, l'on a procédé à une collecte de données, d'informations et de documents pertinents contenant des réflexions sur la gouvernance au Cap-Vert et qui peuvent, donc, permettre d'inventorier les principaux défis auxquels est actuellement confronté le Cap-Vert en matière de gouvernance démocratique, politique, économique, de gestion d'entreprise et de développement socio-économique. Il convient de noter que l'équipe n'a pas fait un inventaire exhaustif de tous les défis qui se posent au Cap-Vert sur la gouvernance, mais plutôt, de ceux qui, dans une perspective de réflexion, semblaient les plus pressants, dans le court et moyen terme.

Ainsi, de façon générale, les principaux défis qui ont été retenus, par domaine, sont les suivants:

#### **a) Gouvernance démocratique et politique**

En se fondant sur des orientations d'instruments et d'institutions régionales (telles que la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Charte Africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance; le Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance, additionnel au Protocole sur les Mécanismes de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Préservation de la Paix et de la Sécurité), les axes prioritaires suivants ont été considérés comme essentiels pour la *gouvernance* politique et démocratique au Cap-Vert :

- a) Prévenir les conflits au sein de l'Etat;
- b) Renforcer la démocratie constitutionnelle, la compétition politique et la liberté de choix ;
- c) Promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits économiques, sociaux, culturels, civiques et politiques ;
- d) Consolider la séparation des pouvoirs et garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et un parlement efficace ;
- e) Assurer l'efficacité et la responsabilisation des autorités et des fonctionnaires publics;

- f) Lutter contre la corruption dans la sphère politique ;
- g) Promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits de la femme ;
- h) Promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits de l'enfant et de l'adolescent , de même que la réalisation des droits des groupes vulnérables.

Ensuite , sur la base de ces défis, l'on a défini un ensemble de priorités nationales pour chacun de ces objectifs. Ces priorités ont été identifiées sur le terrain, grâce à des indicateurs qui les ont finalement exprimées de la façon la plus tangible possible.

Il faut, toutefois, souligner qu'en raison des limitations de cette recherche, concernant surtout la collecte des données par des moyens propres, l'absence d'institutions nationales spécialement destinées à la supervision de la vie démocratique, le type de gouvernance politique, moins quantitatif et numérique (et plus immatériel) et le manque de données sur certains aspects de la gouvernance politique, nous nous sommes confrontés à une difficulté plus ou moins grande pour accéder et analyser des informations importantes et stratégiques nécessaires à la compréhension de certains indicateurs proposés. Par conséquent, certains aspects n'ont pas été analysés avec la profondeur requise pour toutes les parties prévues dans les matrices.

## **b) La gouvernance économique**

Dans le domaine de la gouvernance économique, les axes prioritaires suivants ont été retenus pour l'analyse:

- a) Poursuivre les efforts pour assurer l'équilibre des bases fondamentales de l'économie qui sont le support de la croissance et du développement ;
- b) Poursuivre les efforts afin de favoriser la croissance économique en mettant davantage l'accent sur les opportunités d'emploi et réduire le niveau actuel du chômage ;
- c) Garantir une gestion budgétaire stricte avec un déficit contrôlé, et poursuivre les investissements sociaux (éducation, santé et logement) ;
- d) Améliorer le système de planification nationale et le renforcement de l'évaluation et du contrôle ;
- e) Poursuivre les efforts visant à établir un cadre juridique et institutionnel de la réglementation ;
- f) Poursuivre les efforts de décentralisation et de transparence gouvernementale aux niveaux central et local ;

- g) Accorder une plus grande attention à l'amélioration du cadre de la transparence et de la bonne gouvernance ;
- h) Poursuivre les mesures visant à contenir et à réduire les coûts de fonctionnement et d'expansion du Programme d'Investissement Public (PIP), principalement financé par des ressources étrangères;
- i) Continuer à maintenir la viabilité des finances publiques ;
- j) Continuer les incitations à l'investissement privé, en réduisant, en particulier, les charges fiscales ;
- k) Poursuivre la politique de la dette publique, ancrée dans la loi d'encadrement budgétaire, afin d'assurer à l'État un financement durable ;
- l) Privilégier le financement par concession de ressources, assurant un faible coût du financement public, et assurer la crédibilité du régime du taux de Change fixe – PEG ;
- m) Continuer à développer le marché des obligations d'État.

### **c) Gouvernance d'entreprise**

Dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, les axes prioritaires suivants ont été retenus pour l'analyse :

- a. Renforcer les structures nationales de promotion économique consacrées, en particulier, à la relance de l'économie réelle, comme l'une des priorités de la gouvernance d'entreprise ;
- b. Mettre davantage l'accent sur des politiques microsectorielles et de décentralisation afin d'assurer l'efficacité économique des investissements importants effectués au cours de la dernière décennie, en particulier, dans le domaine des infrastructures ;
- c. Poursuivre les réformes visant à promouvoir les exportations, l'amélioration de la performance des entreprises et de l'économie en général ;
- d. Renforcer la capacité des syndicats et créer un mécanisme d'arbitrage des litiges sans avoir à recourir aux tribunaux ;
- e. Développer un partenariat public/privé en matière d'information et d'élaboration de politiques publiques ;

- f. Faire adopter par les entreprises du pays des normes de responsabilité sociale en termes de publication de rapports sur les questions sociales et éthiques ;
- g. Poursuivre les efforts visant à soutenir l'organisation des entreprises dans la mise en œuvre d'un système normalisé de comptabilité et d'information financière et la présentation des comptes annuels ;
- h. Renforcer le système de contrôle et de supervision des entreprises.

#### **d) Développement socio-économique**

Les axes stratégiques et les priorités retenues pour l'analyse dans ce domaine sont les suivants:

- a. Améliorer la participation des acteurs au développement, pour assurer un développement auto-centré ;
- b. Promouvoir les conditions de vie (économiques et sociales) des populations les plus pauvres et les plus vulnérables ;
- c. Faciliter et renforcer l'accès des populations les plus pauvres aux services sociaux de base ;
- d. Promouvoir l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à la micro finance et aux TIC ;
- e. Promouvoir l'égalité et l'équité de genre.

Dans un deuxième temps, l'équipe a entrepris une réflexion commune afin d'établir, pour chacune des zones, en question, déjà référencées, les défis les plus pertinents pour pouvoir ensuite élaborer le Cadre National de Suivi de la Gouvernance.

C'est à partir du Cadre National de Suivi, qu'ont été préparées les matrices d'indicateurs et de résultats de la gouvernance. Finalement, une matrice synthétique et composite a été créée, pour permettre un suivi trimestriel de la gouvernance. Une fois les matrices élaborées, la recherche de documentation et d'information a commencé, de même que des entrevues avec des informateurs importants, dans les cas où cela s'avérait nécessaire.

Pour certains indicateurs retenus, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés à obtenir des données, en raison d'une convergence de facteurs, notamment,



le manque de données, le dysfonctionnement de certaines institutions en termes de production, de traitement de données et d'informations statistiques, la répartition des données par sexe, etc.

L'autre problème rencontré est l'absence, dans de nombreux domaines et secteurs, de données réparties par région, ce qui rendant ainsi difficile une véritable compréhension et analyse des différents domaines de la gouvernance dans les îles et les municipalités<sup>1</sup>. Malgré ces difficultés, l'on a pu faire le point sur la situation actuelle de la gouvernance dans les quatre domaines qui ont été retenus et qui permettent un suivi basé sur des indicateurs simples, mais capables d'appréhender des situations et secteurs pertinents.

#### **4. Démocratie et gouvernance politique**

##### **4.1. Considérations méthodologiques**

Ce rapport sur la bonne gouvernance politique au Cap-Vert est principalement basé sur la description de données secondaires que sont les statistiques (publiées ou non), les données d'archives, les rapports et les textes de toutes sortes sur le sujet, de même que les thèmes à l'étude. La préoccupation principale est de décrire, sur l'orientation des indicateurs prédéfinis, la situation de la vie démocratique au Cap-Vert et, si possible, de faire un bref aperçu analytique, même si parfois, pour diverses raisons, il y manque la profondeur désirée. Vu que la plupart des informations dépend de la mise à jour des statistiques institutionnelles, le cadre temporel de l'analyse ne se réfère pas nécessairement aux mêmes années, cependant, la plupart du temps, l'analyse s'articule autour des deux dernières années (2008-2009).

##### **4.2. Contexte politique du Cap-Vert**

Pendant la période postindépendance, beaucoup de pays africains ont été confrontés, dans leur organisation politique, à de nombreuses difficultés, régulièrement associées aux contraintes rencontrées dans la fondation de l'État- Nation. Toutefois, le Cap-Vert, depuis son accession à l'indépendance, en 1975, a réussi à maintenir une cohésion nationale et une stabilité sociopolitique remarquable dans le contexte africain, qui, en revanche, a souvent été marquée, par des fractures sociales et des crises politiques fréquentes, même dans la période de post-transition démocratique (Meyns 2002<sup>2</sup>).

---

<sup>1</sup> En raison de ces limitations, et comme on pourra le noter sur les tableaux en annexe, pour certains indicateurs, il n'existe pas de données concernant l'année de base qui est 2010. De toute façon, cette situation montre la vulnérabilité du Cap-Vert dans le domaine de la production, de l'organisation et de la disponibilité des données et informations statistiques, ce qui semble requérir une attention toute particulière des institutions publiques pour améliorer la situation, et permettre une meilleure formulation et suivi des politiques publiques.

Entre 1975 et 1990, période de la Première République au Cap-Vert, le pays a vécu dans un système politique de parti unique, de type autoritaire, dans la logique de l'État-parti (Silva, 2007). Toutefois, depuis 1990, le pays connaît une transition, relativement courte et pacifique, vers un régime politique démocratique et multipartite. Les premières élections législatives multipartites ont eu lieu au début de 1991 (Evora 2001). Le MPD, parti d'opposition nouvellement formé, monte au pouvoir, en alternance avec le PAICV, les élections présidentielles (Février 1991) et municipales (Décembre 1991), auront lieu plus tard et donneront la victoire à l'opposition, dans les deux cas ; l'alternance se produit ainsi sans anicroche (*Idem, Ibidem*). En 1992, une nouvelle constitution, *moderne*, libérale, démocratique, qui marque définitivement la période appelée Deuxième République est approuvée. Cette constitution est guidée par les valeurs et les principes de l'État de Droit démocratique (CRCV: Préambule et Partie I).

Près d'une décennie plus tard (en 2001), une nouvelle alternance politique s'est réalisée, ramenant au pouvoir le parti d'opposition d'alors - le PAICV - dans un climat de stabilité (Évora *op cit.*). Ce parcours, fait de changements politiques pacifiques et sans dérives autoritaires, associé à des améliorations des indices de développement économique, a suscité une évaluation positive et beaucoup d'éloges au processus de

---

<sup>2</sup> La lutte armée pour l'indépendance du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau a été une lutte commune pour le projet de l'Unité de Guinée-Cap-Vert, conçue par Amilcar Cabral, qui fut le fondateur du PAIGC (Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert). Le conflit armé contre l'armée coloniale portugaise a eu comme théâtre uniquement le territoire de la Guinée-Bissau. Sur le territoire du Cap-Vert, le travail du PAIGC a consisté essentiellement à la mobilisation politique et idéologique. Il n'y a pas eu d'affrontements armés dans les îles, en dépit de la participation de nombreux Cap-Verdiens dans les structures militaires du Parti en Guinée-Bissau. Ce facteur nous a aidés à mieux comprendre l'absence d'une tradition militariste, ainsi que les transitions et alternances pacifiques au Cap-Vert, mais d'autres aspects ont été présentés pour expliquer cette situation. Parmi ceux-ci, on peut mentionner la cohésion du pays, qui pour avoir été trouvé inhabité et peuplé par la suite par des habitants provenant de différents horizons, est dépourvu de groupes ethniques différenciés. Une telle situation aura permis une parfaite cohésion nationale, évitant ainsi des clivages socio-culturels plus accentués. En d'autres termes, on peut en déduire que la définition de la Nation précède l'Etat, facilite son implantation. Ainsi, on peut rappeler que l'absence de ressources naturelles importantes dans les îles serait également un facteur dissuasif contre les conflits radicaux d'intérêts et de richesses économiques.

démocratisation du pays dans le contexte africain, où il est considéré, par certains, comme un cas un peu exceptionnel (Meyns 2002).

Les indices de base des libertés civiles et politiques et de gouvernance au Cap-Vert ont été considérés comme exemplaires et reconnus dans les rapports et les évaluations des institutions et organisations étrangères et internationales.

Toutefois, en dépit de son parcours et de son image positifs et attrayants, une démocratie de près de deux décennies est également confrontée à des défis de toutes sortes, pour maintenir et approfondir la performance accomplie, tout comme pour combler les nombreuses lacunes dont souffrent son approfondissement et son développement, les unes plus persistantes que les autres, associées à des changements mondiaux et nationaux plus récents.

### **4.3. Analyse des Résultats de la Recherche en Termes de Pratiques Nationales en Démocratie et Bonne Gouvernance Politique.**

#### **4.3.1. Conformité avec le Cadre Normatif National en Démocratie et Bonne Gouvernance Politique.**

En ce qui concerne la bonne gouvernance politique, le cadre juridique et politique du Cap-Vert est principalement basé sur la Constitution et le Programme 2006-2011 du Gouvernement. Si le premier est un instrument de base pour guider les aspirations du pays en matière d'organisation politique, le second montre les grandes lignes d'actions et les politiques que le Gouvernement du Cap-Vert suit, ou prétend suivre pour se rapprocher de ces hautes aspirations contenues dans la *Magna Carta* (PG 2006-2011:19).

La Constitution de la République du Cap-Vert est considérée comme une boussole pour guider les desseins du présent et de l'avenir du pays, dans un cadre temporel non conjoncturel. Ainsi, elle propose dans son préambule :

*Cette Loi Constitutionnelle prétend doter le pays d'un cadre réglementaire qui sera particulièrement intéressant par le nouveau modèle mis en place et non pas par l'harmonie donnée au texte. Le choix d'une Constitution ayant les principes structurants d'une démocratie pluraliste, abandonnant les options conjoncturelles de gouvernance, apportera la stabilité nécessaire à un pays dont les ressources sont limitées et l'alternance politique en douceur.*

*En assumant pleinement le principe de la souveraineté populaire, le texte actuel de la Constitution consacre un Etat de Droit démocratique avec un vaste éventail de droits, libertés et garanties pour les citoyens, la conception de la dignité humaine en tant que valeur absolue prédominant l'Etat lui-même, un système de gouvernement visant l'équilibre des pouvoirs entre les différents organes de souveraineté, un pouvoir judiciaire fort et indépendant, un pouvoir local dont les détenteurs sont élus par les communautés devant lesquelles ils sont responsables, une Fonction Publique au service des citoyens et conçue comme un instrument de développement et un système garantissant la défense de la Constitution, signe caractéristique d'un régime de démocratie pluraliste.*

Ce sont là les principes de base de l'Etat du Cap-Vert, qui se manifestent par l'appréciation de la démocratie pluraliste, la stabilité socio-économique, la souveraineté populaire, l'État de Droit, le privilège de la dignité humaine, la séparation et l'équilibre des pouvoirs, le renforcement des collectivités locales, la responsabilisation des acteurs publics, etc. Il met clairement l'accent sur les principes qui guident la bonne gouvernance politique. Néanmoins, la Constitution elle-même définit, sur la base de ces hypothèses, les tâches de l'État qui doivent, en quelque sorte, orienter, les gouvernements dans la mise en œuvre des politiques et des pratiques qui leur sont compatibles.

La Constitution dispose en son Article 7 (sept) les tâches fondamentales de l'État définies comme suit :

- a) Défendre l'indépendance, assurer l'unité, préserver, développer et promouvoir l'identité de la nation capverdienne, en favorisant la création des conditions sociales, culturelles, économiques et politiques nécessaires ;
- b) Garantir le respect des droits de l'homme et assurer la pleine jouissance des droits et libertés fondamentaux à tous les citoyens ;
- c) Garantir le respect du système républicain de gouvernement et des principes de l'Etat de Droit Démocratique ;
- d) Garantir la démocratie politique et la participation démocratique des citoyens dans l'organisation du pouvoir politique et dans d'autres aspects de la vie politique et sociale de la nation ;
- e) Promouvoir le bien-être et la qualité de vie du peuple cap-verdien, en particulier, pour les plus défavorisés, et supprimer progressivement les obstacles de type économique, social, culturel et politique qui entravent une réelle égalité des chances entre les citoyens, en particulier, les facteurs de la discrimination contre les femmes dans la famille et la société ;
- f) Encourager la solidarité sociale, l'organisation autonome de la société civile, le mérite, l'initiative et la créativité individuelle ;
- g) Soutenir la communauté capverdienne à travers le monde et promouvoir en son sein la préservation et le développement de la culture Cap-Verdienne ;

- h) Encourager et promouvoir l'éducation, la recherche scientifique et technologique et l'utilisation des nouvelles technologies , ainsi que le développement culturel de la société Cap-Verdienne ;
- i) Préserver, développer et promouvoir la langue et la culture du Cap-Vert ;
- j) Créer progressivement les conditions nécessaires pour la transformation et la modernisation des structures économiques et sociales afin de rendre effectifs les droits économiques, sociaux et culturels des citoyens ;
- k) Protéger le paysage, la nature, les ressources naturelles et l'environnement, ainsi que le patrimoine historico-culturel et artistique de la nation ;
- l) Veiller à ce que les étrangers qui vivent en permanence ou temporairement au Cap-Vert, ou qui sont en transit sur le territoire national, reçoivent un traitement conforme aux normes internationales des Droits de l'Homme et puissent exercer les droits qui ne sont pas spécialement réservés aux citoyens cap- verdiens, sur le plan constitutionnel ou légal.

C'est sur la base de cette matrice que l'on prétend, conformément à la Constitution, préciser les conditions d'une gouvernance du pays et la poursuite de son développement économique, social et culturel (CRCV 2010: 32).

Les programmes des gouvernements successifs, doivent, logiquement, se soumettre à ces directives constitutionnelles, qui permettent leur réalisation. Le programme du Gouvernement pour la VIIe Législature 2006-2011, annonce que l'action du gouvernement sera également fondée sur les principes et les valeurs fondamentales de l'Etat de Droit Démocratique (PG 2006-2011:18). Ce document décrit les principaux domaines d'intervention du Gouvernement- il y en a six(6) -durant cette période. Celui qui constitue le chapitre 5 du document, intitulé "Plus de Démocratie, d'Entrepreneuriat et de Citoyenneté», rassemble, de la façon la plus évidente, toute une gamme d'options visant à améliorer la gouvernance démocratique, parmi lesquelles, on peut souligner (PG 2006-2011: 111 -134) :

- Un Etat-pour un pays archipélagique et de diasporas, un processus électoral pour la consolidation de la démocratie et de la représentation politique; La décentralisation et la régionalisation pour un développement équilibré, l'élargissement des espaces de participation des citoyens et des organisations de la société civile;

- La promotion d' une perspective de genre, des médias de plus en plus libres et qualifiées ;
- Une fonction publique qui favorise le développement de la citoyenneté et la démocratie , une justice plus rapide, au service des citoyens et du développement;
- La sécurité nationale au service de la démocratie et du développement ; la promotion de la sécurité des personnes et des biens et l'affirmation de l'autorité de l'Etat ;
- Une protection civile au service des citoyens, la sécurité routière, une politique d'immigration.

#### **4.3.2. Résumé de l'ensemble des pratiques de Démocratie et Bonne Gouvernance Politique au Cap-Vert.**

De façon générale, les acteurs politiques Cap-Verdiens ont montré, dans leurs discours et documents d'orientation, qu'ils sont conscients du fait qu'il leur faut prévoir leurs actions sur la base des valeurs associées à l'idée de la Bonne Gouvernance. Ainsi, dans le Programme du Gouvernement (PG 2006-2011:111), en particulier dans son chapitre 5 (*Plus de Démocratie, de Citoyenneté et d'Entrepreneuriat*), le Gouvernement du Cap-Vert exprime sa préoccupation pour l'approfondissement de la bonne gouvernance et le renforcement de la démocratie.

Dans ce sens, il faut signaler, comme étapes importantes, quelques changements qui ont une signification particulière, bien que parfois formels, et qui ont eu lieu au cours des dernières années ; ils concernent la 2e révision (2007) du Code Electoral et le *typage* (et en général, l'approbation) de la violence domestique, en tant que crime public et la dernière révision constitutionnelle. Celle-ci culmine avec des changements remarquables concernant la création d'éventuelles conditions pour le renforcement du constitutionnalisme et de l'Etat de Droit (tel que le renforcement de l'autonomie des structures judiciaires ...). Dans le domaine des élections, la dernière révision du code électoral (qui, par exemple, reconfigure la division des circonscriptions électorales ...) indique une recherche de solutions pour améliorer la représentativité et éviter le *bipartisme excessif*. Dans le domaine des droits et de la citoyenneté, nous avons mis en évidence les efforts législatifs pour lutter contre la violence sexiste et une certaine inquiétude concernant la participation (bien que souvent symbolique) des femmes dans la vie politique.

Selon les institutions internationales de surveillance habituelle (cf. [www.transparency.org/](http://www.transparency.org/)), au Cap-Vert, le degré de corruption des acteurs publics est faible, comparé, surtout, à ceux des autres pays africains. Cela favorise un niveau relativement satisfaisant de confiance des citoyens dans la plupart des institutions

publiques. Cependant, des accusations et des soupçons sont, plus ou moins fréquemment, lancés par les partis politiques dans les médias sur des acteurs de différents niveaux politiques et administratifs. Compte tenu de l'absence d'institutions de la société civile directement impliquées dans la surveillance et le contrôle de la performance des acteurs publics, il semble que, dans ce sens, il n'existe pas de culture de la société civile au Cap-Vert.

Le maintien des taux relativement élevés de la criminalité et de l'insécurité urbaine, le faible taux de participation des femmes aux joutes électorales, la lourdeur de la justice, la faiblesse des groupes de pression et de la culture civique constituent quelques-uns des points cruciaux qui font penser qu'il existe d'importantes lacunes à combler pour réaliser l'approfondissement de la vie politique démocratique au Cap-Vert, et ces mêmes points suggèrent, aussi, qu'il n'y a pas la convergence souhaitée entre les intentions, les mesures formelles et le vécu démocratique de tous les jours.

### **4.3.3. Pratiques actuelles de bonne gouvernance démocratique par objectifs**

#### **4.3.3.1. Prévention des conflits au sein de l'Etat**

La stabilité et la sécurité de l'Etat sont indubitablement prépondérantes pour l'organisation de la vie politique (en particulier, celle de nature démocratique) et pour le développement socio-économique d'un pays. Le programme du Gouvernement pour la VIIe Législature choisit comme un de ses objectifs *la promotion de la sécurité des personnes et des biens et réaffirme l'autorité de l'Etat* (PG 2006-2011: 128).

Le Cap-Vert a accédé à l'indépendance dans le contexte d'une lutte armée, conjointement menée avec la Guinée-Bissau sur le territoire de cette dernière, avec la participation directe de nombreux ressortissants Cap-Verdiens (Vicente Lopes 1999). Après l'indépendance, le pays a privilégié une culture de la paix ; ne s'étant pas engagé, depuis lors, dans un conflit quelconque, il garde une posture de *neutralité*, de bonnes relations et de relations extérieures multipolaires.

Au niveau national, le Cap-Vert n'a pas hérité de fractures sociales profondes, ni d'une culture militariste, qui provoquent souvent l'instabilité politique dans d'autres pays de la région (cela est dû à des facteurs déjà mentionnés, cf. Note. 1). Dans le contexte démocratique, l'autonomie du pouvoir civil, par rapport au pouvoir militaire est affirmée, favorisant davantage la construction d'un État démocratique stable.

Cependant, malgré cette tradition, et plus récemment (plus ou moins depuis l'avènement du nouveau millénaire), avec le renforcement de la mondialisation et une plus grande intensification dans les relations extérieures du pays, la question de la sécurité est devenue un défi majeur, tant en raison de l'émergence de phénomènes nouveaux, liés à des changements dans les relations mondiales, que par les

développements et les changements que le pays a connus sur le plan national. (PG, de 2006 à 2011: 128).

Il faut signaler qu'il existe au moins deux grands axes concernant le défi de l'(in) sécurité du pays.

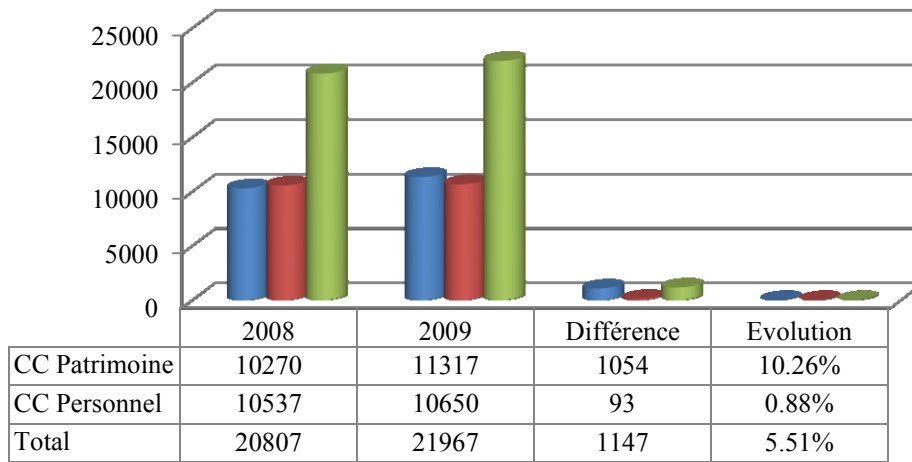
Il ya la facette de l'insécurité internationale (terrorisme, la criminalité à grande échelle et trafics de différents types). Dans ce sens, la position géographique et stratégique de l'archipel, au cœur de l'Atlantique et à l'intersection des routes Europe-Afrique-Amérique, est particulièrement attrayante pour la survenue de ces phénomènes. Cette situation le rend plus vulnérable et accroît la responsabilité politique du pays, lorsqu'il est confronté à ces mêmes phénomènes.

La tendance d'évolution de la criminalité a augmenté dans presque toutes les catégories de crimes. Selon la Police Nationale (PN), depuis l'an 2000, les activités criminelles (crime contre les personnes et contre les biens), enregistrées par la police au niveau national, ont toujours été supérieures à 14.000 cas par an, et ont atteint 17.411 cas en 2005. Dans la période 2005-2008, il y a encore eu une augmentation visible et significative de la criminalité, en 2008 avec l'enregistrement de 20.287 crimes (contre les personnes et les biens), et 21. 967, en 2009, comme le montre l' illustration ci-dessous. D'ailleurs, certaines études montrent qu'au Cap-Vert, la population carcérale a augmenté de 100% au cours de la dernière décennie. (2010 Bordonaro: 169)



Illustration 1 : Total des crimes survenus sur le territoire national

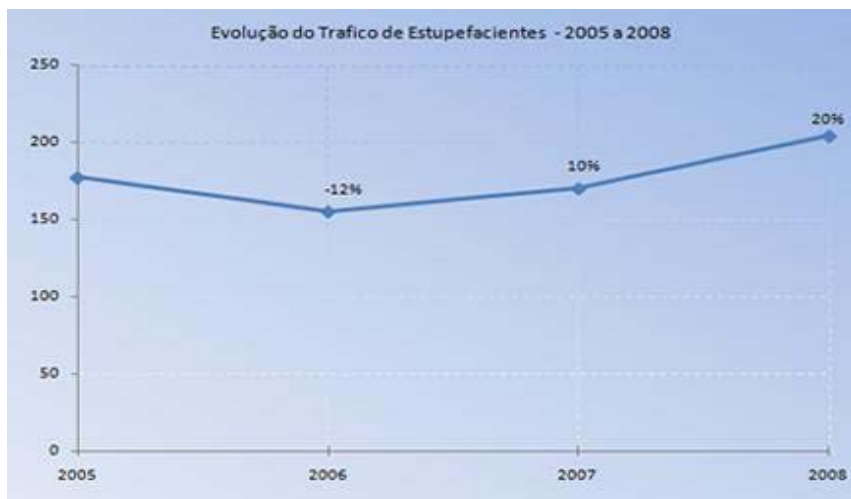
**Total des crimes survenus sur le territoire national**



Source :Police Nationale, Cap Vert, [www.policianacional.cv](http://www.policianacional.cv)

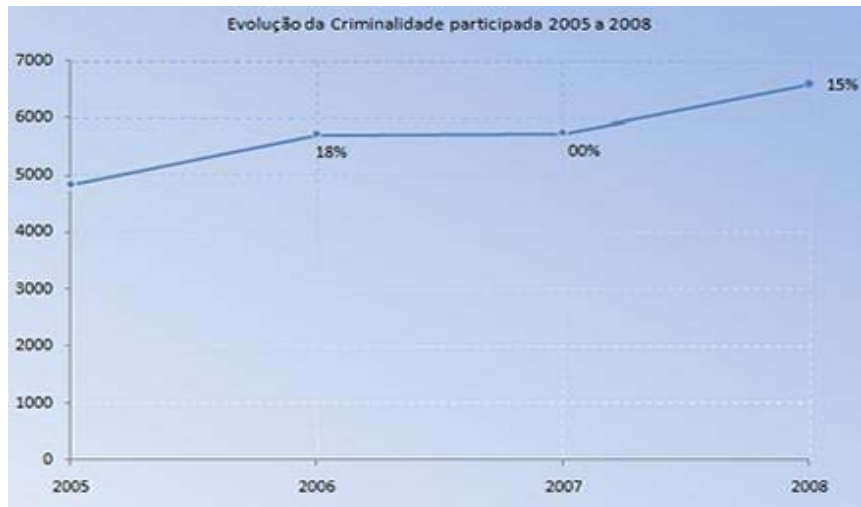
En Mars de cette année, le Département d'Etat des Etats-Unis a classé le Cap-Vert parmi les pays de transit important pour le trafic de drogue vers l'Europe (*idem*: 186). Déjà, durant la période 2005-2008, selon les données de la Police Judiciaire, il y a eu, de façon générale, une augmentation dans les trois catégories de crime dont il est question, comme nous le montrent les graphiques suivants :

Illustration 2 : Evolution du trafic de Stupéfiants 2005-2008



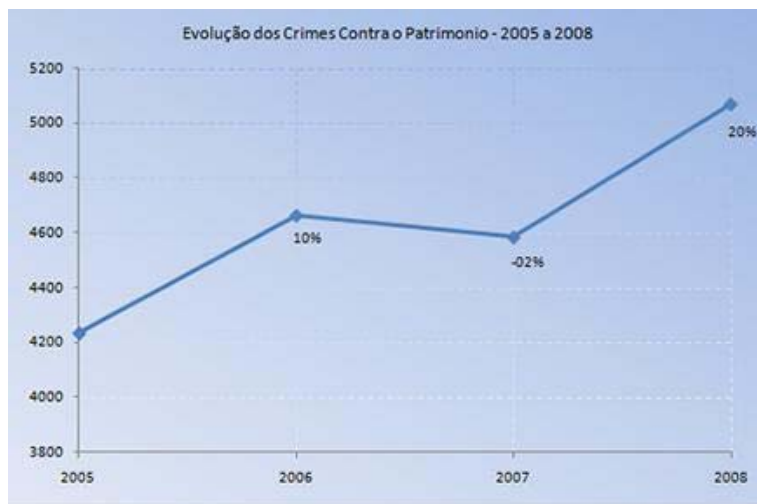
Source: Police judiciaire du Cap-Vert. [www.pj.cv](http://www.pj.cv)

Illustration 3 : Evolution de la Criminalité commise de 2005-2008



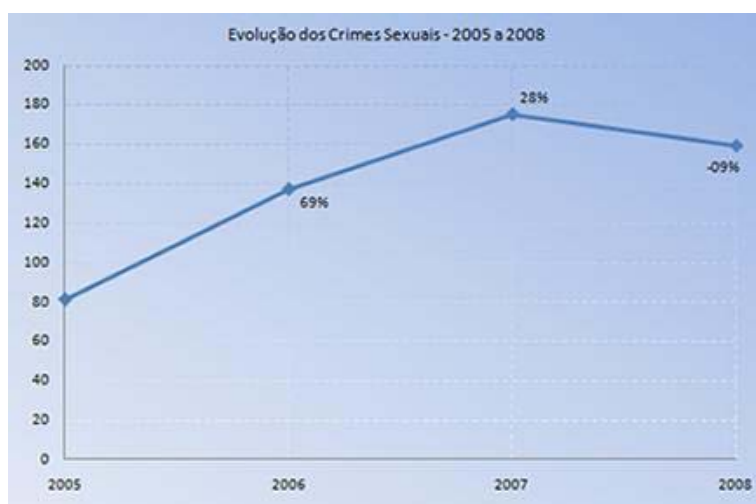
Source: Police Judiciaire du Cap-Vert. [www.pj.cv](http://www.pj.cv)

Illustration 4 : Evolution des crimes contre le patrimoine 2005-2008



Source: Police Judiciaire du Cap-Vert. [www.pj.cv](http://www.pj.cv)

Illustration 5 : Evolution des crimes sexuels de 2005-2008

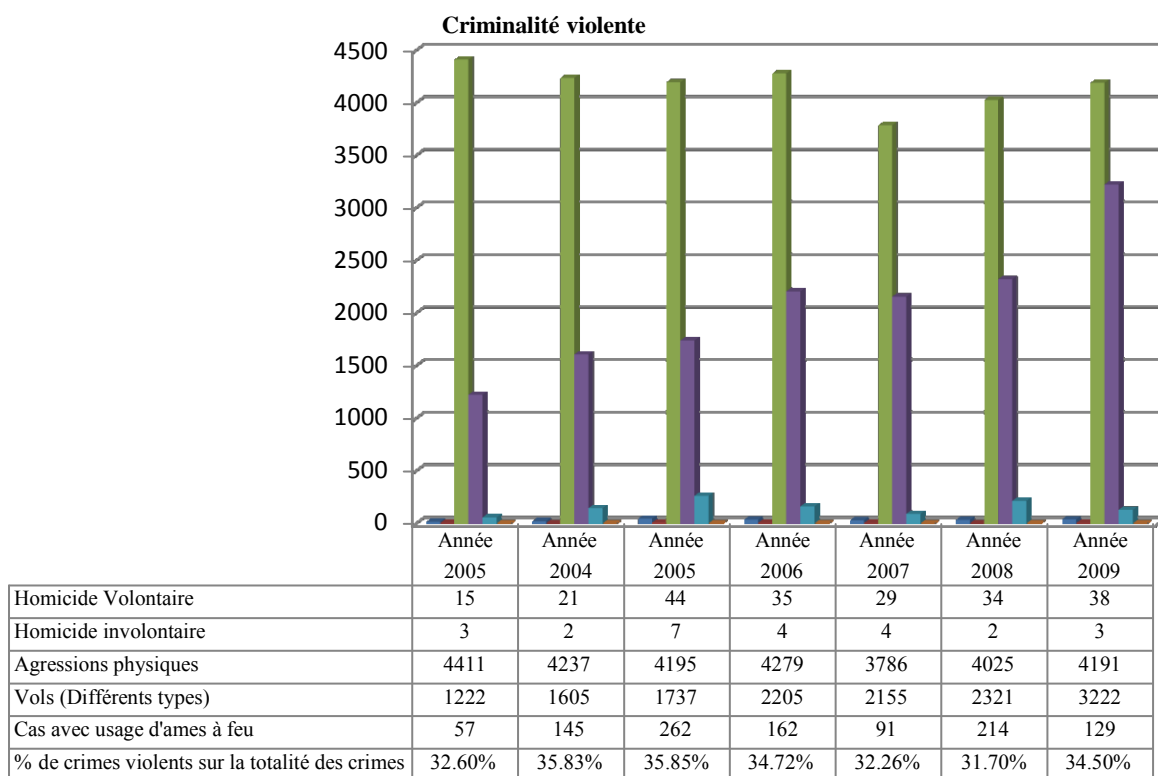


Source: Police Judiciaire du Cap-Vert. [www.pj.cv](http://www.pj.cv)

Parallèlement à l'expansion urbaine, principalement dans la capitale du pays, il y a eu au cours des dernières années une augmentation sensible de la violence, notamment juvénile, qui contraste avec l'image de tranquillité qui caractérise le pays. Cette situation a placé la sécurité intérieure au centre des préoccupations dans le débat politique Cap-Verdien en cours.

Certains éléments de ladite *criminalité violente* ont connu aussi un tableau évolutif relativement identique à celui qui a été présenté jusqu'ici. Entre 2008 et 2009, On a noté l'augmentation du nombre des agressions physiques et de vols. Toutefois, en 2009, il y a eu une baisse sensible des attentats commis avec usage d'armes à feu, par rapport à l'année précédente. Si nous considérons une période d'analyse plus importante, entre 2003 à 2009, nous pouvons constater que le degré de variation du nombre d'agressions physiques, n'est pas significatif, car il n'y a eu ni accroissement ni baisse significative, les chiffres variant entre 3786 et 4411 cas. Cependant, durant la période 2003-2009 (comme le montre le tableau ci-dessous) Il y a eu un accroissement sensible des cas avec usage d'armes à feu, avec des chiffres expressifs durant les deux dernières années. Les cas de vols ont connu aussi une augmentation sensible durant la même période.

Illustration 6 : Evolution de la criminalité violente entre 2003-2009

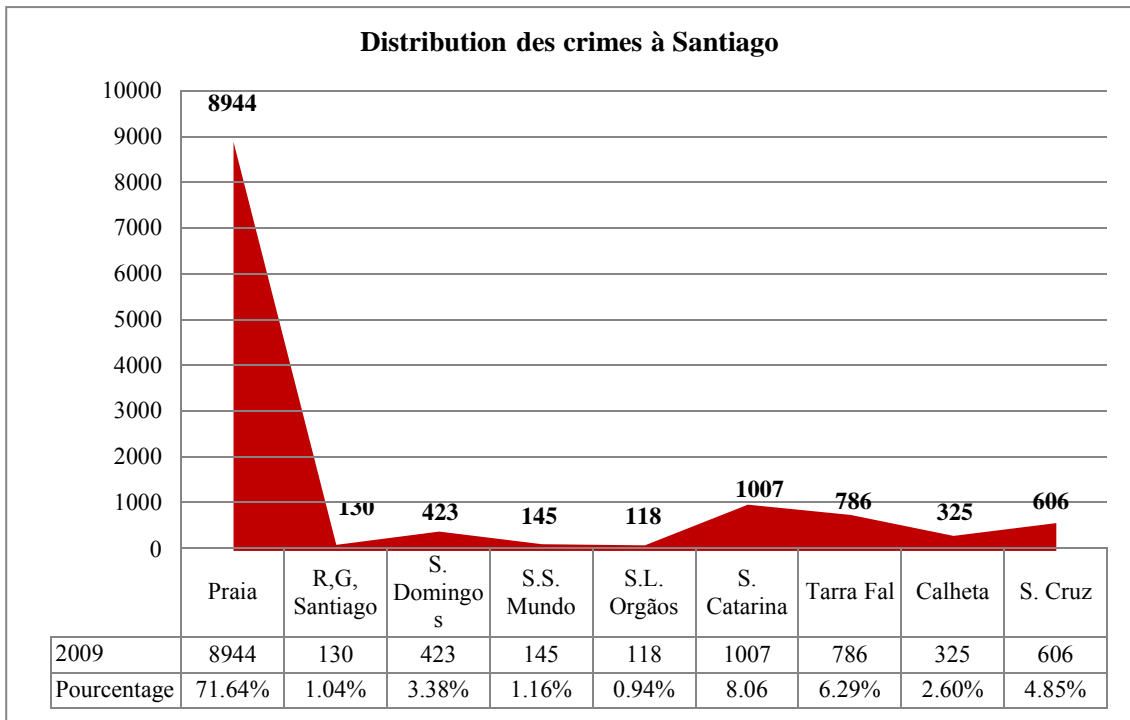


Source: [www.policianacional.cv](http://www.policianacional.cv)

Il y a eu un développement urbain de la capitale du pays au cours des dernières années, du à l'exode rural des autres communes et des îles, à cause des rares opportunités, mais aussi à cause probablement d'une certaine canalisation de l'émigration, qui traditionnellement était une soupape de sécurité face à la pression démographique interne (INE, 2008). En outre, pour la première fois, grâce à l'amélioration de ces indicateurs économiques, le Cap-Vert a commencé à devenir une destination migratoire, de gens venus des pays africains voisins, qui s'y rendent, soit à la recherche d'opportunités d'emplois ou parce que l'archipel représente pour eux un point de départ pour d'autres horizons migratoires, notamment l'Europe (Rocha, 2010). Il ya l'apparition et l'expansion significatives de nouveaux quartiers, tant de la classe moyenne que des classes sociales plus faibles se trouvant dans la périphérie, et par voie de conséquence, une augmentation populationnelle, qui met la pression davantage sur les pouvoirs publics, en termes de services de base. La vie urbaine est de plus en plus dynamique et différenciée.

Cela n'est pas dû au hasard, si la plupart des crimes sont commis dans la capitale du pays, comme nous pouvons le vérifier en les comparant avec les données recueillies dans les autres communes de la même île, à travers le graphique suivant.

Illustration 7. Distribution des crimes à Santiago



Fonte: [www.policianacional.cv](http://www.policianacional.cv)

Au début de cette décennie , la capitale du pays a commencé à connaître une augmentation peu habituelle de la violence et de la criminalité urbaines. Vols à main armée, cambriolages, assassinats avec usage d’armes à feu et criminalité organisée ont renforcé la psychose de l’insécurité.

Les premières vagues de cette criminalité étaient associées à d’anciens émigrés aux Etats-Unis, en général , des jeunes de la seconde génération, expulsés vers leur pays d’origine pour leur implication dans le crime organisé. Toutefois, au fil des ans, il ya eu un développement de la criminalité et de la violence en réunion, pratiquées par des jeunes et des adolescents, en âge scolaire, et associées à la culture de gangsters (Wilson Lima, 2010).

Ce furent des phénomènes et des caractéristiques nouveaux, qui intensifièrent profondément la préoccupation de la société et des autorités publiques pour la sécurité interne, qui devenait un défi de premier ordre pour le pays. Les réformes introduites dans les structures policières font partie d’une série de réponses du Gouvernement à cette problématique. A partir de 2005, il ya eu la transformation de la Sécurité Publique (SP) en Police Nationale, l’augmentation des effectifs et le renforcement des équipes de circulation et de patrouille (*piquets*). De nouvelles unités spécialisées furent créées (Brigade Anti crime - BAC - et Brigade d’Investigation Criminelle - BIC).

Ces deux axes qui sont liés ,sans doute , représentent les grands défis par lesquels passe la question de la sécurité au Cap-Vert. Bien que ne se débattant pas dans des conflits avec ses voisins, dans l’instabilité résultant du militarisme, dans des coups

d'Etat et guerres civiles, le pays a aujourd'hui, pour défi principal, la sécurité, qui émerge comme un fléau social né des nouvelles dynamiques internationales globales et leurs conséquences internes: les mutations et disparités sociales. Les données examinées révèlent la permanence et même l'aggravation, dans certains domaines, de la situation, ce qui prouve que les réponses apportées ne furent pas à la hauteur de la complexité du phénomène.

L'un des principaux défis du pays demeure la garantie de la sécurité pour qu'il y ait un terrain propice à la réalisation de ses politiques. Sans la sécurité, les effets de la présence de l'Etat sont faibles, or les politiques et ressources qu'elle exige sont de plus en plus nombreuses et leur réussite, peu probable. Cependant, selon certains analystes, les mesures prises dans ce cadre ont été purement répressives et responsables de la violation des droits humains, au cours d'opérations policières et au niveau des postes de police. Le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique a indiqué, dans son rapport de 2009 sur les droits humains au Cap-Vert, des cas de maltraitance policière, d'impunité et d'autres excès.

Le défi de la préservation de la sécurité est, par conséquent, la condition fondamentale de la viabilité de l'Etat, du fonctionnement des institutions sociales, politiques et économiques, de la mise en œuvre de politiques publiques et de la bonne gouvernance. De cette analyse, on doit conclure, entre autres préoccupations, que la préservation de la sécurité du pays passe par la réduction du taux de criminalité intérieure, le renforcement de la lutte contre le trafic de drogue, la lutte contre l'entrée, la production et la détention illégales d'armes à feu, le renforcement des mesures d'accueil et d'intégration d'anciens émigrés, renvoyés pour leur implication dans la criminalité, et la conception de politiques publiques destinées aux jeunes, ainsi qu'une compréhension plus approfondie, par des études, de l'implication de ces derniers dans la violence.

#### **4.3.3.2. Renforcer la Démocratie Constitutionnelle, la Compétition Politique et la Liberté de Choix**

Avec le passage à la démocratie en 1990/91, après la chute du *Mur de Berlin*, dans le cadre de ladite *Troisième Vague* de démocratisation, le Cap-Vert a connu des transformations profondes dans l'organisation de sa vie socio politique qui débouchèrent sur l'approbation d'une nouvelle constitution, celle de 1992. Cette constitution, dans son art. 2, stipule que :

*La République du Cap-Vert est un Etat de droit fondé sur les principes de la souveraineté populaire, le pluralisme et le respect des droits fondamentaux.*

*La République du Cap-Vert reconnaît et respecte, dans l'organisation du pouvoir politique, la nature unitaire de l'Etat, la forme Républicaine du Gouvernement, la*

*démocratie pluraliste, la séparation et l'interdépendance des pouvoirs, la séparation entre les Eglises et l'Etat, l'indépendance des tribunaux, l'existence et l'autonomie du pouvoir local et la décentralisation démocratique de l'Administration Publique.*

Cette nouvelle Constitution marqua la rupture avec la logique du monopartisme et du parti-Etat qui avaient guidé la Première République. (Lima, sd).

La *Charte Fondamentale* Cap-Verdienne fut l'objet d'une première révision ordinaire en 1999, et d'une deuxième, survenue en Février de l'année (2010).

Selon Silva (2010:23), cette révision " a procédé au perfectionnement formel de plusieurs principes, a soulevé des contradictions et amélioré la synthèse de quelques matières". Elle marqua, d'après lui, un nouveau paradigme de la justice cap-verdienne en mettant en évidence les aspects suivants: reconnaissance de la Cour Pénale Internationale; acceptation, dans quelques cas, de l'extradition de Cap-Verdiens; autorisation, sous certaines conditions, de perquisition nocturne; élargissement de l'écart temporel entre les Législatives et la Présidentielle; suppression de l'autorisation préalable du Conseil de la République pour la dissolution de l'Assemblée Nationale...; adoption de toute modification du système fiscal et des cotisations des contribuables à la majorité des deux tiers des députés présents.

Du fait de la non-installation de la Cour Constitutionnelle, les compétences de ce dernier sont dévolues à la Cour Suprême. Si certains estiment que l'installation de cette Cour est importante et urgente, d'autres pensent le contraire (Gomes, 2010). Enracinée dans le principe de la séparation des pouvoirs, la Constitution du Cap-Vert (art. 211) dispose que les tribunaux ne sont soumis qu'à la Constitution et à la loi. L'indépendance des tribunaux, et particulièrement celle de la Cour Constitutionnelle, est clairement consacrée (cette disposition ne peut, selon la Constitution, faire l'objet d'aucune révision). Le contrôle de constitutionnalité et l'administration de la Justice en matière juridico-constitutionnelle reviennent à cette cour, selon le Titre II de la Constitution. La compétence, l'organisation et le fonctionnement de la Cour Constitutionnelle, le statut de ses juges et les procédures de sa saisine sont établis par la loi n° 56/VI/2005 du 28 Février 2005, qui spécifie l'autonomie de cette cour en faisant, par exemple, figurer dans son art. 5 qu'elle n'est pas assujettie à des ordres ou instructions d'autres organes de souveraineté. Elle déclare, aussi, que la Cour Constitutionnelle est composée de trois juges au moins, ou de sept au plus, élus par l'Assemblée Nationale. Après leur élection, ces derniers choisiront, à huis-clos, leur propre président. En d'autres termes, le schéma constitutionnel garantit l'autonomie et l'indépendance de la Cour Constitutionnelle vis-à-vis de l'exécutif, même lorsque ces fonctions sont exercées par la Cour Suprême.

Au Cap-Vert, des violations flagrantes de la Constitution n'ont pas été constatées. Dans une évaluation, à *priori*, plus quantitative, la coexistence avec la Constitution est

jugée équilibrée. Cela a été confirmé par le dernier rapport du Conseil Supérieur de la Magistrature, afférent à l'année 2009. Concernant les actions d'inconstitutionnalité, il n'y a eu qu'un cas (1) en 2008, où la Cour Suprême (STJ), fonctionnant comme Cour Constitutionnelle (TC), et sur requête du Président de la République, portant contrôle préventif de constitutionnalité de quelques dispositions du texte instituant la Taxe d'Eclairage Public, déclara inconstitutionnel ledit texte. Et, s'agissant des arrêts d'inconstitutionnalité, il n'en a eu aucun, ni même de pendant (RCSMJ 2010:34)<sup>3</sup>.

Le rapport d'activités de 2008 de la Commission Nationale des Elections présente une liste de plaintes, d'avis et de délibérations recueillis, particulièrement, durant la campagne des municipales de 2008. La teneur de ces demandes, faites généralement par les nombreux candidats ou les délégations de la CNE, était relative à des éclaircissements; des réclamations liées à de supposées fautes ou fraudes durant les inscriptions et les recensements; des falsifications; des propagandes illégales; de l'abus de pouvoir, de biens et de ressources publics; de la distribution illégale de cadeaux; d'injures, de menaces personnelles et de congés professionnels pour participation aux élections. Au total, 64 cas de réclamations et de demandes de renseignement furent satisfaits. La grande majorité le fut par la CNE, ou que celle-ci suggéra qu'elles fussent acheminées vers les autorités compétentes. (CNE, 2009: 111-121).

Ces données, relativement pauvres, indiquent le bon niveau de respect de la Constitution. La révision, dont récemment elle fut l'objet, indique la préoccupation pour son renforcement et son adaptation aux nouvelles réalités et défis que le pays traverse. On note dans cette révision, principalement, l'effort de consolidation et d'autonomisation du pouvoir judiciaire. Toutefois, un nombre d'événements survenus durant les campagnes montrent qu'il existe des infractions qui requièrent un type d'actions à caractère pédagogique. Dans ce sens, la CNE a produit, cette année, la brochure Guide du Citoyen Electeur, avec des informations de base.

La démocratie repose, dans son essence, sur l'idée de souveraineté populaire, et la compétition pacifique et transparente. Il est important, pour la démocratie Cap-Verdienne, que l'on maintienne les conquêtes obtenues en ce qui concerne la compétition politique, notamment la réalisation d'élections libres et transparentes, vu que l'idée de souveraineté populaire est clairement fixée par la Constitution de la Seconde République (articles 3 et 4). Le pays, durant près de deux décennies de vie démocratique, a connu plusieurs cycles électoraux, plusieurs alternances, sans se

---

<sup>3</sup> Toutefois, il est possible qu'il y ait eu d'autres cas de violation de la constitutionnalité qui n'aient pas été soumis à la Cour Constitutionnelle, car notre système de contrôle ne repose que sur le contrôle de "normes"/lois. Tout autre acte de l'Etat ou de ses agents qui ne soit pas normatif (actes politiques, administratifs et judiciaires) et qui viole la Constitution, ne peut faire l'objet d'une demande de contrôle (277 n° 1). C'est ledit système imparfait de contrôle. Par ailleurs, il existe, souvent, des actes inconstitutionnels qui échappent au contrôle préventif (car ce sont des violations subtiles) et qui ne sont contrôlés que tardivement (contrôle a *posteriori*).



débattre dans des crises majeures, ce qui ne signifie pas une absence de dissensions et de lacunes.

Au Cap-Vert, l'Organe Supérieur de l'Administration Electorale est, selon le Code Electoral, la Commission Nationale des Elections, qui est indépendante et permanente (articles 10 e 11). Elle est composée d'un président et de quatre citoyens, élus par l'Assemblée Nationale, à la majorité des deux tiers des députés présents, dès lors que ces derniers sont supérieurs à la majorité absolue des députés effectivement en fonction. Cet organe choisit son vice-président et son secrétaire parmi ses membres (art. 12). D'après l'analyse de Silva de 2007, le choix des membres de la CNE exige un large consensus parlementaire. Mais, s'agissant des cinq membres, l'expérience a montré que, de 1994 à 2007, le président fut un proche du parti majoritaire et le vice-président, celui de l'opposition (Silva 2007: 47). En d'autres termes, malgré le choix des membres par l'Assemblée Nationale (tenant en compte le profil académique, professionnel et moral des membres), la composition de la CNE est marquée par le consensus, plus ou moins tacite, des partis majoritaires du parlement, bien qu'évidemment, l'on ne puisse pas démontrer une quelconque influence pouvant entacher son indépendance.

Actuellement, il n'y a pas de contentieux électoral à vider. Même le dernier rapport du Conseil Supérieur de la Magistrature (RCSMJ) indique qu'en 2009, il n'ya eu ni verdicts ni décisions relatifs aux élections. Seul un cas est pendant depuis des années (RCSMJ, 2010, p. 34). Bien qu'il n'yait pas eu d'élections, en 2009, le niveau du Contentieux électoral n'accorde pas de crédit aux dénonciations et accusations fréquentes d'infractions ou de fraudes électorales formulées, principalement, par les partis politiques, parues dans la presse en période électorale et post électorale.

Par conséquent de 1991 à nos jours, dans le cadre démocratique, libéral et multipartite, le pays a connu quatre cycles électoraux, législatifs et présidentiels: 1991/1995, 1996/ 2001 et 2006. Cinq élections municipales furent réalisées en 1991, 1996, 2000, 2004 et 2008 (DGAE/Afrosondagem 2007; CNE 2010). Et elles furent toutes jugées libres et justes par la communauté internationale.

Lors des premières élections législatives directes de 1991, il ya eu la participation de deux partis: le MPD et le PAICV. Le taux d'abstention s'est situé autour de 24,7%. En 1995, cinq forces politiques ont concouru: MPD, PAICV, PCD, UCID e PSD. Le taux d'abstention n'a pas beaucoup varié par rapport aux élections antérieures, car il était de 23,5%. En 2001, le taux d'abstention était de 45,5%, malgré la participation de cinq forces politiques: PAICV, MPD, PSD, ADM (coalition PCD, PTS, UCID) et PRD. Il ya eu un accroissement, un dédoublement, du taux d'abstention aux législatives (DGAE/Afrosondagem 2007).

Lors des législatives de 2006, le PAICV, le MPD, l'UCID, le PSD et le PRD compétirent, mais l'abstention ne connut pratiquement pas d'altérations, elle se situait à 45,8%.

Au Cap-Vert, le taux de participation aux élections législatives fut, d'après ces données, plus grand dans les deux premiers cycles électoraux du contexte démocratique. Les deux dernières joutes, ayant souffert une usure significative, doublèrent pratiquement ce taux, en atteignant des paliers préoccupants, proches des 50%. Evidemment, cette augmentation fut, pour certains, le fruit d'une mauvaise gestion des données électorales, notamment, la non-actualisation du fichier.

Lors de la présidentielle de 1991, António Mascarenhas Monteiro et Aristides Pereira furent candidats et le taux d'abstention était de 38%. Dans celle de 1996, António Mascarenhas Monteiro fut l'unique candidat et il y eut un fort taux d'abstention de 54,3%. En 2001, Carlos Veiga et Pedro Pires furent candidats et le taux d'abstention fut de 45,2%. En 2006, les mêmes candidats se présentèrent à nouveau et l'abstention recula un peu, vers les 41%. En conséquence, partant du taux d'abstention, on peut affirmer que le niveau de participation à l'élection présidentielle, malgré quelques variations, reste semblable à celui des élections législatives (CNE 2010).

Durant les premières élections municipales de 1991, l'abstention fut de 45,6%, en 1996 de 35,8% , en 2000 de 40,2% , de 42,5% en 2004 et de 19,45% en 2008 (CNE 2010).

Étant donné que ces statistiques sont présentées de manière générique, on ne peut pas décortiquer les régions, les circonscriptions électorales et les couches sociales ayant le plus grand indice d'abstention. Selon l'étude de la DGAE/Afrosondagem (2007: 53), le taux de participation, au niveau national, se situait aux alentours des 60%. Cependant, ce sont les circonscriptions électorales de la diaspora qui gonflent le plus le taux national d'abstention, car elles présentent les plus grands indices d'abstention. Par exemple, pour les législatives, sur l'ensemble des cycles, (Europe/Reste du Monde, Afrique, Amérique), l'abstention dans la diaspora oscilla entre 45,5% et 84,5%.

Ont été, d'une part, désigné comme facteurs explicatifs de ce phénomène, des facteurs relatifs aux attitudes des citoyens (image des hommes politiques, évaluation des politiques publiques, type de campagne, inefficacité de la politique subjective, corruption électorale...). D'autre part, on note des facteurs techniques (accès à la documentation exigée, déficience de la communication, erreurs dans le recensement, répartition géographique, mobilité inter-îles, restrictions du code électoral, non mise à jour du fichier électoral, etc. (DGAE/Afrosondagem 2007: 59).

Dans les quatre premiers cycles électoraux, on constate un taux d'abstention assez significatif (DGAE/Afrosondagem 2007:42). Lors des municipales de 2008, après la révision du fichier électoral qui remédia à quelques déficiences techniques, il ya eu une diminution de moitié du taux d'abstention par rapport aux municipales antérieures – de 42,2%, en 2004, l'abstention tomba à 19,45%. (CNE 2009). Cependant, comme nous ne disposons pas d'études approfondies là-dessus, nous pourrions, à partir des

prochaines législatives et de la présidentielle, avoir une appréciation plus claire sur la question, ce qui nous permettra de savoir si réellement les Cap-Verdiens ont amélioré ou non leur participation aux élections.

Le degré d'abstention est généralement présenté comme étant un signal important de la participation politique des citoyens et de leurs relations et considérations envers le système démocratique. Si la participation aux élections est très faible, on peut en déduire un manque de légitimité sociale du système démocratique.

Au Cap-Vert, les résultats électoraux montrent un bipartisme fort entre le MPD et le PAICV, même dans la présidentielle qui n'exige des candidats aucune coloration partisane, bien que ces derniers puissent solliciter l'appui des partis. Ces deux forces ont toujours influencé la décision de l'électorat. Lors des législatives de 1991 et de 1995, le MPD a obtenu deux victoires, avec deux majorités qualifiées, et le PAICV, la grande majorité des suffrages restants. En 2001 et 2006, le PAICV gagna par deux majorités absolues, et le MPD, la quasi totalité des sièges de l'opposition, au Parlement. Ainsi, actuellement, pour les 72 sièges à pourvoir, il fut introduit, dans la dernière révision constitutionnelle, l'élargissement de l'espace temporel entre les législatives et la présidentielle (augmentation de 180 jours), vu que l'organisation de la présidentielle, immédiatement après les législatives, provoquerait un impact exagéré des partis sur la décision de l'électorat, et ferait que l'élu soit pratiquement celui qui est soutenu par le parti vainqueur des législatives. Comme on peut le constater, cette coïncidence est survenue dans tous les cycles électoraux passés.

Au niveau des élections locales, sont apparues, bien que de manière timide, des coalitions de citoyens qui, souvent, ont obtenu de bons résultats, voire la victoire. Lors des municipales de 2008, au-delà de la participation des trois principaux partis (PAICV, MPD, UCID), quatre coalitions de citoyens concoururent et un autre n'a pu le faire, du fait d'irrégularités procédurales. Ce sont l'ASV (Alternative São Vicente), le GIGA (Groupe Indépendant Gagner pour Avancer) dans la municipalité de São Filipe, le GIMS (Groupe Indépendant pour la Continuation du Changement et le Développement de l'Ile de Sal), le GIPS (Groupe Indépendant de Santa Catarina) de Santa Catarina, Ile de Fogo. La candidature du groupe UVN (Une Voix Nécessaire), dans la commune de São Filipe, Fogo, fut rejetée par le Tribunal Régional, pour erreurs procédurales (CNE 2009: 91-92).

Appréciant les élections au Cap-Vert, on doit conclure, de manière générale, malgré de nombreux obstacles dont quelques uns ont déjà été indiqués, qu'elles sont justes et transparentes. C'est aussi l'opinion de la communauté internationale (missions d'observation...), des acteurs et des partis politiques nationaux qui, au-delà des réclamations et critiques faites au processus, acceptent les résultats, même quand ils sont battus.

#### 4.3.3.3. Promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques

L'Etat de droit démocratique suppose automatiquement la défense des Droits Civils, Politiques, Economiques et Culturels des citoyens. La Constitution du Cap-Vert renvoie directement à la DUDH (art. 17), qui traite de la protection des droits humains et, le pays a, également, adhéré à d'importants instruments internationaux de promotion des droits humains (Cf. cadre en Annexe). Cependant, au-delà de leur reconnaissance, il est important que l'on examine quelques indicateurs liés à leur réalisation, soit en termes d'inclusion socio économique, soit en termes de participation politique. Le respect et l'inclusion des catégories *exclues*, fondés sur le principe de base d'égalité, représentent des signes importants dans ce sens.

Le Cap-Vert occupe, selon le Rapport de Développement Humain des Nations-Unies de 2009, la 101<sup>a</sup> position dans le *ranking* d'IDH, relativement au genre. Toutefois, comme nous avons pu le constater, les femmes, en ce qui concerne la participation politique, se trouvent encore dans une situation d'inclusion incomparable avec celle des hommes, bien qu'il y ait eu des améliorations, principalement en matière de nomination (comme les portefeuilles gouvernementaux), beaucoup plus qu'en matières de compétition électorale.

Pourtant, on sait que l'ICIEG en a débattu avec les différentes organisations partenaires de la stratégie d'intervention à adopter auprès des partis politiques, en vue d'augmenter la participation des femmes au pouvoir politique. Deux types de stratégies furent sélectionnés- le développement d'actions de formation auprès des leaders politiques et le plaidoyer. L'autre question débattue est l'option pour le type d'arrangement à proposer: quota ou parité. On a opté pour la parité (Furtado et all, sous presse).

On note aussi une incidence marquée de la violence fondée sur le genre. Les données montrent que, en 2009, le Réseau *Sol* a traité dans la ville de Praia, à Santiago et à S. Vicente (les deux principaux centres du pays) 697 et 163 cas de violence basée sur le genre. On a enregistré un petit recul par rapport à l'année 2008, au cours duquel 723 e 167 furent solutionnés (Idem, Ibidem).

Au même moment, dans les Maisons de Justice, parmi les procès qui y furent intentés par des femmes en 2008, 2009 et 2010, il y a eu un total de 402 cas de violence conjugale, 319 cas d'agressions et 70 de viol (Idem 2010: 74). Par conséquent, bien que les données ne permettent pas une analyse globale, il est à noter un nombre considérable de violence contre les femmes, sans compter que tout indique qu'il y a, au Cap-Vert, une forte culture du silence des victimes de ce type de violence, pour divers motifs (Idem, Ibidem).

En ce qui concerne la condition socio économique, on peut constater que la situation de la femme continue de montrer un déséquilibre par rapport à celle hommes, car, comme le constate le Rapport CEDAW (note) produit par l'ICIEG: "Les revenus des femmes sont inférieurs à ceux des hommes, le chômage les touche le plus et la pauvreté est plus profonde dans les agrégats familiaux dirigés par des femmes".

L'évaluation, quoique minimale, de tels indicateurs, montre qu'il y a encore des limites évidentes qui ont besoin d'être surmontées, d'un point de vue pratique, pour que l'on s'approche du constitutionnellement stipulé sur l'égalité de genre.

La réalisation des droits, principalement ceux à caractère socio économique, exige, comme base, une perspective d'équilibre entre les diverses régions du pays et, pour cela, il est important qu'il y ait une implication des populations (au niveau local) dans leur propre développement.

Le Cap-Vert connaît traditionnellement des formes de solidarité et d'entraide, notamment dans les communautés rurales, qui semblent maintenant désuètes, du fait de la répartition géographique, de l'exode rural et des changements nés de l'urbanisation. D'où la nécessité d'efforts soutenus dans le sens d'engager les populations et les diverses régions dans les processus décisionnels, la conception et la réalisation des politiques publiques.

Malgré la prédominance sociologiquement marquée de deux partis, il existe au plan local la possibilité de coalitions citoyennes. (Silva, Org. 2007). Comme on peut le vérifier, ces initiatives sont survenues, très rarement, dans quelques municipalités. Malgré des succès ponctuels de coalitions de citoyens aux élections locales, la différence avec le poids des partis est énorme. Dans les dernières municipales, sur 22 municipalités, il y avait 22 candidats du PAICV, 20 du MPD et 6 de l'UCID, *contre* la participation de 4 candidats indépendants, dont deux furent parrainés par le MPD (CNE, 2009: 91).

En ce qui concerne les demandes et l'activisme des citoyens dans la défense de la Constitution et de leurs droits et intérêts vis-à-vis des organes de souveraineté ou du pouvoir local, on constate un découragement.

Par exemple en 2008-2009, l'Assemblée Nationale a, selon les données de l'institution, reçu de nombreuses pétitions, mais elles ne concernaient que le Statut des Combattants de la Liberté de la Patrie (Annuaire Parlementaire, 2009: 75).

Le guide des ONG (Plateforme des ONG, sd: 205-216), conçu par la plateforme des ONG, rend compte d'un faisceau d'associations et d'ONG établies au Cap-Vert. La grande majorité (70%) est concentrée dans l'Ile de Santiago, suivie de S. Vicente, qui en abrite 14% et Fogo, 6%. Les îles restantes n'en contiennent que 2% chacune. Ce document identifie, au moins, 23 zones d'intervention des ONG. Leur plus grand domaine reste l'éducation, la formation professionnelle, la pauvreté et l'exclusion sociale, les groupes vulnérables, le développement communautaire, la santé, le sport,

l'eau, l'habitat social et l'agriculture, entre autres. (Plateforme des ONG, sd: 200). Leur nombre se situe à un niveau raisonnable. Mais leurs dynamisme et performance sont évalués de diverses manières, de sorte qu'on considère que le niveau d'associationnisme est plus pauvre qu'il ne paraît, si l'on se fonde sur d'autres éléments comme: le niveau d'adhésion des citoyens à ces associations et ONG, l'activisme de leurs membres, etc. (Pina, 2009). Une étude de Afrobaromètre de 2008 conclut, à ce sujet, que les Cap-Verdiens

*persistent dans leur faible propension à participer aux organisations de la société civile, le scénario reste inchangé comparativement à 2002 et 2005, tant au niveau syndical, des associations professionnelles, des groupes religieux que des associations communautaires (Afrobarometer/Afrosondagem, 2008: 55).*

Il semble donc crucial qu'il y'ait un accroissement, du point de vue qualitatif (intensité d'implication, dynamisme des activités...), de l'associationnisme, mais pas suffisamment pour qu'il y'ait un renforcement du Capital Social, ce qui a, selon certaines prises de position, un impact positif non seulement dans le développement socio économique, mais également dans la mise en œuvre du système politique et la stabilité de la démocratie.

#### **4.3.3.4. Consolider la séparation des pouvoirs et garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et un parlement efficace**

Dès l'inauguration de la Seconde République, par l'adoption de l'actuelle constitution Cap-Verdienne (démocratique, libérale et d'inspiration républicaine), la séparation des pouvoirs a constitué l'un des principes de base de l'organisation du système politique (cf. Constitution, art. 2). Sont des organes de souveraineté, comme le garantit la Constitution (articles 118 e 119), le Président de la République, l'Assemblée Nationale, le Gouvernement et les Cours et Tribunaux. Cependant, sont d'une grande importance, pour le véritable approfondissement de la démocratie, la concrétisation de la séparation des pouvoirs, l'indépendance et le renforcement du pouvoir judiciaire, et du parlement. Le contrôle de ce dernier par l'exécutif, ou sa faiblesse, en termes de productivité et de capacité de représenter ses électeurs, est fréquemment un signal de faiblesse de la démocratie.

Le régime cap-verdien se situe généralement entre le parlementarisme et le présidentialisme, mais il ne repose sur aucune de ces deux formes pures (Hopffer Almada, 2002). Classifié parlementarisme mitigé, par les uns et, semi-parlementarisme, par les autres (Costa 2002), la centralité politique est détenue, selon la Constitution, par le Parlement. Pourtant, le Président de la République, qui ne gouverne pas, est

également élu au suffrage direct et universel. Il lui revient de nommer le Premier Ministre, parmi les leaders du parti majoritaire au Parlement, et de co-orienter les politiques de défense et les affaires étrangères.

Constitutionnellement, le Pouvoir Judiciaire est souverain, il fonctionne comme un *vrai gouvernement*, avec le Conseil Supérieur de la Magistrature et le Conseil Supérieur du Ministère Public.

Il est, par conséquent, fondamental pour la vie démocratique qu'il y'ait une nécessaire autonomie et un équilibre entre les divers pouvoirs, en accord avec ce qui est constitutionnellement prévu, sans interférences ni dépendances exagérées des pouvoirs, nonobstant le contre-balancier que les uns exercent par rapport aux autres.

Le Parlement exerce un rôle de premier plan dans le système politique cap-verdien, ce qui amène quelques uns à le situer dans le camp du parlementarisme, d'où la nécessité de son indépendance effective, son renforcement et son efficacité pour la vie démocratique et la bonne gouvernance du pays.

Le parlement compte 72 sièges et est dominé, depuis la transition vers le système démocratique, par les deux plus grands partis du pays. Le MPD, Mouvement Pour la Démocratie, qui gagna deux fois aux législatives durant les années quatre-vingt-dix, à la majorité qualifiée, tandis que le PAICV, qui était à l'époque la principale force de l'opposition, occupait la plupart des sièges réservés à l'opposition. Lors des élections législatives de 2001, la situation fut pratiquement inversée, car le PAICV obtenait, dans les deux cycles électoraux de cette décennie, deux majorités absolues et le MPD devenait la principale force de l'opposition parlementaire.

Actuellement, trois partis siègent au parlement. Dans les élections législatives de 2006, le PAICV rafla 41 députés (dont 7 femmes), le MPD, 29 députés (dont 4 femmes) et l'UCID (Union Cap-Verdienne Indépendante et Démocratique), deux députés (tous des hommes) (Annuaire Parlementaire, 2009:29). Ces deux partis polarisent, souvent, débats et prises de positions.

Le niveau d'instruction des députés est considérable, car plus des deux tiers possèdent au moins la licence et plus de 80% d'entre eux ont une formation dans un domaine précis. Ceci montre certainement que les députés Cap-Verdiens sont dotés d'un potentiel cognitif et de qualification, suffisant pour qu'ils remplissent parfaitement leurs fonctions.

Quant aux *indicateurs de productivité*, on peut vérifier que durant l'année parlementaire 2008-2009, il y a eu, au total, vingt-sept (27) initiatives législatives. Le gouvernement supplante le parlement dans le nombre d'initiatives. Seize (16) sont de la part du gouvernement et les onze restants (11), de l'Assemblée Nationale, des députés et des groupes parlementaires. Huit (8) de ces initiatives furent des projets de loi, 11 (onze) propositions de loi, trois (3) projets de résolution, deux (2) propositions de résolutions/traités et trois (3) propositions de ratification. Dans sa compétence de

contrôle politique du gouvernement, il est important d'observer que, durant cette année, deux questions orales furent adressées au gouvernement par le groupe parlementaire du MPD (Annuaire Parlementaire, 2009:63).

Au cours de l'année en question, des députés du PAICV visitèrent 20 (vingt) circonscriptions électorales et totalisèrent 170 déplacements. La majeure partie de ces visites concernait les principaux centres urbains (Praia, Santa Catarina, São Filipe et S. Vicente), les seuls ayant, chacun, reçu plus de 15 visites. Cependant, plus du quart (1/4) de ces mêmes visites ont été faites à la capitale, Praia. Les autres en reçurent moins de six. Les députés du MPD visitèrent, près de 105 fois, seize (16) circonscriptions électorales, avec une fréquence relativement semblable à celle du parti sortant. Une grande partie de ces contacts fut effectuée avec les populations des principaux centres urbains. Trois des principaux centres (Praia, Santa Catarina et São Vicente) furent visités, chacun, plus de treize (13) fois. Les députés de l'UCID effectuèrent cinq (5) visites à la circonscription électorale de S. Vicente, une visite spéciale de travail à l'île de Sal et une visite aux trois communes de l'île de Santo Antão. Cette année là, le PAICV a organisé deux journées décentralisées et deux conférences et le MPD a organisé quatre (4) conférences, mais n'a pas, selon l'annuaire parlementaire, effectué de journées décentralisées durant cette période (Annuaire Parlementaire, 2009:44-50).

Malgré qu'il manque beaucoup de données et d'analyses exclusivement dirigées vers cet aspect, on peut, à travers quelques études, percevoir la vision et le degré de crédibilité et d'engagement du parlement pour les citoyens. Dans une étude publiée en 2005, par l'Assemblée Nationale et par le PNUD, 16% des citoyens disent qu'ils ne font pas confiance à l'Assemblée Nationale, 59% faisaient *peu confiance* et 21% faisaient trop confiance à cette institution. Dans une autre étude, de 2008, (Afrobarometer/Afrosondagem: 36), 45% des Cap-Verdiens font confiance à cette institution.

Au moment de l'indépendance, les structures judiciaires étaient peu nombreuses. A l'époque, il n'y avait que deux tribunaux dans tout le pays, dont l'un disposait d'un juge et d'un procureur (Gomes 2010). Actuellement, des avancées significatives sont notées, tant en termes d'augmentation et de perfectionnement des magistrats, des tribunaux, de la création de nouvelles instances et des conditions de fonctionnement qu'en termes d'autonomie. (Idem).

Récemment, le débat public sur la justice, dans un contexte d'augmentation de la criminalité, a été, fréquent et relativement intense. Il a suscité des questions que beaucoup jugeaient cruciales pour le renforcement de la justice au Cap-Vert, par exemple: l'autonomie du pouvoir judiciaire, la qualité et la célérité/morosité de la justice, la structure, l'organisation et le fonctionnement du système judiciaire, etc. C'est pourquoi, comme on l'a déjà souligné, quelques points de base de la dernière révision constitutionnelle concernent l'organisation et la configuration du pouvoir judiciaire.



Ce pouvoir assume une fonction fondamentale dans l'Etat de Droit cap-verdien, du fait qu'il assure la légalité démocratique et la défense des droits des citoyens (Constitution art. 208). Par conséquent, son renforcement et son indépendance sont d'une extrême importance pour le système démocratique. Ainsi, en relation à l'Assemblée Nationale, la constitution admet la nécessité d'une autonomie et d'une efficacité (CRCV, Título V).

Il faut souligner que, lors de la révision de la Charte Fondamentale de 2010, le pouvoir judiciaire a été l'objet d'importantes mutations, en vue du renforcement de son autonomie. Pour Silva, la réforme du système judiciaire est l'aspect le plus significatif de cette révision. Celle-ci englobe: la consécration de tribunaux de seconde instance; l'obligation de la nomination d'un président du CSM exerçant à temps plein; l'accès à la CS, réservé uniquement aux juges, par voie de concours public; la nomination du président de la CS par le Président de la République; l'interdiction de muter les juges; l'accroissement des pouvoirs du CSM; les modifications dans la composition du CSM; la désignation du président du CSM; la création de l'Inspection judiciaire et du Ministère Public; l'obligation pour le CSM de présenter un rapport sur la situation de la justice. (Silva 2010: 20-23).

La Cour Suprême est, au Cap-Vert, l'organe supérieur dans la hiérarchie judiciaire (CRCV, art. 216). Ses juges sont recrutés sur concours public. Parmi ces derniers et sur leur proposition, le président de la Cour Suprême est nommé par le Président de la République. Le recrutement et la carrière des juges sont constitutionnellement définis (art. 222), de manière à garantir leur autonomie par rapport à d'autres pouvoirs.

L'organisation et le fonctionnement du CSM (organe de gestion et de discipline des juges) sont, d'après la Constitution, (art. 223) autonomes en ressources humaines, financières et matérielles. Le Procureur Général de la République (CRCV, art. 225 et suiv.) est l'organe supérieur du Ministère Public. Le Procureur Général de la République est nommé par le Président de la République, sur proposition du Gouvernement.

Le PGR préside le Conseil Supérieur du Ministère Public. Cet organe est, constitutionnellement, autonome en ressources humaines, financières et matérielles. (CRCV, art. 225 et suiv.).

La grande lenteur de la justice, dans un cadre de forte croissance de la violence, est désignée comme étant l'un des défis que la justice Cap-Verdienne devra affronter. Le dernier rapport du CSM, sur la situation de la justice, relatif à l'année 2009 et publié récemment, montre que ce problème persiste encore, nonobstant les efforts du Gouvernement, soulignés dans le programme de gouvernement 2006-2011.

Dans une panoplie de 7.972 affaires enrôlées au cours de cette année, seuls 6.996 ont été jugées, il reste ainsi, plus de neuf cent soixante seize (976) affaires à trancher. Bien que la procédure nécessite naturellement un certain temps d'attente, ce nombre

n'indique pas une baisse de la morosité, même par rapport aux années antérieures. (RCSM 2010).

On en conclut que, d'un point de vue formel, la dernière révision de la CRCV a créé les conditions pour l'autonomie et le renforcement du pouvoir judiciaire, mais ceux-ci ont, clairement, besoin de mesures politiques pour leur effectivité. La morosité dans la justice, l'une des mesures de son efficience, n'a pas reculé. Pour le moment, les réformes introduites sont, potentiellement, reconnues comme des pas importants qui ouvrent la possibilité d'une justice plus célère et plus efficace.

Le Rapport du Ministère Public (Procureur Général de la République), de 2009, révèle des menaces sur l'autonomie de cet organe et l'indépendance des tribunaux, quand, le 12 Mars 2008, des éléments de la Police Nationale encerclèrent le Palais de Justice de Praia, pour protester contre une décision judiciaire dans le procès, pour homicide grave d'un agent de la police nationale. Le même rapport ajoute que *la Police Nationale présente les plus grandes difficultés à comprendre que, en tant qu'auxiliaire des autorités judiciaires, elle n'est pas, et ne peut pas être, sous la tutelle de leur ministère.* (RMP, 2009 : 54-57). Il convient de souligner que ces incidents perturbent la logique démocratique et la sérénité nécessaire à la bonne coexistence et à l'équilibre dans le fonctionnement des institutions, d'où la nécessité d'une plus grande capacitation des agents de police et des membres des hautes institutions.

Cependant, il est évident que la justice constitutionnelle, malgré la non-installation du Tribunal Constitutionnel<sup>4</sup>, a les moyens de maintenir son autonomie, car celle-ci est garantie par la Constitution et par la loi n° 56/VI/2005 du 28 Février 2005, qui dispose de l'autonomie de ce tribunal, en soulignant qu'il n'est soumis à aucun ordre ou instruction d'un autre organe de souveraineté. Elle stipule, en outre, que le Tribunal Constitutionnel est composé de trois juges au moins et de sept au plus, élus par l'Assemblée Nationale. Ce tribunal, à huis-clos, élira son président. Bien que des tentatives d'immixtion puissent survenir, il n'existe pas de conditions pour les limiter. Apparemment, les décisions de la justice constitutionnelle tant en contrôle abstrait (Tribunal Constitutionnel) qu'en contrôle concret (tribunaux de droit commun) sont en dehors de la compétence du pouvoir politique.

#### **4.3.3.5. Assurer l'efficience et la responsabilisation des autorités et des fonctionnaires**

Nonobstant les débats sur la démocratie, la souveraineté populaire, qui est l'un des fondements de la démocratie, est toujours associée au principe de responsabilisation et de contrôle de l'élite politique et administrative, des élus et des agents publics.

---

<sup>4</sup> Il faut rappeler qu'au Cap-Vert, le Tribunal Constitutionnel n'a pas encore été installé et, conformément à la constitution (art. 294), ses compétences sont dévolues à la Cour Suprême.

Ainsi, la nécessité, pour l'exercice démocratique, de dépasser la simple dimension électorale, est de plus en plus défendue. L'idée d'*accountability* (contrôle et responsabilisation des acteurs politiques et administratifs) est actuellement envisagée comme l'une des mesures fondamentales d'évaluation de la bonne gouvernance. La responsabilisation et le contrôle du pouvoir public sont fondamentaux pour le renforcement de la démocratie, parce qu'ils rétrécissent les liens entre représentés et représentants et peuvent améliorer l'efficacité des réponses des pouvoirs publics, en les adaptant aux besoins réels de la population. Pourtant, la bonne marche de l'administration publique dépend tant de la promotion de sa transparence et de son contrôle que de l'efficacité de son organisation et de son fonctionnement.

Le Programme de Gouvernement 2006- 2011 porte sur l'administration publique au point 5.7. du Chapitre 5 (Plus de Démocratie, Entrepreneuriat et Citoyenneté, pages 121 et suiv.). On y affirme l'importance de la modernisation de l'administration publique pour la consolidation de l'Etat de droit et la bonne gouvernance. On reconnaît aussi que, malgré les avancées, l'administration publique Cap-Verdienne continue d'affronter des obstacles à sa modernisation et à l'amélioration de son efficacité. Ainsi, a-t-on priorisé, dans ledit programme, un ensemble d'objectifs visant à atteindre cette fin : *faciliter la vie des citoyens et des entreprises; expansion de la gouvernance électronique; débureaucratisation et simplification des procédures administratives dans tous les services publics, notamment dans les finances, la santé, l'éducation, l'administration publique; formation et qualification continues des ressources humaines et d'amélioration des conditions de travail; adoption de critères modernes dans la gestion des ressources humaines; compression des charges de l'administration publique; rationalisation et amélioration de l'efficacité de l'administration publique; adéquation de l'administration publique aux objectifs de croissance économique; instituer l'efficacité et la rigueur dans la gestion des ressources organisationnelles de l'administration publique et renforcement de la coordination interdépartementale et entre les services déconcentrés*. Ce programme érige la transparence et la responsabilisation en principes de base et d'orientation. Il est souligné dans le document qu'il sera stimulé la participation de la société civile dans le processus décisionnel de manière à rendre possible un meilleur contrôle social des actions du gouvernement, en stimulant ainsi une plus grande légitimité de l'action étatique, et en responsabilisant les agents publics pour les résultats de leurs actions par un contrôle renforcé et une évaluation des actions dans les divers secteurs de l'administration publique (Idem: 122). Sur ces bases, également, ont été sérieées un certain nombre de mesures politiques pour réaliser les objectifs et stratégies proposés (cf. Idem: 123)).

Bien que , dans ce domaine, on n'ait pas d'éléments ni d'instruments pour évaluer l'impact et la réalisation des mesures et actions prévues, il convient de noter que quelques unes d'entre elles ont été mises en pratique et se trouvent en phase

d'élargissement, comme c'est le cas, par exemple, de la Mise en œuvre du réseau des Maisons du Citoyen (en 2007) et l'érection du Portail du Gouvernement du Cap-Vert et du Portail du Citoyen. Ce sont là des initiatives qui promeuvent l'usage intensif de la technologie dans l'accès aux services fournis par la fonction publique, de manière simplifiée et efficiente

(cf. [http://www.governo.cv/index.php?option=\\_content&task=view&id=517](http://www.governo.cv/index.php?option=_content&task=view&id=517)).

Toutefois, parmi les autres mesures prévues, on n'en voit pas un niveau de concrétisation aussi claire ou élargie que la mesure VII (*l'adoption d'un programme de création d'organisations de la société civile appelées, dans le cadre d'un partenariat public/privé, à assumer la responsabilité de la gestion de différents services, dans les domaines de l'éducation, la santé, l'action sociale, l'environnement, la culture, l'équipement social, etc.*). Par exemple, des données secondaires, bien que relativement sobres, montrent que l'habitude du citoyen de questionner et de contrôler les acteurs publics, n'est pas encore bien enracinée au Cap-Vert. On voit, par exemple, que le nombre et le contenu des initiatives populaires, plus ou moins rares, destinées au parlement, portent une empreinte peu collective. De même, les informations disponibles montrent une faible culture associative. Parmi les associations inventoriées par la plateforme des ONG, on ne trouve pas des interventions destinées au contrôle des acteurs publics (Plateforme des ONG, sd). Les interventions les plus en vue, dans ce domaine, sont de l'ADECO, association de défense des consommateurs.

Il faut souligner l'existence d'un projet voué à la mise en œuvre du Budget Participatif, car des expériences-pilote de budget participatif ont été réalisées dans quelques communes du pays (Paúl, São Miguel, Santa Cruz et Mosteiros) bien que, pour le moment, leur vulgarisation ne soit pas visible (Cf. <http://www.op-caboverde.org>).

L'intérêt pour les affaires publiques, bien que se situant à un niveau raisonnable, a sensiblement baissé. Selon des données de Afrobarometer/Afrosondagem (2008:45), il était de 78% en 2002, de 65% en 2005 et de 50% en 2008. En 2008, à peine 19% furent réunis pour discuter de questions politiques. Ceci pourrait signifier une grande indifférence à l'égard de l'élite politico administrative et une faible prédisposition à contrôler les acteurs publics.

Il faut ajouter, toutefois, que le pays est doté d'un cadre législatif et juridique satisfaisant, comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous.

INSTRUMENTS JURIDIQUES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE		
SUJET	TEXTE	PUBLICATION

<b>PRINCIPES</b>		
Constitution de la République	Loi Constitutionnelle n° 01/IV/92 Modification Loi n° 1/V/99	25/09/92 23/09/99
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme	Résolution n° 86/2001	19/11/01
Programme du Gouvernement 2001/2005	Résolution n° 5- A/2001	03/05/01
Grandes Options du Plan 2002/2005	Loi n° 8/VI/2001	11/03/01
Régime Général de l'Organisation et des Activités de l'Administration Publique Centrale	Décret Législatif n° 2/95	19-de 20/06/95
Régime Juridique de la Constitution, Modification et Extinction de la Relation Juridique d'Emploi dans l'Administration Publique	Loi n° 102/IV/93	49-de 31/12/93
Régime Général de la Règlementation et des Actes Administratifs	Décret Législatif n° 15/97	10/11/97
Régime Général des Réclamations et des Ressources Administratives Non Contentieuses	Décret Législatif n° 16/97	43-de 10/11/97
Régime Juridique des Contrats Administratifs	Décret Législatif n° 17/97	43-de 10/11/97
Régime Juridique du Travail dans l'Administration Publique	Loi n° 44/V/98	09-de 09/03/98
Principes de Procédures Administratives	Décret-loi n° 12/97	11-de 24/03/97
Procédure Administrative Gracieuse	Décret Législatif n° 17/97	43-de 10/11/97
Contentieux Administratif	Décret-loi n° 14-A/83	12-de 22/03/83
Normes relatives à l'Instruction, la Décision et la Publication d'Actes et Gestion de Ressources Humaines.	Décret-loi n° 64/97	06/10/97
Formule des Actes pratiqués par le Gouvernement dans le domaine de la Compétence Politique, Législative et Administrative	Décret-loi n° 121/92	18-de 02/11/92
Principe de Motivation des Actes Administratifs	Décret Législatif 02/95 Décret-loi n° 61/93	41-de 02/11/93
<b>ORGANISATION</b>		

Plan de Carrières et Salaires (P.C.C.S)	Décret-loi n° 86/92	02- de 16/07/92
Instruments de Mobilité du Personnel de la Fonction Publique	Décret-loi n° 87/92	02-de 16/07/92
Régime Juridique des Congés, Absences et Permissions des Fonctionnaires et Agents de l'Administration Publique	Décret Législatif n° 03/93	11-de 05/04/93
Statut Disciplinaire des Agents de l'Administration Publique	Décret Législatif n° 08/97	17-de 08/05/97
Statut du Personnel du Cadre Spécial	Décret-loi n° 3/95	de 20/06/95
Statut du Personnel de Direction	Décret Législatif n° 13/97	de 01/07/97
Statut de Retraité et Pension	Loi n° 61/III/89	53-de 30/12/89
Retraite Anticipée et Volontaire prévue par la Loi n° 98/IV/93	Décret-loi n° 89/94	42-de 29/12/94
Droit à la Retraite ou Pension de Fonctionnaires Retraités d'un autre Etat ayant servi l'Etat du Cap-Vert à partir du 05/07/75	Décret Législatif n° 1/95	17-de 29/05/95
Interdiction de Recruter des Fonctionnaires ou des Agents Retraités à un Emploi public Rémunéré, en qualité de Permanent	Décret-loi n° 497/82 Décret-loi n° 41/93	de 30/12/82 25-de 12/07/93
Organigramme des Services des Ministères et Secrétaires d'Etat Civils	Décret-loi n° 06/93 Décret-loi n° 39/96	06-de 10/03/93 34-de 14/10/96
Approbation de la Loi Organique du Ministère des Finances et du Plan	Décret-loi n° 31/2001	26/11/01
Principes, règles et critères d'organisation de structuration et de développement de charges Q. Privatif	Décret-loi n° 73/95	21/11/95
Service de l'Inspection générale des Finances	Décret-loi n° 136/92	23/09/92
Critères d'Avancement des Fonctionnaires	Décret Règlementaire n° 13/93	32-de 30/08/93
Principes Généraux d'Organisation de Concours de recrutement d'Agents de la Fonction Publique	Décret-loi n° 10/93	07-de 08/03/93
Règlement du Concours d'Accès à la D.G.A.	Arrêté n° 20/2000	17 Juillet
Règlement du Concours d'Accès à l'I.G.F.	Arrêté n° 41/2001	4 Décembre
Règlement du Concours d'Accès à la D.G.C.I.	Arrêté n° 59/2001	29 Octobre
Règlement du Concours d'Accès à la D.G.T.,	Arrêté n° 11/2002	10 Juin

D.G.O., D.G.P.E., G.E., D.A.		
Promotion et Concours des Fonctionnaires	Décret-loi n° 150/91	42-de 19/10/91
Evaluation du personnel du Cadre commun de la Fonction Publique	Décret Règlementaire n° 19/93	36-de 27/09/93
Contenus Fonctionnels des Charges Communes	Arrêté n° 34/93	19-de 31/05/93
Règlementation de la Fréquentation des cours et des stages de formation et de perfectionnement, tout comme de spécialisation et de post-graduation pour fonctionnaires.	Décret-loi n° 1/87	2-de 10/01/87
Régime juridique du contrôle public du patrimoine des titulaires et assimilés des charges publiques.	Loi n° 139/IV/95	37-de 31/10/95
Usage des Voitures de l'Etat à des fins diverses	Décret-loi n° 37/96	32-de 30/09/96
Frais de Déplacements	Décret-loi n° 204/91	52-de 30/12/91
Règlementation des missions officielles des titulaires de fonctions politiques	Décret-loi n° 36/99	27/05/99
Service Militaire	Décret-loi n° 37/96	32-de 30/09/96
Uniformisation de la durée du travail hebdomadaire et horaire normal de fonctionnement de l'Administration Publique	Décret-loi n° 70/97	10/11/97
<b>INSTRUMENT JURIDICO FINANCIER DE GESTION DE RESSOURCES HUMAINES</b>		
Principes et règles afférents au Budget de l'Etat	Loi n° 86/IV/93	29/11/93
Loi Rectificative d'Orientation Budgétaire	Loi n° 78/V/98	07/12/98
Loi d'adoption du Budget de l'Etat		
Loi Budgétaire		
Régime de Contrôle Préventif de la Cour des Comptes	Décret-loi n° 46/89	25-de 26/06/89
Organigramme du Gouvernement	Décret-loi n° 10/2002	25/03/02
<b>PUBLICATION</b>		
Procède à la différenciation des séries du Journal Officiel et règlemente la matière à publier	Décret-loi n° 74/92	30/06/92
Etablit la référence et la classification du Journal Officiel	Décret-loi n° 21/2002	24/07/00

Comme on peut le constater, l'Etat est conscient de la nécessité de renforcer la responsabilisation et l'efficacité de l'Administration Publique et le pays est doté, au

plan formel, d'un cadre légal qui favorise cette tendance. Il y a des actions qui sont mises en pratique (comme celles, déjà citées, de promotion de l'administration électronique...) pourtant, certains domaines, comme la promotion d'une culture de contrôle, de la part de la société civile, ont encore besoin de s'enraciner.

#### 4.3.3.6. Lutter contre la corruption dans la sphère politique

Le Programme du Gouvernement pour 2006-2011 fait mention de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux, ainsi que de l'amélioration d'une culture de la légalité.

Au Cap-Vert, on a assez légiféré pour combattre la corruption. La liste *in extenso* des instruments et initiatives suivants peut en servir d'illustration: le Décret-loi n.º 29/2001 du 19 Novembre 2001, qui établit le **Nouveau Régime Financier et de la Comptabilité Publique**, basé sur des principes internationalement admis, de transparence dans la gestion de la chose publique; Le Décret-loi n.º 1/2002 du 21 Janvier 2002, qui approuve les **Classificateurs Budgétaires et développe le nouveau système de classificateurs organiques, fonctionnels et économiques des recettes et dépenses publiques**; Approbation du Nouveau **Plan National de Comptabilité Publique**, qui instaure un système comptable consacré aux principes comptables internationalement admis; **Elaboration des Arriérés** afférents à 1998, 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003 et présentation régulière des Comptes Trimestriels Provisoires; Création des **postes d'Ordonnateur et de Contrôleur Financier**; Approbation par l'Assemblée Nationale, en Juillet 2007, du **Code des Marchés Publics**, qui devra permettre une plus grande transparence dans les achats au nom de l'Etat, sous la parfaite supervision de l'Agence Indépendante de Régulation et de la Cour des Comptes; **Proposition de Loi d'Orientation Budgétaire**, adoptée dans sa globalité par l'Assemblée Nationale et qui devra refléter les nouveaux principes de transparence, les modèles du système de planification et le budget, dans une approche intégrée de la planification nationale et de la pluri annualité du Budget Programme; Le fonctionnement du **Système Intégré de Gestion Budgétaire et Financière (SIGBF)**, visant à garantir la transparence et la consolidation des finances et des Comptes Publics à travers l'intégration, la ségrégation fonctionnelle, organique et technologique – c'est-à-dire que, qui exécute un budget, n'effectue pas de paiement; Révision **des Dépenses Publiques**, résultant de l'adoption des Cadres de Dépenses à Moyen Terme; Le **Décret-loi de "Recouvrement, Paiement et Remboursement Budgétaires"** en vue d'assurer une meilleure fonctionnalité du recouvrement des recettes fiscales et de faciliter les procédures aux contribuables, par d'autres alternatives et canaux pour le paiement des impôts; Mise en œuvre d'un **système de paiement électronique par le Trésor**, y compris l'utilisation de la carte VISA ; **Association de la Base de Données des**



**Salaires à celle des Ressources Humaines; Contrôle Budgétaire, Douanes et Inspection d'Etat; Approbation du Code Pénal, de la Procédure Pénale et du Code du Travail; La Loi sur la Responsabilité des Titulaires des Charges Publiques; La nouvelle Loi de Blanchiment de Capitaux; Plan de Lutte contre la Corruption, etc.** ([www.minfin.cv](http://www.minfin.cv); <http://www.reformadoestado.gov.cv/> ;[www.governo.cv](http://www.governo.cv)).

Du point de vue de la loi et du règlement, les mécanismes de contrôle politique de la gouvernance et de l'administration par les institutions compétentes ( qui vont du Parlement et la Cour des Comptes et d'autres instances d'inspection judiciaires) qui sont, en principe , le garant des bonnes pratiques de gouvernance , sont plus ou moins, clairs.

Le Cap-Vert est désigné, dans les évaluations internationales, comme un pays ayant des indices modestes de corruption, notamment quand ceux-ci sont comparés aux indices de quelques pays africains à forte incidence de corruption. Par exemple, les évaluations les plus récentes, faites par la Fondation Ibrahim, ont placé le Cap-Vert à la 4<sup>a</sup> position, dans la lutte contre le phénomène de la corruption, au plan africain. Transparencia Internacional lui a décerné la même place, tandis qu'au niveau mondial, le pays occupe la 45<sup>a</sup> position sur la liste des pays les moins corrompus. ([www.transparency.org/policy\\_research/surveys\\_indices/cpi/2009/cpi\\_2009\\_table](http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi/2009/cpi_2009_table))

Des sondages révèlent aussi des évaluations satisfaisantes faites par la population sur la corruption. L'Afrosondagem, dans une étude spécifique sur la corruption, constate de faibles niveaux de corruption. Par exemple, entre 85% et 90% des interviewés affirment qu'ils n'ont jamais eu à payer une subornation pour l'obtention d'une autorisation, d'un service ou pour s'affranchir de la police.

Toutefois, d'autres données sur la confiance institutionnelle et des études de l'Afrobarometer, en partenariat avec l'Afrosondagem, vont dans un sens légèrement différent. Selon eux, en 2008, la confiance dans les principales institutions socio politiques du Cap-Vert se situait entre 38% et 50%. Elle était à 38% dans les partis de l'opposition; 40%, dans le parti au pouvoir; 44%, dans la Commission Nationale Electorale; l'Assemblée Nationale, l'Exécutif Municipal, le Président de la République et le Premier-ministre réunirent, dans l'ensemble, 45%, et la police, 46%. Les tribunaux eurent le meilleur score de 50%. (cf. Afrosondagem/Afrobarometer 2008: 37). Par conséquent, une confiance raisonnable dans leurs institutions publiques, qui, cependant, selon le même document, ont connu une baisse par rapport à 2005. La même évaluation montre que, environ, 51% des Cap-Verdiens croient que les citoyens sont inégalement traités devant la loi. (cf. *Idem*). Un tiers des personnes croit que, fréquemment, des délinquants restent impunis. La proportion de ceux qui, en 2008, évaluèrent positivement le gouvernement, sur la question de la corruption est de 26% contre 48%. L'évaluation négative augmenta de 20%, de 2005 à 2008, tandis qu'à la même période, l'évaluation positive chuta de 5 points. (*Idem*: 40). Nous n'avons pas d'éléments pour

expliquer cette différence notable entre la perception de la corruption et la confiance dans les institutions politiques, cependant, n'oublions pas que ces indices ne sont pas des indices objectifs de corruption, dans la réalité, ou basés sur des cas jugés, mais, des indices qui ne proviennent que de la perception et de l'évaluation des acteurs et institutions politiques et administratives par le citoyen. Toutefois, c'est à partir de son expérience quotidienne, de son interaction avec les acteurs et les institutions politiques, que le citoyen commun adopte son attitude et définit sa posture en relation aux pouvoirs publics<sup>5</sup>.

Par ailleurs, selon des études récentes, l'appréciation des Cap-Verdiens de la performance du gouvernement, dans la lutte contre la corruption, est négative et tend à s'aggraver. En outre, la proportion de personnes victimes de corruption a augmenté entre 2002 et 2008 (spécialement dans la recherche d'un document) et, selon l'affirmation de Rodrigues, fondée sur les données de l'Afrobarometer, la corruption, au Cap-Vert, a augmenté au niveau national et dans tous les secteurs appréciés, dont les douaniers, jugés comme étant les plus corrompus (Cf. Rodrigues, 2010).

Tout cela révèle une crédibilité satisfaisante des acteurs politiques, malgré quelques manquements par rapport aux années précédentes. Nous remarquons que les institutions qui dépendent des élections, ne sont pas celles qui détiennent le meilleur indice de confiance, et il faut souligner (malgré la faible perception de la corruption) que le sentiment d'inégalité devant la loi est relativement préoccupant, étant donné que la moitié des Cap-Verdiens, à peu près, se dit victime de traitement injuste devant la loi, ce qui heurte les principes démocratiques, l'Etat de droit et la citoyenneté, et révèle une faille de la culture de légalité (aspect important pour la bonne gouvernance), mais qui (malgré le manque de données pour étayer cette affirmation) est dû à des cas d'injustice qui, très souvent, ne sont pas associées à la définition courante de la corruption.

#### **4.3.3.7. Promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits de la femme**

La Constitution de la République du Cap-Vert a, pour principe, la notion d'égalité (cf. art. 24), sur laquelle reposent la recherche de l'égalité entre hommes et femmes, la protection des droits de la femme et la lutte contre leur discrimination. Pour le processus de la bonne gouvernance démocratique, il est fondamental que les pays aillent dans le sens de l'effectivité des droits de la femme et du respect de sa dignité, de sorte qu'une

---

<sup>5</sup> Les études les plus significatives sur la corruption au Cap-Vert ont abordé la question de la corruption davantage du point de vue subjectif, c'est-à-dire la perception des citoyens sur le phénomène, ce qui fait que notre analyse n'englobe pas beaucoup de données objectives sur la corruption. Toutefois, des évaluations plus approfondies, faites par des entités internationales de référence dans l'étude du phénomène de la corruption, ont attribué, aussi, des notes positives au pays en ce qui concerne son indice de corruption. C'est le cas, déjà signalé, de Transparencie Internationale.

meilleure intégration leur permette de participer, au même niveau d'égalité que les hommes, à leur propre développement et au développement de leurs communautés et pays. L'intégration politique des femmes est ainsi l'un des principaux défis des jeunes démocraties, dans le sens de l'amélioration de leur performance en termes de représentation et de légitimité sociale.

D'après le *Recensement de 2000*, un peu plus de la moitié de la population Cap-Verdienne (51,53%) est composée de femmes, mais, leur situation, en ce qui concerne les nombreux domaines socio politiques, n'est pas semblable à celle des hommes, malgré des améliorations et des conquêtes obtenues au fil des ans.

Dès après l'indépendance du pays, l'absence de femmes du gouvernement était patente. En 1980 (art. 26), avec l'approbation de la première constitution politique, on annonça l'égalité entre hommes et femmes devant la Loi, en termes de droits et de devoirs. (Silva, 2007). Et, durant la même année, le Cap-Vert donnait un autre signal fort, en ratifiant la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination contre les Femmes. (ICIEG 2007:55). Cette même convention fut naturellement conservée par la constitution de 1992, qui marque le passage à la Seconde République. Cependant, le pays a adhéré à de nombreux autres instruments internationaux, importants pour la défense du droit des femmes, comme la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le Protocole Additionnel des Droits de l'Homme et des Peuples, le Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, mise à part l'attachement direct de notre constitution à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. (cf. art. 17 al. 3). D'autrepart, le principe de l'égalité, reflété dans le genre, est diffus dans les nombreux domaines juridiques Cap-Verdiens, comme, par exemple, dans le Code Civil et dans les dispositions pénales (Idem: 58-59). Le cadre juridique prévoit également des mesures spéciales de protection durant la période de grossesse, de maternité et la famille (ICIEG 2007: 67-70).

Au-delà de ces initiatives *formelles*, de nombreuses actions concrètes, de différente teneur, surgirent, au fil des ans, en vue de la réalisation des droits de la femme. Elles étaient, essentiellement, liées à l'effectivité de la citoyenneté socio économique, à la participation civique et politique, à la conception de politiques, à la création d'institutions publiques et d'organisations de la société civile, à l'organisation d'événements, etc. Ainsi, on peut citer, l'élaboration, en 2005, du Plan National d'Égalité et d'Équité de Genre (PNEEG), instrument d'orientation des politiques publiques en matière de genre, qui "propose des mesures et des activités concrètes, établit des responsabilités et partenariats et contient le schéma des instruments de coordination, de suivi et d'évaluation, qui intègrent le niveau local et national, servant de socle commun et structurant, pour la promotion du développement de l'équité de genre". (ICIEG 2007: 61-66; Furtado et al. no prelo: 15-20).

L'un des problèmes, qui suscite beaucoup de préoccupation et auquel les femmes Cap-Verdiennes se sont heurtées, est la violence basée sur le genre.

Comme nous l'avons déjà souligné, bien que les données de Rede Sol et de Casa do Direito sur les deux dernières années ne permettent pas une analyse globale, nous pouvons constater un nombre considérable de cas de violence contre les femmes. Sans compter que tout indique qu'il doit y avoir un niveau élevé de silence des victimes de ce type de violence, pour divers motifs. (Furtado et al. no prelo).

Furent ciblés, comme facteurs explicatifs du phénomène, la dépendance socio économique, le machisme, l'alcoolisme, l'usage de drogues, etc. Et, des initiatives à caractère politique et juridique de lutte contre le phénomène furent prises (Art. 134 do Code Pénal). La dernière, très bien accueillie par les institutions de défense de la femme, est la Loi Spéciale sur la VBG, approuvée totalement par l'Assemblée Nationale le 26 Juillet 2010, qui définit une telle pratique comme un crime public.

En ce qui concerne la participation politique, il faut souligner, premièrement, que la Constitution et le Code Electoral cap-verdien démontrent leur sensibilité pour l'équilibre des genres en politique. La Charte Fondamentale, dans son article 55, dispose sur la participation à la vie politique que: *L'Etat encourage la participation équilibrée des citoyens des deux sexes à la vie politique*. Le code déjà cité (art. 420) prévoit une subvention électorale pour les partis et les coalitions qui sur leurs listes font élire, au moins, 25% de candidats de sexe féminin, tant au niveau municipal qu'au niveau national. Mais il n'existe pas encore un instrument légal pour la mise en œuvre d'une politique effective d'appui aux quotas et à la discrimination positive en faveur des femmes dans l'exercice du pouvoir, ou qui détermine la nécessité d'une parité entre hommes et femmes dans les processus de prise de décisions (Furtado et al, no prelo: 87).

Selon les données actuelles sur la présence des femmes dans la vie politique parlementaire, nous avons, en ce moment, sur un nombre de 72 députés de la nation, seuls 13 qui sont de sexe féminin (Annuaire Parlementaire, 2009). Parmi les 16 membres de l'équipe gouvernementale, 50% (8) sont des femmes. Pour les magistrats, nous avons 3 femmes et 4 hommes. Les hautes charges des partis politiques sont occupées par 37 femmes et 137 hommes. Parmi les membres des Conseils Municipaux, 108 sont des femmes et 378 hommes (Furtado et al, no prelo). Des 22 municipalités, seules deux ont des présidents de sexe féminin, alors que trois furent candidates, en 2008. Pour les Assemblées Municipales, parmi 364 candidates, seules 77 furent élues (CNE, 2010). Au moins ces deux derniers exemples mettent en évidence une grande différence entre le taux de candidatures féminines et l'élection de femmes, ce qui révèle la possibilité que nous soyons devant des barrières qui non seulement rendent difficiles la candidature des femmes, mais aussi leur élection. Malgré l'absence d'études très spécifiques, ces barrières peuvent être liées à des facteurs qui vont des attitudes

subjectives et stéréotypées relatives à la division sexuelle des activités (et du "travail"), voire à la position sur les listes des partis, fruit de leur recrutement pour la politique et de la position qu'elles occupent dans les hautes sphères des partis.

Au même moment, dans les hautes sphères de la fonction publique (englobant des institutions gouvernementales, régionales et diplomatiques) on constate la présence de 37 femmes contre 69 hommes. Dans les directions des syndicats, nous avons 3 femmes contre 5 hommes. Parmi les responsables et gestionnaires d'ONG, dans un total de 11, seuls 3 sont des femmes. Toutefois, parmi les responsables d'associations communautaires de base, il y a 3.161 femmes et 2.504 hommes. Mais, il est curieux de noter que, dans un nombre relativement vaste d'associations destinées aux divers domaines d'intervention, celles qui s'occupent directement de la défense de la femme sont rares. Selon le guide des ONG du Cap-Vert, excepté dix associations, presque toutes ont leur siège (principal) dans la capitale, Praia. Ceci peut être l'indice de ce que, malgré la bonne adhésion associative des femmes, il y a une mobilisation insuffisante pour la question genre, la défense des droits de la femme, l'égalité de genre, l'intégration et la participation de la femme. (Plateforme des ONG 19?).

Ces données révèlent que, dans l'espace du pouvoir politique, bien qu'il y ait eu de relatives améliorations numériques (comme c'est le cas des membres du gouvernement, etc. (Furtado et al.: 87, 88), en termes comparatifs, il existe des disparités très grandes, comme l'illustrent les cas des conseils municipaux et des partis politiques, une des sources les plus importantes pour le recrutement aux fonctions politiques Cap-Verdiennes.

En ce qui concerne l'engagement des femmes dans la vie associative, les données sont plus positives, elles révèlent un plus grand engagement des femmes, principalement dans les associations de base, sans grande mobilisation spécifique autour de la cause féminine. Nonobstant les garanties constitutionnelles et juridiques, la femme est confrontée à une intégration relativement timide, si on la compare avec les hommes, dans la vie publique.

#### **4.3.3.8. Promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits de l'enfant, de l'adolescent et des groupes vulnérables**

Au Cap-Vert, la conception de politiques destinées aux enfants et aux jeunes suscite une attention dans les instruments juridiques et d'orientation politique, comme on peut le voir à travers la CRCV (articles 74 et 75) et le PG 2006-2011 (page 90), dans lesquels on propose la garantie et la protection des droits des jeunes et des enfants, et d'autres groupes vulnérables.

En ce qui concerne la santé infantile, entre 2001 et 2009, on peut constater (Cf. Tableau 15) qu'il y a eu ces dernières années une réduction du taux de la mortalité

infantile et périnatale. Entre temps, il y a eu durant ces trois dernières années (2007, 2008, 2009) une augmentation de la mortalité maternelle.

L'organisme qui promeut et exécute la politique gouvernementale pour l'enfance et l'adolescence, et qui a pour objectif de les protéger contre des situations de risque personnel et social qui, d'une certaine manière, mettent en péril leur développement, est l'Institut Cap-verdien de l'Enfant et de l'Adolescent (ICCA). Ses deux domaines d'intervention, Promotion et Divulgence des Droits de l'Enfant et Protection et Réinsertion Sociale, possèdent de nombreux programmes. Quelques données fournies par cette institution donnent des pistes (à travers leur Programme d'Urgence Infantile) sur le cas d'enfants en situation de haut risque, montrant que, relativement à des cas de violation des droits de l'enfant (conflit familial, mauvais traitements, fugue, négligence, viol, abus sexuel, abandon, entre autres) ,749 cas ont été résolus en 2006; 890, en 2007; 814, en 2008 et 708, en 2009.

Dans le domaine de l'éducation, des avancées significatives ont été enregistrées à tous les niveaux, mais, pour l'enseignement de base, on a atteint l'universalisation, tant pour les garçons que pour les filles. Dans l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation a augmenté de façon progressive, on estime avoir atteint environ 62%, en 2008/2009 et la plus grande incidence a été enregistrée chez les filles (cf. MEES 2009). Donc, le Cap-Vert a un taux de scolarisation assez satisfaisant, vu qu'au niveau de l'enseignement de base, le taux était de 88,4%, mais de 88% pour les garçons et de 89% pour les filles, en 2008/2009. Comparativement aux années passées où le taux de scolarisation atteignait 95%, on a noté une chute, ce qui signifie que des enfants en âge scolaire sont en dehors du système éducatif.

Dans le secondaire , le taux de scolarisation en 2008/2009 était de 62%.Quant à l'enseignement supérieur, des données consolidées n'existent pas. Cependant, d'une manière générale, et pour tous les niveaux d'enseignement, on constate une augmentation de la population scolaire et une tendance croissante de la domination des filles, car il y a un plus grand taux d'abandon et de rétention chez les garçons.

Ce taux est du à l'augmentation du nombre de cours et des places, résultant de la création de nouvelles universités et d'institutions dans le pays, sans parler de la poursuite des études à l'étranger. Actuellement, environ 8.500 étudiants fréquentent l'enseignement supérieur.

Les jeunes Cap-Verdiens ont, toutefois, affronté des situations compliquées, notamment, dans le contexte urbain. Or le taux de chômage des jeunes des villes est très élevé, atteignant les 57% parmi les garçons de 15 à 24 ans (INE 2007, apud Bordonaro, 2010). C'est pour cela que Bordonaro affirme que la situation d'exclusion sociale des jeunes dans les centres urbains est, au Cap-Vert, comparable à celle des autres pays africains (Bordonaro, 2010:172). Les jeunes sont fortement impliqués dans la violence

urbaine, et victimes de la grande exclusion sociale, ce qui amène certains à affirmer que la situation de la jeunesse des villes est critique. (Idem).

## **5. Gouvernance et Gestion Economique**

### **5.1. Introduction et encadrement stratégique de la gouvernance**

Au parlement, deux partis occupent 70 sièges, tandis que l'UCID détient les deux qui restent. Les deux candidats les mieux placés ont, dans toutes les présidentielles, été appuyés par ces deux partis et, chaque fois, le candidat soutenu par le parti au pouvoir a remporté l'élection. Ces faits mettent en évidence le poids politique des partis et la vigueur du bipartisme dans le jeu politique cap-verdien.

Le supposé affaiblissement desdits *petits partis*, la suprématie des deux partis et le bipartisme conséquent s'expliquent tant par des facteurs sociologiques que par des facteurs techniques (essentiellement liés au financement des partis, qui n'est basé que sur le nombre de voix obtenues -nonobstant d'autres modalités légalement prévues, le système électoral et la répartition des circonscriptions électoraux). La deuxième révision du Code Electoral (de 2007) a reconfiguré les circonscriptions électorales, ce qui peut, d'après certains, favoriser d'autres partis. (cf. Silva 2007: 15-24; DGAE/Afrosondagem: 63 e ss). D'après l'art. 395 de ce document, en dehors des trois circonscriptions de la diaspora, chacune des îles correspond à une circonscription électorale, sauf l'île de Santiago qui en compte deux.

En vertu de ses stratégies et politiques de développement et de sa situation de petit pays insulaire et économiquement vulnérable, le Cap-Vert cherche à promouvoir le développement dans un cadre d'équilibre des fondements de l'économie, guidé par la Stratégie de Transformation Economique du Cap-Vert<sup>6</sup>, Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.

Dans une perspective à long terme, les options de développement suivantes ont été fixées :

- La Bonne Gouvernance;
- La capacité entrepreneuriale, la compétitivité, la croissance et l'élargissement de la base productive;
- Le développement des ressources humaines;
- Le développement social et la lutte contre la pauvreté, le renforcement de la cohésion sociale;
- Le développement des infrastructures.

---

<sup>6</sup> Documents du Forum pour la construction d'un cadre de consensus national pour la transformation du Cap-Vert, Avril 2003 et DECRP II.

La stratégie nationale de développement repose sur 7 axes principaux, à savoir:

- Maintien des équilibres macro économiques, promotion de la compétitivité de l'économie et de la confiance des investisseurs privés, crédibilité externe, e consolidation de la convertibilité de la monnaie nationale;
- Poursuite des privatisations des entreprises et appui au pluralisme économique;
- Modernisation du secteur privé, promotion des exportations et développement de partenariats en faveur des investissements externes;
- Développement de services essentiels à la production (eau, assainissement, énergie) à travers le développement des infrastructures analogues;
- Valorisation des ressources humaines à tous les niveaux;
- Réforme de l'Administration et renforcement de la décentralisation;
- Appui au développement du tourisme.

L'agenda politique pour le développement du pays doit reposer sur une croissance largement supportée par le secteur privé et par une insertion dynamique de l'économie globale, basée sur l'utilisation de la position géoéconomique du pays en matière de commerce extérieur, de services touristiques et des transferts privés.

Il faut signaler que les alternances politiques survenues depuis 1991 ont permis une gouvernance économique tournée vers le secteur privé et le renforcement de la régulation économique. La première, de 1991, fut marquée par l'adoption d'une forme plus programmatique d'ouverture économique et de promotion du secteur privé, aux investissements directs et externes et de développement du marché, annoncée de manière hésitante en 1988 et sous la dénomination de "Extraversion économique". Celle de 2001 a le mérite de permettre une gouvernance économique, également, focalisée sur la promotion du secteur privé, mais dans un cadre de renforcement de la régulation et de garantie des équilibres macroéconomiques"

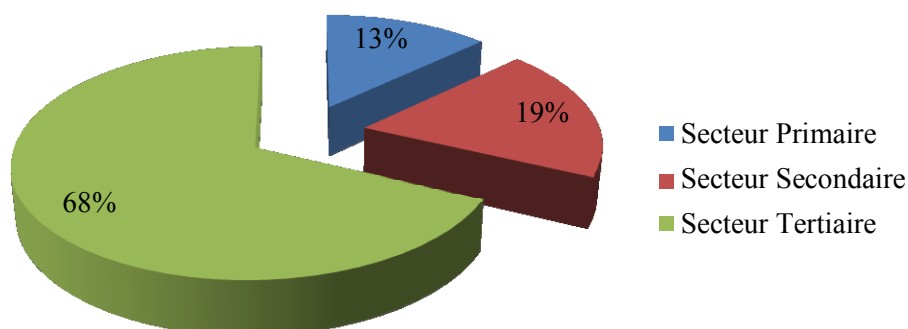
Les difficultés structurelles et la vulnérabilité économique du pays, ainsi que celles conjoncturelles liées au développement de marchés, le problème de la fourniture d'eau et d'électricité, et les coûts, facteurs et difficultés d'accès au financement, constituent des obstacles importants à la réalisation des objectifs fixés.

## **5.2. Analyse de résultats et investigations sur les pratiques nationales de gouvernance et de gestion économique**

L'économie Cap-Verdienne est dominée par le secteur des services. La structure de l'économie se distingue par le dynamisme de son secteur tertiaire, qui représente près de 68% du PIB et est responsable d'environ 66% de l'emploi. Il avoisine la structure typique des économies développées, malgré ses profondes limites structurelles.



## Illustration 8 : Structure de l'Economie Cap-Verdienne



Source: INE

Le poids du secteur tertiaire s'explique, en particulier, par la faible expression du secteur primaire, à cause des limitations structurelles de l'agriculture et de l'insuffisance des autres ressources naturelles. La pêche qui représente un certain potentiel, se trouve encore dans une phase de développement embryonnaire. Le secteur primaire représente 13% du PIB, et emploie près de 16% de la force de travail. Le secteur secondaire représentait 19% du PIB et 18% des emplois. La faible expression du secteur secondaire s'explique aussi par la dimension réduite du marché intérieur et de la quasi inexistence d'une activité industrielle tournée vers l'exploration<sup>7</sup>.

Le commerce représente un secteur de poids dans la croissance de l'économie Cap-Verdienne, en contribuant avec près de 20% dans le PIB et emploie plus de 25% de la force de travail, sans compter l'économie informelle.

Le commerce intérieur est très important pour le pays en termes d'approvisionnement du marché qui est très parcellaire. Le commerce extérieur est stratégique, à cause de l'insularité et de l'éloignement des principaux marchés. Le pays importe 80% de ce qu'il consomme, 100% de ses biens d'équipement.

Plus de 75% des exportations du Cap-Vert sont des services, l'exportation de biens est insignifiante. Même en incluant le taux élevé de la réexportation, l'exportation représente moins de 20% du montant des importations du pays. La principale composante des exportations est celle des ré exportations dont le montant représente 2/3 du total. Ce sont principalement des dérivés du pétrole destinés aux avions et aux navires. Des exportations traditionnelles, comme la banane et le sel ont cessé depuis près d'une décennie. Actuellement, les principaux produits exportés sont : des produits de la pêche, des textiles/habillements et chaussures. Les recettes des exportations de ces produits sont relativement insignifiantes et irrégulières.

<sup>7</sup> INE. Statistiques Economiques, Praia, INE, sd.

Dans le secteur des services, le Tourisme représente un grand potentiel pour le développement du pays. Selon les prévisions du Conseil Mondial des Voyages et Tourisme (World Travel and Tourism Council - WTTC), les recettes du tourisme vont augmenter de l'ordre 7,9% par an et le secteur emploiera 5,3% de la population active du Cap-Vert. Le secteur doit faire face, cependant, à des défis importants.

Le tourisme au Cap-Vert est fortement dépendant de la situation économique en Europe. Pour réduire les risques qui y sont inhérents, le gouvernement favorise la diversification des pays d'origine.

Le secteur représente désormais la principale source de devises. Selon le Conseil Mondial du Tourisme et des Voyages (WTTC), le secteur devait contribuer pour 15,2% du PIB en 2009 et représenter 13,9% de l'emploi total, contre respectivement 17,2 et 15,8% en 2008. Cependant, dans le Programme Pluriannuel d'investissement public, le tourisme représente 0,3% du budget de 2010 pour l'amélioration de la qualité des produits et services du tourisme.

**Tableau 3 : Cap-Vert: Voyages et Tourisme entre 2005-2009**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Voyages et Tourisme Personnels</b>	10,3304	12,1212	11,4023	11,3846	10,675	10,0618
<b>Dépenses du Gouvernement</b>	6,16244	6,15247	6,14861	6,17213	6,19052	6,21203
<b>Investissement en Capital</b>	6,75454	6,69197	6,46034	6,3947	6,24514	5,95528
<b>Exportation</b>	49,6624	55,8515	68,5233	76,3658	69,1483	66,1113
<b>Importation de Voyages et Tourisme</b>	17,1205	17,4137	17,3216	17,9764	16,3692	15,5022
<b>T&amp;T Agrégats d'Industrie (Impacte Direct uniquement)</b>						
<b>Emploi</b>	9,95249	13,7415	16,0385	15,8238	13,9283	13,3379
<b>PIB</b>	10,8458	14,9749	17,4781	17,2442	15,1676	14,5351
<b>T&amp;T Agrégats Economiques (Impacte Direct et Indirect)</b>						
<b>Emploi</b>	18,6996	24,7766	28,38	28,0663	25,0677	24,0602
<b>PIB</b>	20,7008	27,3241	31,2453	30,9075	27,6437	26,5364

Source: WTTC 2010

La production agricole en 2009 était estimée à un tiers de besoins nationaux. Le Plan National pour l'Environnement 2004-14 (PANA II), exécuté grâce à l'appui d'un financement massif des Pays-Bas, vise la promotion de l'agriculture et la désalinisation de l'eau et le reboisement de zones menacées par la désertification.

À la fin de l'année 2009, le Cap-Vert a souscrit au Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) dans le cadre de la coopération régionale de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce Programme de 900 millions de USD, vise le développement et la mise en œuvre de stratégies de sécurité alimentaire pour atteindre le premier objectif des OMD, c'est à dire, réduire la pauvreté de moitié jusqu'en 2015.

L'investissement dans l'agriculture continue d'être modeste et la productivité très faible, même avec la mobilisation de ressources extérieures. Seuls 10% des terres du

pays sont arables, à cause de l'aridité du climat et de la pauvreté des sols. Les rendements ont été légèrement améliorés, grâce à l'irrigation goutte -à-goutte et de meilleures liaisons avec les marchés urbains. Malgré des pluies abondantes en 2009, la contribution de l'agriculture au PIB s'est située aux alentours de 10%, en 2008 et 2009, et s'est rapprochée de la prévision de 2010. Le pays dépend des importations pour faire face à ses besoins alimentaires de l'ordre de 80%.

Près de 6,61% du budget de 2009 ont été attribués aux programmes de modernisation et d'incitation à l'entrepreneuriat dans l'agriculture, en termes d'efforts des autorités pour la diversification de l'économie. Ainsi, l'accès au crédit a été facilité aux agriculteurs qui investissent dans des systèmes d'irrigation goutte-à-goutte.

La pêche, cependant est l'une des rares ressources naturelles qui représente un véritable potentiel. Demeurant relativement sous-équipée, elle a assuré presque 10% du montant total des exportations en 2007. Les exportations halieutiques ont augmenté de l'ordre de 62% en 2008, grâce au renforcement des capacités.

Dans une perspective sectorielle, le tourisme, les transports et les communications, les services portuaires et aéroportuaires, les services financiers et l'industrie agroalimentaire constituent des secteurs de chaîne de valeur de grandes potentialités pour l'économie Cap-Verdienne.

### **5.3. Appréciation du cadre global de Gouvernance**

Le gouvernement a mis en place, depuis les années 90, un vaste programme de réformes et de libéralisation de l'économie du pays, visant la transformation économique du Cap-Vert. De telles réformes ont conduit à des résultats hautement positifs quant à la stabilité macro-économique avec de faibles taux d'inflation, une plus grande crédibilité internationale et la garantie de la parité fixe de la monnaie nationale, l'Escudo Cap-verdien par rapport à l'euro.

Malgré les progrès enregistrés, le Cap-Vert se trouve toujours confronté à de sérieux obstacles à son développement. Le chômage demeure un problème, car il atteint un taux de 18% de la population active. La répartition du revenu national est encore très inégale, avec 26% de la population considérée comme pauvre<sup>8</sup>. Le programme de réforme de l'Etat, propose une approche intégrée pour tous les secteurs de l'administration pour consolider la démocratie et les droits des citoyens, moderniser et décentraliser l'administration publique, améliorer le fonctionnement de l'Etat et renforcer la transparence.

La gouvernance électronique, la décentralisation et le développement du pouvoir local ont enregistré des progrès notables grâce aux initiatives du NOSI. A travers un

---

<sup>8</sup> Idem11.

guichet unique, les entreprises et les familles peuvent gérer tous les aspects de leurs rapports avec l'Etat, y compris les enregistrements, les déclarations, les impôts et les taxes, les licences et les autorisations. Les élections, les soins de santé, l'éducation et la protection sociale.

En plus du programme de réforme de l'Etat, de modernisation de l'administration publique et du programme de développement social, le Cap-Vert a investi 47% de son budget de 2009, dans des infrastructures, et par rapport à l'OGE de 2010, la dotation budgétaire tourne autour de 34%<sup>9</sup>. L'amélioration des réseaux routiers et de fourniture d'électricité, ainsi que la modernisation des ports et du transport maritime, constituent l'essentiel du programme d'investissement public, en 2010. Le transport subventionné de passagers et de marchandises inter-îles est lent et peu fiable, mais une nouvelle société dénommée Cabo Verde Fast Ferry, doit commencer ses activités au cours de cette année.

Bien que le prix du pétrole ait été stabilisé depuis août 2009 et l'agence de régulation du secteur ait présenté un bilan positif, la structure oligopolistique du marché facilite la coordination des prix et les prix intérieurs n'ont pas baissé dans la proportion attendue. Les efforts du Cap-Vert pour renforcer sa production d'énergie suivent une stratégie de centralisation de la production avec seulement une centrale thermique dans chaque île et de renforcement de la fiabilité, de l'accès à l'électricité. Un programme de restructuration destiné à améliorer l'efficacité et à réduire les pertes de la société nationale Electra, est en cours de réalisation avec l'appui de la Banque Mondiale.

Les projets suivants sont en phase de préparation et d'exécution :

- Amélioration de la capacité de production et interconnexion des réseaux de l'île de Santiago – 42 millions d'euros
- Projets de deux parcs solaires voltaïques – 27 millions d'euros
- Centrales uniques des îles de Santo Antão, S. Nicolau, Fogo et Boa Vista – 22 millions d'euros.

Une centrale photovoltaïque de 5 MW a été inaugurée dans l'île de Sal et une autre sera inaugurée au cours de cette année à Santiago. En outre, un nouveau parc éolien qui produira 28 MW sera fonctionnel d'ici la fin de l'année 2010, et sera ajouté aux 27 MW produits par les trois parcs éoliens existants. Dans la ville de Praia, les énergies renouvelables devront représenter 25% de la production d'énergie en 2011 et 50% en 2015.

Le secteur des télécommunications est en nette évolution. Le Cap-Vert a l'ambition d'être relié, d'ici 2011, au réseau international à travers deux câbles, Atlantis 2 et WACS, afin de diversifier les risques de ruptures accidentelles des câbles sous-marins, de fibres optiques. Le taux de pénétration du téléphone fixe a augmenté

---

<sup>9</sup> Budget Général de l'Etat, années 2009 et 2010.

sensiblement de 13,8 à 15% en 2009, alors que celui des téléphones cellulaires a été porté à 65%. En 2011 ou 2012, le pays devra investir dans les infrastructures de réseau de fibre optique. L'accès à Internet s'est amélioré, mais il pourra s'améliorer davantage lorsque l'accès à Internet de bande large sera inclus, comme prévu, dans la loi sur le service universel.

La disponibilité de l'eau est un problème récurrent au Cap-Vert, particulièrement dans l'île de Santiago. Depuis mai 2009, deux fabricants d'eau produisent 7.400 m<sup>3</sup> d'eau par jour pour la consommation de la capitale. On n'a pas encore atteint les 50 litres par personne, minimum exigé par l'organisation mondiale de la santé, cependant, un des salinisateurs additionnels devra produire 5.000 m<sup>3</sup> d'ici la fin de l'année 2010, permettant l'approvisionnement de 80 litres par personne<sup>10</sup>.

#### **5.4. Le cadre normatif de gouvernance, les pratiques et politiques en cours**

Le cadre normatif de gouvernance est fixé par les Grandes Options du Plan et/ou le cadre stratégique global, comme la Stratégie de Transformation Economique du Cap-Vert et le Programme du gouvernement voté par l'Assemblée Nationale au début de la législature et pour la période correspondante. Le pays, à l'instar de beaucoup de pays en voie de développement, a adopté des cadres stratégiques spécifiques, comme le DECRP et beaucoup d'autres programmes sectoriels. Toujours en termes opérationnels, le Programme Pluriannuel d'Investissements Publics et le cadre de dépense à moyen terme (CDMP) servent d'orientation au Budget Général de l'Etat.

Le programme du gouvernement pour la VII Législature 2006-2011 vise la promotion du développement économique, social et politique du pays et se propose d'atteindre les objectifs suivants<sup>11</sup>:

- Une croissance continue et de façon durable de l'économie, accès sur la modernisation du pays, le renforcement des connaissances, de l'innovation, la qualification accélérée des ressources humaines et des services publics porteurs de développement et de progrès;
- L'approfondissement permanent de la cohésion nationale pour moins de pauvreté, plus de solidarité, une plus grande égalité d'opportunités;
- Une amélioration de la qualité de vie des Cap-Verdiens, avec moins de chômage, une meilleure qualité environnementale, une satisfaction croissante des besoins de base (habitation, accès à l'eau potable, à l'énergie, à la santé et à l'éducation), une amélioration progressive des indicateurs du développement humain, une meilleure organisation et cohésion territoriale.

---

<sup>10</sup> Informations fournies par la Direction Générale de l'Energie.

<sup>11</sup> Programme du Gouvernement pour la VII Législature 2006-2011.

- Plus d'espaces de participation où il y aurait davantage d'appropriation qualitative de la démocratie et de la citoyenneté, un approfondissement et renforcement continu de la crédibilité de l'Etat et des organes de souveraineté, du système politique et des instruments de sécurité individuelle et collective au service des citoyens.

C'est dans ce cadre que se situent les deux principaux objectifs de la politique économique de réduction drastique du taux de chômage et une croissance accélérée et soutenue de l'économie. Dans cette perspective, les objectifs du gouvernement demeurent la réduction du taux de chômage à des niveaux se situant à 10%.

### **5.5. Politique budgétaire**

Le cadre de dépense en moyen terme (CDMP) pour 2008-10 est défini selon les priorités fixés dans le PRSP-II 2008-2011 et appuyé par le PSI/FMI de 2006-2009, qui a été prorogé jusqu'en 2010. Les négociations portant sur un nouveau PSI 2011-2013 seront finalisées au cours de cette année.

La croissance du PIB en 2009 était de l'ordre de 3,9%, contre 5,9% en 2008, après un point culminant de 10,8% en 2006. La performance de l'économie en 2009 a été motivée par la crise financière mondiale qui a affecté négativement le tourisme, la construction et les flux de l'IDE.

La croissance du PIB réel en 2009 reflète une tendance qui se manifeste sur les principales composantes de la demande intérieure. La croissance de l'investissement privé est restée au niveau de 7% en 2009, contre 14% en 2008. La consommation globale aura chuté en 2009, avec une perspective de reprise en 2010. La consommation privée sera très peu affectée par la crise dans la mesure où la forte croissance, au cours des dix (10) dernières années a beaucoup amélioré la situation des familles. Le plan gouvernemental d'appui à l'économie devra contribuer à l'augmentation de l'investissement et la consommation publique en 2009, à des niveaux se situant respectivement à 18% et 9,8%.

Le déficit budgétaire devra augmenter en 2010, avant les élections législatives de Janvier 2011, et des élections présidentielles de Février 2011. En particulier, les dépenses d'investissement doivent augmenter de façon substantielle : expansion de la capacité du port, électrification et construction de routes dans l'île de Brava, Boavista et Santiago et construction de trois barrages. En outre, les dépenses courantes doivent chuter avec la réduction des dépenses de salaires du personnel, et du gel des contrats dans le secteur public. Les recettes devront diminuer aussi en 2010 à cause des baisses modérées d'impôts. Pour 2011, les perspectives indiquent une diminution du déficit budgétaire avec la compression des dépenses publiques.



Tableau 4 : Composantes de la Demande

	En% du PIB (à prix courants)		% pourcentage de variation en volume			Contributions dans la formation du PIB (Produit intérieur brut) en volume		
	2000	2007	2008	2009p	2010	2008	2009p	2010p
<b>Formation brute du capital fixe</b>	34.6	45.3	14.6	8.2	9.3	6.9	4.2	4.9
Public	5.8	4.9	20.0	18.0	4.0	1.0	1.0	0.3
Privé	28.8	40.5	14.0	7.0	10.0	5.9	3.2	4.7
<b>Consommation finale</b>	99.8	94.1	4.3	4.5	2.5	4.3	4.4	2.4
Public	17.9	18.5	4.5	9.8	0.1	0.8	1.8	0.0
Privé	81.9	75.7	4.3	3.2	3.1	3.4	2.5	2.4
Exportation	19,9	17,7	14,9	-16,7	10,1	2,7	-3,3	1,6
Importation	-54,1	-57,2	12,1	2,4	6,5	-7,8	-1,6	-4,4
<b>Taux de croissance du PIB en volume</b>						6,1	3,6	4,6

Source: INE

Le budget de 2010 prévoit une augmentation de 15,2% des dépenses, qui atteindront 33% du PIB. Les dépenses d'investissement progresseront de 28,4%, grâce à l'ambitieux programme d'investissement du gouvernement. Les dépenses courantes connaîtront aussi une augmentation de 3,8% du PIB. Les recettes publiques devront se maintenir au même niveau que celui de 2009 (28,2% du PIB). Les engagements des partenaires multilatéraux et bilatéraux devront atteindre 20 milliards de l'ECV en 2009 (près de 15% du PIB).

Tableau 5 : Principaux Indicateurs de la Dette Publique

Principaux indicateurs de la dette publique						
	Juin	Juillet	Taux de croissance	2008	2009	Taux de croissance
	2008	2009	%	Exec.	Pro.rev	%
Stock global	74.940,50	77.263,70	4.4%	77.012,90	94.644,60	22,90%
Dette intérieure	25.761,20	25.057,30	-2,70%	25.103,50	27.203,50	8,40%
Dette extérieure	49.179,30	53.206,40	8,20%	51.909,40	67.441,10	29,90%
Variation en valeur absolue		3.323,20			17.631,70	
Dette intérieure		-703,9			2.100,00	
Dette extérieure		4.027,10			15.531,70	
Stock global en % du PIB	56,00%	55,10%		57,50%	66,70%	
Variation en pourcentage		-0,80%			9,20%	

Source: OGE, 2010

Les déficits en 2009 et 2010, sont intégralement financés par des prêts extérieurs, ce qui limite l'impact sur les réserves. En 2009, l'exécution budgétaire a été très élevée (99%), supérieure à celle de 2008 (93%). Le gouvernement a lancé un vaste programme



d'investissements publics, contenu dans le budget du PRSP-II, de l'ordre de 16 milliards de l'ECV en 2008, de 24 milliards en 2009 et de 31 milliards en 2010<sup>12</sup>.

Le taux d'imposition sur les entreprises et les personnes physiques est passé de 30% à 25% en 2010. L'impôt sur les petites entreprises est passé de 20% à 15%. Trois codes des impôts ont été revus, afin de simplifier la gestion des règlements et des recettes. Cette réduction du coût de l'activité économique devra participer à la compétitivité et à la promotion de l'emploi.

Selon les prévisions du FMI, le ratio du montant nominal total de la dette sur le PIB devra passer de 67%, à la fin de 2007, à 49%, en 2013. L'objectif d'un ratio de la dette intérieure sur le PIB de 20% a été atteint en 2007, soit deux ans plus tôt que prévu. Le Cap-Vert dispose d'une certaine marge de manœuvre pour gérer la récession.

La préparation du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMP) sectorielles, en étroite articulation avec le second document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DECRP-II 2009-2011), a été finalisée en mai 2008. Le DECRP-II devra contribuer à l'alignement des budgets annuels sur les priorités énoncées dans la stratégie.

La transition du pays de PMA à PRM représente un défi important pour le Cap-Vert, étant donné qu'elle pourra, d'une part, mener à une réduction progressive de l'aide publique au développement (APD), entre autre, le Cap-Vert n'a rempli que deux des trois critères fixés pour obtenir ce changement de statut : le revenu *per capita* et le développement humain. Le pays n'a pu remplir le critère de vulnérabilité économique, à cause de son extrême dépendance par rapport aux importations, mais également aux difficultés environnementales, à sa situation insulaire et à l'éclatement de son territoire (qui occasionne des dépenses importantes).

A court terme, l'appui budgétaire sera garanti. Le classement du pays à cette catégorie lui ouvre des perspectives importantes : Le Cap-Vert est considéré désormais comme une économie à revenu moyen et peut accéder à des financements importants.

A moyen terme, le pays devra se préparer à une éventuelle réduction de l'aide extérieure pour financer les investissements publics et privilégier les recettes intérieures. Il devra, par conséquent, améliorer sa discipline budgétaire, en supprimant les dépenses publiques et les dépenses de fonctionnement superflues. Il devra améliorer également le recouvrement des impôts.

---

<sup>12</sup> Budget Général de l'Etat pour les années 2008, 2009 et 2010.

Tableau 6 : Opérations financières de l'Etat, 2005-2010

Tableau 3 – Opérations Financières de l'Etat							
	2000	2005	2006	2007	2008e	2009p	2010p
<b>Recettes totales (avec donations)</b>	25.1	28.2	27.4	28.5	28.3	28.2	26.8
Recettes fiscales	17.2	19.7	20.4	21.6	21.5	21.0	20.9
Donations	5.7	6.0	5.2	4.6	4.4	4.8	3.6
<b>Dépenses totales</b>	32.5	31.9	31.9	29.3	29.5	31.8	30.5
Dépenses courantes	21.8	20.0	20.6	19.2	18.6	19.5	18.4
Sans intérêts	19.5	18.0	18.9	17.6	17.1	18.0	16.9
Salaires	9.6	11.4	10.3	10.2	9.4	9.4	9.1
Paiements d'Intérêts	2.2	2.0	1.7	1.5	1.5	1.5	1.5
<b>Dépense de capital</b>	10.7	11.7	11.1	10.0	11.3	12.3	12.1
Solde primaire	-52	-17	-28	0.7	0.2	-22	-22
Solde global	-74	-37	-45	0	-12	-37	-37

Source : INE

Le gouvernement a approuvé dans le cadre du Budget Général de l'Etat en 2010 un ensemble de mesures contre la crise économique mondiale visant, d'une part, à atténuer les effets de cette crise sur l'économie du Cap-Vert, et d'autre part, à améliorer la compétitivité des entreprises et protéger le pouvoir d'achat des familles, notamment :

- l'ajustement des tarifs douaniers consistant à la réduction des droits de douane et la suppression de la TVA sur les céréales;
- Le transfert de subventions à Electra en 2008 (d'un montant de 424,6 millions de escudos), de façon à supporter le déficit tarifaire accumulé, à cause de la décision du gouvernement de ne pas faire répercuter sur le marché intérieur les prix élevés des facteurs de production sur les marchés internationaux en protégeant surtout l'utilisation par les familles de ces biens essentiels (eau et électricité) et la structure des coûts des Petites et Moyennes Entreprises ;
- L'adoption d'un cadre de politiques fiscales pour le recouvrement des dettes des sociétés en situations financières difficiles;
- La réduction de l'Impôt Unique sur le Revenu. Au niveau du IUR PS, a été décidée la réduction du taux sur toutes les catégories de revenu, et celle-ci varie entre 3,3% et 10%. Par rapport aux contribuables soumis à la méthode de vérification (c'est-à-dire au niveau de IUR PC), la réduction du taux est de 5%, c'est-à-dire le taux passe de 30% à 25%, avec effets rétroactifs par rapports aux revenus de 2008;
- L'augmentation de la pension sociale minimum de 2,5%, qui se situe maintenant à 3.500 ECV (qui était de 3.000 ECV en 2005) associée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, avec généralisation à toutes les personnes âgées ne bénéficiant pas d'un autre système de protection ;

- La mobilisation de Financement pour des Projets : Le Gouvernement a travaillé sur un pipeline de projets qui auront un impact direct dans la lutte contre les effets des chocs exogènes négatifs. Compte tenu de l'engagement du gouvernement du Cap-Vert dans ce processus, on espère pouvoir compter encore une fois, sur l'appui des partenaires dans le financement de ce pipeline;
- Les Réajustements de la Politique Budgétaire face à l'Evolution Récente.

Dans le but de compenser la réduction des afflux de capitaux extérieurs et les effets qui se font sentir sur l'économie réelle, le Gouvernement a décidé de porter le Programme d'Investissement Public à environ 15% par rapport à celui qui était initialement prévu de façon à supporter la consommation intérieure et l'investissement.

Compte tenu de l'aggravation de la crise internationale et les conséquences déjà ressenties sur le recouvrement des recettes fiscales et dans la perspective du non recouvrement des recettes résultant de la vente de terrains et des contrats dans le secteur immobilier au niveau national, le Ministère des Finances, dans le cadre de sa stratégie permanente de consolidation budgétaire, mise sur la réduction et la suspension temporaire de certaines dépenses budgétaires en 2009, pour corriger la situation actuelle de quelques déséquilibres imminents dans l'exécution budgétaire en 2009.

## **5.6. Politique Monétaire**

La Banque Centrale du Cap-Vert (Banco de Cabo Verde - BCV) est l'autorité monétaire et de supervision du marché financier (banques, assurances, et marché de capitaux). Dans l'exercice de son mandat, la BCV jouit d'une autonomie entière en tant qu'institution indépendante d'exécution de la politique monétaire et des régulation de tout le secteur financier, au Cap-Vert. Actuellement, les risques sont moindres, à cause de l'étroitesse de son économie et de la faible exposition aux flux internationaux de capitaux. La parité de l'ECV, contrôlée par une commission, est supportée par une facilité de crédit du Portugal d'un montant de 150 millions d'euros – pouvant être porté à 250 millions en cas de besoin.

Le taux d'inflation était situé entre 6,8% en 2008 contre 4,4% en 2009 et la prévision pour 2010 est de 3%.

Le système financier cap-verdien semble relativement solide face à la crise internationale, à cause de ses interactions limitées avec les marchés internationaux de capitaux et le ratio relativement important de dépôts des banques commerciales, par rapport à ses portefeuilles de prêts. Durant l'année en cours, la BCV prévoit d'améliorer son système de surveillance des flux extérieurs, parmi lesquels les dépôts des non résidents. La Banque est prête à intervenir sur les taux d'intérêts pour éviter de déstabiliser les flux de capitaux.

## 5.7. Position extérieure

L'augmentation des prix du pétrole en 2008 n'a pas eu de graves répercussions sur la balance commerciale, étant donné que les réexportations de combustibles ont représenté plus de 80% de la totalité de la facture pétrolière. Les importations alimentaires devront diminuer en 2009, grâce à une bonne campagne agricole et la baisse des cours internationaux.

Les relations commerciales avec l'ancienne métropole continuent à se renforcer. Le Portugal absorbe plus de 23% des exportations et a fourni 41% des importations du Cap-Vert en 2006. L'Espagne est devenue le premier marché des exportations Cap-Verdiennes, grâce à la proximité des Iles Canaries. Les échanges avec les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) restent limités (à 2% des importations et des exportations).

Le Cap-Vert a réduit drastiquement le niveau de sa dette extérieure au cours des dernières années. La dette extérieure continue d'être relativement élevée (63% du PIB contre 70% en 2007), mais elle est négociable. Parmi les créanciers figurent surtout des organisations multilatérales et les Etats, dont le Portugal occupe la première place.

Le système bancaire projette une brusque réduction des dépôts des non résidents (40% du montant total des dépôts), à cause de la crise. Ces dépôts proviennent essentiellement des transferts de fonds des émigrés, ce qui limite les risques d'évasion des capitaux, vu qu'ils sont moins volatiles que les portefeuilles de placements.

Les réserves de change respectent les critères de convergence fixés dans le cadre de l'accord de change qui définit la parité fixe de l'ECV par rapport à l'EURO, se situant toujours au-dessus du niveau de couverture de 3 mois d'importation.

La crise internationale a affecté légèrement l'IDE destiné au Cap-Vert. Les flux enregistrés en 2009 étaient situés au-dessous du niveau de 2007. D'importants projets de construction dans le secteur touristique attendent toujours la reprise. En outre, les investissements des émigrés dans le pays (également comptabilisés comme IDE) présentent des tendances de retard. Le niveau de 2010 ne sera pas très éloigné de celui de 2009.

Le Cap-Vert est devenu membre de plein droit de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en juillet 2008. Pour un pays qui exporte surtout des services, ce statut ne devrait pas provoquer d'énormes changements en termes d'opportunités commerciales. Il renforce cependant sa crédibilité et permet aux cadres Cap-Verdiens de s'initier aux subtilités des négociations commerciales internationales. Le Cap-Vert bénéficie désormais d'un accès préférentiel aux marchés américains et européens, dans le cadre de la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en

Afrique (AGO) et les accords de Lomé et de Cotonou. Mais ses exportations vers ces destinations demeurent très faibles.

Un accord de partenariat économique (APE) avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et la CEDEAO est en cours, on craint cependant les effets de cet accord et ses tarifs communs sur son économie insulaire, dépendante des importations. La perte de recettes fiscales, à cause de la réduction des tarifs par rapport à la CEDEAO représenterait un déficit à combler. Le Cap-Vert a développé un partenariat spécial avec l'UE avant de signer cet accord avec la CEDEAO. La libre circulation des personnes prévue dans cet APE pose aussi quelques difficultés pour le cas spécifique du Cap-Vert, de même que la possibilité qui s'offre au pays d'intégrer la zone monétaire de la CEDEAO.

Tableau 7 : Comptes courants (% du PIB aux prix courants)

	2.000	2005	2006	2007	2008 (e)	2009 (p)	2010 (p)
Balance commerciale	-32,8	-32,7	-36,3	-43,8	-45,6	- 41,90	-41,9
Exportation de biens (f.o.b.)	6.7	8.3	7.5%	5	4,3	4,30	4,1
Importation de biens (f.o.b.)	39.6	41.1	43.8%	48,8	49,9	46,20	46
Services	1.2	6.5	12.3	16,5	18,5	19,00	21,8
Facteur de Rendement	-25	-32	-35	-1,7	-1,5	- 1,50	-1,5
Transferts courants	23.8	26.4	22.6	20,3	17,6	14,70	15
Solde des comptes courants	- 10,30	- 3,00	- 4,80	- 8,70	- 11,00	- 9,60	- 6,60

Source : BCV

## 5.8. Considérations finales sur les forces et faiblesses et les potentialités de développement

L'économie Cap-Verdienne possède comme principale force la bonne gouvernance et une stabilité politique et économique, un niveau de développement humain, une localisation et un positionnement stratégique sur les axes dynamiques des relations économiques internationales.

L'économie présente aussi un grand potentiel de croissance pour un développement durable dans le cadre d'un fort investissement dans l'accélération des réformes et de la modernisation et du développement du marché intérieur à travers la transformation du pays en un centre d'excellence dans la prestation de services à l'économie de circulation dans l'Atlantique moyen.

La bonne gouvernance constitue l'une des ressources stratégiques du pays et est basée sur les principes fondamentaux de l'obligation de rendre des comptes, de la transparence, de l'efficacité et de l'efficience de l'administration publique, de la réceptivité, de la prévisibilité et de la primauté du droit et de la légalité.

L'existence d'un cadre juridico-légal moderne et développé est en parfaite harmonie avec les exigences d'un Etat de droit démocratique, la bonne formation des

cadres et des acteurs politiques, le développement et le bon fonctionnement des institutions, la culture politique et la stabilité politique et économique justifie le climat de bonne gouvernance au Cap-Vert. Cette bonne gouvernance au Cap-Vert doit aussi mériter des investissements permanents dans son perfectionnement et sa consolidation, ainsi que dans la prévention de risques imminents de contagion.

Les plus grands obstacles qui constituent encore les faiblesses de l'économie Cap-Verdienne se situent au niveau des infrastructures, du climat des affaires, de l'inefficience du marché du travail, du faible développement et de la modernisation du marché financier, du potentiel technologique limité, du marché national très réduit, de la lenteur dans la modernisation et la mise en œuvre des réformes.

## **6. Gouvernance des Entreprises**

### **6.1. Introduction**

Selon le Programme du Gouvernement pour la Législature 2006-2011, « Les Entreprises Cap-Verdiennes et l'économie nationale font face aux défis de la compétitivité et de celui de l'insertion dans l'économie mondiale. La force de l'économie Cap-Verdienne dépendra fortement de la croissance de la compétitivité des entreprises à travers l'introduction des TIC dans les procédures de travail, de l'exploitation du potentiel des affaires électroniques et de la création de nouvelles entreprises de technologies de l'information et de la communication ».

Il faudra rendre les entreprises plus productives et plus compétitives en utilisant au maximum les TIC (c'est-à-dire, les TIC comme levier).

Il reviendra au secteur privé de jouer le rôle de moteur de la croissance, L'Etat ayant la responsabilité de réguler l'économie et de créer les conditions pour son développement.

Le gouvernement se propose de mettre en place un tissu entrepreneurial fort et dynamique et considère que la bonne gouvernance et la stabilité macro-économique sont les piliers fondamentaux de la compétitivité globale du pays pour promouvoir l'investissement privé. Toutefois, seront poursuivies des politiques spécifiques et proactives de promotion de l'investissement privé. Les principaux obstacles au développement du secteur privé demeurent les difficultés d'accès au crédit, l'exigüité du marché, la formation et la qualification professionnelle, l'assistance technique à l'élaboration et au montage de projets et une gestion moderne.

### **6.2. Analyse des résultats et investigations sur les pratiques nationales et du cadre global de Gouvernance**

Le secteur entrepreneurial au Cap-Vert, présente un cadre peu développé, avec un tissu entrepreneurial dominé par les PME et en phase de développement, mais avec une faible expression dans le secteur de l'industrie, et une faible capacité d'exportation. Les entreprises d'exportation sont peu nombreuses, et pour cela, le déficit commercial du pays est important.

Il persiste encore au Cap-Vert quelques situations de nature institutionnelle liées à des stratégies de promotion pouvant inhiber un plus grand intérêt de l'investissement extérieur au niveau du pays, et retarder l'installation de projets.

Les infrastructures des parcs industriels ont besoin d'être améliorées et les prix du terrain industriel qui sont inadaptés dans certaines municipalités, doivent être revus pour pouvoir être attractifs à l'investissement. Le fonctionnement des sociétés de confection, de chaussures et d'électronique tournées vers l'exportation, montre qu'il existe des conditions minimales pour ce type d'industrie. Il est urgent de procéder à une plus grande promotion du secteur industriel tourné vers l'exportation et à une révision des techniques de promotion jusqu'ici utilisées. Car c'est un grand secteur pourvoyeur d'emplois.

Selon les résultats du IIIème Recensement Entrepreneurial, réalisés en 2009, il existait au Cap-Vert 8.598 entreprises, dont 8.243 étaient en activité au moment de l'enquête, représentant 95,9% du chiffre total. Compte tenu du fait que pour les variables économiques, l'année de référence est 2007, les entreprises qui étaient en activité durant cette année là, c'est-à-dire celles qui avaient travaillé durant au moins un mois, en 2007, avaient atteint le chiffre de 7.232, soit une évolution positive de l'ordre de 32% par rapport à 2002 (l'année de référence du second II RE); parmi celles-ci, près de 73% se trouvaient dans les îles de Santiago, Sal et São Vicente.

Tableau 8 : Entreprises au Cap-Vert

Totales des entreprises	2002		2007		Variation
	Nombre	%	Nombre	%	%
Santo Antão	468	8,5	602	6,9	29
São Vicente	1.265	23,0	1.775	20,4	40
São Nicolau	254	4,6	335	3,8	32
Sal	336	6,1	940	10,8	180
Boa Vista	77	1,4	237	2,7	208
Maio	133	2,4	212	2,4	59
Interior de Santiago	944	17,1	1.480	17,0	57
Praia	1.554	28,2	2.250	55,8	45
Fogo	370	6,7	714	8,2	93
Brava	107	1,9	171	2,0	60
<b>Total</b>	<b>5.508</b>	<b>100,0</b>	<b>8.716</b>	<b>100,0</b>	<b>58</b>

Tableau 9 : Entreprises en activité

	2002		2007		Variation
	Nombre	%	Nombre	%	%
Santo Antão	484	8,9	522	7,0	8
São Vicente	1.231	22,5	1.531	20,4	24

<b>São Nicolau</b>	371	6,8	306	4,1	-17
<b>Sal</b>	369	6,8	775	10,3	110
<b>Boa Vista</b>	108	2,0	202	2,7	88
<b>Maio</b>	158	2,9	185	2,5	17
<b>Santiago</b>	2.326	42,6	3.233	43,0	39
<b>Fogo</b>	278	5,1	321	8,3	123
<b>Brava</b>	136	2,5	136	1,8	0
<b>Total</b>	<b>5.460</b>	<b>100</b>	<b>7.512</b>	<b>100</b>	<b>38</b>

Tableau10 : Personnel

	2002		2008		Variation
	Nombre	%	Nombre	%	%
<b>Santo Antão</b>	835	3,1	1 378	3,0	65
<b>São Vicente</b>	8 825	32,6	11 247	24,2	27
<b>São Nicolau</b>	931	3,4	725	1,6	-22
<b>Sal</b>	3 091	11,4	6 938	14,9	124
<b>Boa Vista</b>	262	1,0	1 270	2,7	385
<b>Maio</b>	253	0,9	491	1,1	94
<b>Santiago</b>	12 083	44,6	22 640	48,6	87
<b>Fogo</b>	585	2,2	1 590	3,4	172
<b>Brava</b>	215	0,8	288	0,6	34
<b>Total</b>	<b>27 080</b>	<b>100</b>	<b>46 567</b>	<b>100</b>	<b>72</b>

Tableau 11 : Facturation par île

	2002		2008		Variation
	Mille Escudos	%	Mille Escudos	%	%
<b>Santo Antão</b>	747.776	0,8	1.366.916	0,7	83
<b>São Vicente</b>	34.013.053	34,3	48.244.655	25,2	42
<b>São Nicolau</b>	711.992	0,7	996.232	0,5	40
<b>Sal</b>	9.936.879	10,0	26.870.123	14,0	170
<b>Boavista</b>	298.826	0,3	3.370.822	1,8	1.028
<b>Maio</b>	212.385	0,2	535.728	0,3	152
<b>Santiago</b>	52.114.118	52,6	108.166.208	56,5	108
<b>Fogo</b>	847.708	0,9	1.454.927	0,8	72
<b>Brava</b>	197.097	0,2	279.242	0,1	42
<b>Total</b>	<b>99.079.834</b>	<b>100</b>	<b>191.284.853</b>	<b>100</b>	<b>93</b>

Par rapport au nombre du personnel en service, l'évolution était près de 60% entre 2002 et 2007. Dans cette variable aussi, la concentration est évidente: 87% se trouvaient dans les îles de Sal, Santiago et S. Vicente.

Si à S. Nicolau, il y a eu une baisse de près de 24%, à Boavista, le nombre du personnel en service a été multiplié par 6. Le chiffre d'affaire a connu aussi une évolution très positive entre 2002 et 2007, augmentant de près de 89%. D'un montant total de 186.841,7 millions d'escudos, les îles de Santiago, Sal et S. Vicente ont généré 96% de ce montant. Dans cette variable, on a noté une évolution positive dans toutes les îles. Dans l'île de Boavista, l'évolution a été considérable ; presque 8 fois le montant obtenu en 2002 (voir tableau ci-après).

Tableau 12 : Entreprises en activité de nature juridique (%)



	2002	2007
<b>Nature juridique</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Entreprises</b>
ENI/Soc	88,1	78,9
Unipersonnels	9,5	16,9
SPQ	1,7	3,0
SARL	0,4	0,2
COOP/EP	0,2	1,0
<b>Autres</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Total</b>		

Quant à la forme juridique, prédominent les entreprises individuelles qui représentaient en 2007 près de 80% du total des entreprises en activités (contre 88% en 2002). Celles-ci employaient 38% du personnel en service (39% en 2002) et seulement 12% du total du chiffre d'affaire (approximativement la même contribution qu'en 2002).

Le nombre de sociétés de part de marché et de sociétés anonymes a augmenté, s'étant multiplié par 2,3 et 2,4 respectivement, entre 2002 et 2007, représentant 19% du total des sociétés en activité contre les 11% en 2002. Soit 60% pour le total du personnel en service (59% en 2002) et 84% du chiffre d'affaire (85% en 2002).

D'autre part, on a assisté à une réduction de l'ordre de 45% des coopératives et sociétés publiques.

Tableau 13 : Entreprises en activité selon l'organisation comptable (%)

	2002	2007
	<b>Entreprises</b>	<b>Entreprises</b>
<b>Avec comptabilité</b>	14	25
<b>Sans comptabilité</b>	86	75
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

L'effectif des sociétés avec comptabilité organisée en 2007 était 2,4 fois supérieur à celui de 2002, passant de 785 à 1.877. Représentant seulement 26% du total des sociétés en activité en 2007 (14% en 2002), elles employaient 74% du personnel en service (66% en 2002) et 96% du chiffre d'affaire (93% en 2002).

Tableau 14 : Entreprises en activité selon la participation au capital social (%)

	2002	2007
	<b>Entreprises</b>	<b>Entreprises</b>
Exclusivement nationale	94,9	90,3
Majoritairement nationale	0,5	0,4
Majoritairement étrangère	0,6	0,7
Exclusivement Étrangères	3,5	7,7
Autres	0,5	0,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

En ce qui concerne la distribution selon le capital social (ou individuel), on constate que les sociétés exclusivement nationales ont perdu un certain poids en 2007, représentant alors près de 90% du total des sociétés en activité, contre 95% en 2002. Par ailleurs, les sociétés exclusivement étrangères ont presque triplé, passant de 190 sociétés en 2002 à 542 en 2007 (voir tableau ci-après).

Les sociétés exclusivement étrangères ont triplé durant la période, passant de 190 en 2002 à 577 en 2007. Cela représente 15,4% du total du personnel (9,9% en 2002) et 22,5% du total du chiffre d'affaire (8,4% en 2002).

### **6.3. Le cadre normatif de la gouvernance des entreprises, les pratiques et politiques en cours**

#### **6.3.1. Compétitivité des entreprises**

La productivité du travail est relativement élevée. Les entreprises industrielles au Cap-Vert sont en vérité beaucoup plus productives que leurs homologues des pays ayant des niveaux de revenu similaire. Cependant, cette productivité demeure moindre que celle des pays de même catégorie comme l'île Maurice, les Maldives ou l'Afrique du Sud. Cette bonne productivité peut s'expliquer par le fait que le Cap-Vert offre une meilleure formation de ses ressources que la plupart des pays de la sous-région dont il fait partie.

Malgré cette productivité très élevée, seules 6% des entreprises industrielles exportent. Une telle situation s'explique par les raisons suivantes:

Tout d'abord, la plupart des entreprises du pays sont modestes et par conséquent ne sont pas en mesure de faire face aux coûts des opérations liées à l'exportation.

D'autre part, le coût demeure élevé, ce qui rend les entreprises du pays moins compétitives sur le marché international.

L'isolement géographique du pays et son éloignement des grands marchés constituent aussi d'autres facteurs de limitation.

Des données montrent que les procédures douanières sont très lentes et peu efficaces et sont de nature à décourager de façon significative les exportations.

En matière de productivité, les entreprises diffèrent énormément selon les secteurs et leurs dimensions. Les entreprises du secteur de l'industrie de l'ameublement et du bois produisent beaucoup moins par travailleur que les autres secteurs et, en outre, les petites entreprises produisent généralement moins par travailleur que les grandes entreprises.

Ces deux variations reflètent une absence d'intensité de capital avec un impact direct sur la productivité par travailleur. Ce n'est nullement une surprise le fait que les entreprises ayant des programmes de formation professionnelle pour leurs travailleurs aient (presque trois fois) une productivité supérieure aux entreprises qui ne possèdent pas de tels programmes.

### **6.3.2. Climat de l'investissement**

Le Cap-Vert continue à améliorer son contexte économique en adoptant de nouvelles lois et en révisant les anciens textes en vue de faciliter la conduite des affaires.

Selon le rapport du *Doing Business* de 2010, de la Banque Mondiale, le contexte des affaires au Cap-Vert est stable ; il occupe la 146ème place. Le rapport signale les résultats obtenus quant à la souplesse et à la facilité dans la conduite d'une affaire et le paiement d'impôts, ainsi que les autres aspects qui continuent à poser problèmes. Le Cap-Vert est classé à la 183ème et dernière position par rapport à la fermeture d'une entreprise (Le Cap-Vert partage cette 183ème place avec 26 autres pays qui n'ont pas de législation efficace sur l'information et les faillites), il faut y ajouter aussi le problème de l'accès à la terre.

L'accès au financement demeure aussi un problème à résoudre. L'Agence pour le Développement Entrepreneurial et l'Innovation (ADEI), créée en mai 2009, vise à aider les petits entrepreneurs à élaborer des plans d'affaires solide et à faciliter leur accès au crédit. Une nouvelle institution bancaire a été créée, la Nouvelle Banque, et un organisme de crédit mutualiste doit être créé au cours de cette année afin de faciliter l'accès au financement. Le microcrédit a un fort potentiel, mais se trouve encore dans un état embryonnaire.

Le système financier du Cap-Vert résiste bien à la crise internationale, grâce à sa faible exposition aux risques systémiques du régime prudentiel. Le faible niveau de liquidité de sa bourse limite l'utilisation d'instruments financiers novateurs, ce qui a protégé aussi le pays de la crise. Le secteur de la construction immobilière, touristique, durement frappé par la crise en 2009, n'est pas généralement financé par les banques qui opèrent au Cap-Vert.

Le financement à long terme passe principalement par l'IDE et les préventes, spécialement dans le secteur immobilier. En effet, les banques ne peuvent pas financer

un projet au-delà de 25% de leur capital. Cependant, cette restriction légale sera moins coûteuse, car, en 2009, les deux principales banques ont augmenté leur capital à travers la bourse. La Bourse des Valeurs du Cap-Vert progresse de façon constante et constitue une source de financement pour les principales entreprises du pays. Depuis janvier 2010, le Cap-Vert applique les normes comptables internationales (IAS) dans le secteur bancaire et des assurances.

Subsistent encore de grands obstacles au développement des affaires et des entreprises et pour ce faire, nous allons essayer de les caractériser de façon succincte :

### **6.3.3. La fiscalité**

Près de la moitié des gérants des sociétés continuent à considérer le niveau des impôts comme étant un obstacle au développement des affaires. Cependant, des données indiquent que ces taux marginaux sont nettement supérieurs à ceux pratiqués dans d'autres pays aux revenus faibles et moyens. Quant à l'impôt sur le revenu des sociétés, on a noté une diminution graduelle au cours des 5 dernières années, passant de 35 à 30% et à 25% en 2010.

### **6.3.4. Concurrence dans le secteur informel**

La concurrence dans le secteur informel constitue une grande préoccupation pour les gestionnaires. Les données montrent qu'il existe un niveau élevé de l'informel au Cap-Vert. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la plupart des entreprises du pays sont de dimensions modestes ou des micro-entreprises et le plus souvent font face à une forte concurrence du secteur informel.

### **6.3.5. Accès et Coût de financement**

Le Cap-Vert a initié très récemment le développement de son secteur bancaire en vue de sa modernisation. Le secteur financier semble bien plus développé que celui des pays de faibles revenus de l'Afrique sub-saharienne, bien qu'aucune des banques du pays ne se classe au top 100 du continent.

Les entreprises Cap-Verdiennes considèrent le financement comme étant un obstacle, bien qu'une grande partie de leurs investissements soient financés par des prêts bancaires. Les principales contraintes sont : (i) les taux d'intérêt demeurent encore trop élevés (ii) et que les critères de garantie sont encore trop rigoureux.

Les entreprises ayant des difficultés d'accès au financement sont généralement de petites entreprises, avec des limitations au niveau de la gestion/organisation. La principale raison est que la plupart des entreprises Cap-Verdiennes sont des micro-

entreprises. En vérité, les micro-entreprises auront de faibles possibilités d'accès au crédit. L'industrie aussi continue à faire face à des difficultés d'accès au crédit.

## **7. Développement socio-économique**

### **7.1. Introduction**

Le Cap-Vert a connu depuis son indépendance, une amélioration progressive et substantielle des principaux indicateurs économiques et sociaux. En la matière, sa position en termes comparatifs avec les autres pays de la région ouest africaine est relativement confortable, malgré les problèmes structurels avec lesquels le pays se trouve confronté, notamment sa condition de petit Etat insulaire et sahélien, dépourvu de ressources naturelles, ayant une production alimentaire structurellement déficitaire, à cause de la réduction de l'aire cultivable, de la faible pluviométrie moyenne annuelle et des sécheresses cycliques.

Dans cette perspective, les plus grands défis du Cap-Vert et aussi son plus grand souhait est de s'assurer les conditions d'accès de sa population à l'alimentation, aux services de santé, à l'éducation et à la citoyenneté, en rompant définitivement avec le spectre de la faim, des sécheresse et de la mortalité qui ont jalonné son histoire coloniale et ont duré jusqu'au milieu des années 50 du siècle passé, mais qui sont encore présentes dans l'imaginaire et la mémoire collective du peuple cap-verdien.

Autre défi découlant du premier ,c'est la réaffirmation et la consolidation de la viabilité du Cap-Vert en tant qu'Etat, capable de créer, de façon endogène, et non pas de façon entropique et à contre courant du processus de globalisation et d'intégration sous régionale, régional et mondial, les conditions qui soutendent de manière durable son développement économique et social. Cela signifie rendre le pays attractif aux investissements privés, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, en profitant au maximum des avantages comparatifs et compétitifs de son économie et de sa position géostratégique.

Dans le domaine de la santé, les principaux indicateurs, tant du point de vue de la mortalité que de la morbidité, montrent une tendance progressive et soutenue de baisse, le pays se trouvant du point de vue sanitaire, dans une phase de transition épidémiologique (MS, 2006), avec les maladies chroniques, notamment cardiovasculaires, le diabète et l'hypertension en croissance et une réduction des maladies transmissibles. Cependant, les conditions sanitaires encore précaires dans les zones périurbaines et rurales imposent une surveillance épidémiologique redoublée, après l'apparition en 2009 et pour la première fois, de l'épidémie de la dengue, qui a atteint près de 21 mille personnes et causé 4 décès.

Dans le domaine de l'éducation ,des avancées significatives ont été enregistrées dans tous les niveaux d'enseignement, car on pu obtenir au niveau de l'enseignement de

base , l'enseignement universel, tant pour les garçons que pour les filles. Au niveau de l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation a augmenté de façon progressive, et on estime qu'il a atteint durant l'année scolaire 2008/2009 près de 62%, avec une plus grande incidence chez les filles (cf. MEES 2009).

Dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation a augmenté aussi avec l'augmentation progressive du nombre de cours et des effectifs, qui résulte de la création de nouvelles universités et d'institutions d'enseignement supérieur dans le pays et l'envoi continu d'étudiants à l'étranger. Présentement, il y a près de 8.500 étudiants inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur au niveau du pays.

Dans le préscolaire, dépendant des municipalités et des institutions privées de solidarité sociale, le taux de couverture est de 60%, avec cependant des écarts entre les îles et les communes. Il faut noter, également, que la qualité des infrastructures et des ressources humaines du préscolaire laisse à désirer, ce qui rejaillit sur la qualité de l'enseignement proposé et avec des répercussions aussi au niveau de l'équité des services offerts.

Le grand problème avec lequel le pays se trouve confronté réside dans l'indice élevé de pauvreté et de chômage de longue durée, particulièrement parmi les jeunes. En effet, la pauvreté, en 2001-2002, avait atteint près de 37% de la population du pays, ce taux ayant baissé pour près de 27% en 2009, selon les données fournies par l'Institut National de Statistique.

Déjà, en 2008, le chômage atteignait près de 17,8% (IEFP2008), touchant particulièrement les jeunes et les femmes, davantage dans les zones urbaines que rurales. En effet, les jeunes de la tranche d'âge comprise entre 15 et 24 ans représentaient près de 31% des chômeurs, avec une tendance progressive de réduction pour les tranches d'âge subséquentes. Il faut souligner aussi que 22% des chômeurs étaient des femmes contre 13% des hommes. Les communautés urbaines de Praia et de Mindelo présentaient des taux de chômage de 21,8% et 27,6% respectivement, avec un pic, par rapport à 2007. En contrepartie, les communautés rurales ont connu une diminution du taux de chômage qui peut être liée au caractère saisonnier des emplois en campagne.

Cependant, malgré les résultats importants notés et qui se sont traduits en progrès dans presque tous les indicateurs sociaux économiques,

*(...) on constate que les énormes progrès obtenus dans les différents secteurs socio économiques, n'ont pas pu changer de façon substantielle les principaux indicateurs de la vulnérabilité du pays, c'est-à-dire le chômage croissant surtout parmi les jeunes ; la faible capacité productive ; la faible compétitivité du tissu entrepreneurial national, la dégradation de l'environnement à cause de la forte pression actuelle conjuguée avec le processus continu de désertification. Les effets combinés de ceux-ci avec d'autres facteurs constituent incontestablement des raisons de croire que 1/3 de la population vivra encore en situation de pauvreté. (Afrosondagem & UNECA 2006)*

## **7.2. Analyse des résultats de la recherche en termes de Pratiques Nationales dans le domaine du développement socio-économique**

Du point de vue méthodologique, l'analyse qui suit sera centrée sur chacun des six (06) objectifs fixés dans le domaine du développement socio-économique ,permettant ainsi une analyse didactique, textuellement et argumentairement beaucoup plus articulée.

### **a. Promouvoir un développement auto centré et renforcer les capacités pour le développement autonome**

De façon générale, les mesures de politique économique conçues et mises en œuvre dans le cadre de l'Etat postcolonial ont cherché en un temps record à rendre viable juridiquement et politiquement l'Etat national et atteindre des niveaux de développement qui permettraient aux citoyens cap-verdiens de connaître des conditions de vie plus dignes.

Un tel fait s'est traduit dans la réduction progressive de l'analphabétisme, dans l'universalisation de l'enseignement de base et son élargissement dans un premier temps de 4 à 6 ans et dans un second temps a 8 ans, en projetant à moyen terme son élargissement à 10 et 12 ans et une diminution significative continue du taux de mortalité infantile. Egalement , on doit miser sur une augmentation progressive du PIB *per capita*, passant de 902 USD en 1990 à près de 2000 USD en 2005 et 4266 USD en 2010. Malgré son incidence importante sur la réduction de la pauvreté de 49% à 37% entre 1988 et 2002 et à 26,6% en 2009, la consolidation des institutions démocratiques et de l'économie de marché, constitue le moteur du développement économique et de la création d'emplois. On doit souligner, aussi, qu'en termes d'Indice de Développement Humain (IDH) calculé par les Nations Unies, la performance du Cap-Vert n'a cessé d'évoluer, passant de 0,589 en 1990 à 0,708 en 2007.

Plutôt que de mettre l'accent sur des politiques macro-économiques et sectorielles adéquates, un climat économique favorisant des investissements directs étrangers et nationaux et la création d'un climat de confiance auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le cadre de la coopération, il semble beaucoup plus indiqué de souligner l'implication progressive des acteurs politiques, économiques et sociaux dans la construction d'une vision partagée de l'avenir du Cap-Vert.

Le premier exercice de construction d'une vision partagée de l'avenir du Cap-Vert dans le contexte d'un régime politique pluripartite s'est produit au cours des années 90 avec l'exercice NLTPS (*National Long Term Prospectives Studies*), piloté par le Ministère chargé de la Planification et appuyé par le financement du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement ), avaient mobilisé des cadres

nationaux dans la réalisation d'études, validées par une frange significative de la société Cap-Verdienne et ayant comme principale préoccupation la participation des différents segments sociaux, nationaux, régionaux et locaux. La mise en œuvre des recommandations de ces études dans les politiques est limitée, bien qu'aucune évaluation n'ait été faite sur, d'une part, le niveau de prise en charge des décideurs de ces recommandations et, d'autre part, l'impact effectif des politiques éventuelles adoptées au cours du développement économique, politique, social et institutionnel du pays.

Le second exercice s'est produit, de façon autonome, c'est-à-dire qu'il a été piloté par le Gouvernement après l'année 2000 et a été réalisé, tout d'abord, dans le processus d'élaboration des Grandes Options du Plan, du PRSP (*Poverty Reduction Strategy Paper*) intercalaire, et plus tard, dans le premier DECRP (Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté). Dans ce second exercice, en adoptant la même stratégie d'implication des acteurs politiques, économiques et sociaux, nationaux, régionaux et locaux, la différence a résidé sur le fait que les documents produits ont été transformés en documents d'orientation des politiques nationales et sectorielles. En effet, les Grandes Options du Plan ont été, après l'obtention du consensus, l'objet d'adoption en Conseil des Ministres et soumises au vote du Parlement, la même procédure ayant été adoptée par la suite par le DECRP.

Du point de vue des espaces institutionnels de participation dans la définition des orientations générales de l'élaboration de ces documents et de leur conception, il convient de souligner qu'il n'a pas existé formellement un cadre institutionnel impliquant les différents acteurs, que se soit dans le processus de définition des orientations ou de la conception et de la mise en œuvre du DECRP, tant pour le premier que pour le second, encore en exécution. En vérité, des représentants des départements gouvernementaux, de façon spécifique, les responsables des secteurs chargés de la planification et de la conception des politiques, sont impliqués dans tout le processus de conception du DECRP. A un niveau moins élevé – et aucun cadre normatif ne le prévoit – les municipalités et les représentants du secteur privé et de la société civile, notamment des ONG, sont impliqués dans tout le processus de conception. De façon spécifique, par rapport aux grandes orientations du DECRP, celles-ci proviennent des options politiques du gouvernement, qui sont définies dans le Programme du Gouvernement, bien qu'on puisse trouver des convergences avec les Grandes Options du Plan, conçues en 2002, mais qui se veulent une vision à long terme.

Dans le processus de mise œuvre du DECRP, bien qu'il n'existe aucune définition d'un cadre formel, la gamme de parties prenantes est très élevée et résulte, d'une part, de dispositions légales, notamment, celles qui fixent les compétences des gouvernants et des municipalités, ainsi que les options politiques qui placent le secteur privé au centre du développement économique et de l'attribution aux ONG et Associations



Communautaires d'importantes responsabilités de mise œuvre de projets économiques, sociaux et environnementaux dans les communautés à travers la signature de contrats-programmes.

En ce qui concerne les ONG et les Associations communautaires, aucune évaluation systématique n'a été faite sur l'efficacité et l'efficience des contrats passés avec le Gouvernement, ce qui a servi à alimenter une certaine polémique par rapport à d'éventuelle usurpation de compétence de la part de celles-ci, relativement aux entreprises et aux municipalités.

En guise de conclusion, on peut affirmer que, malgré une dynamique croissante sur l'apparition d'acteurs non étatiques et leur intervention progressive dans des actions de développement régional et local, il n'existe pas de cadre relationnel systématique et institutionnellement défini, assurant une participation effective de ces organisations de la société civile dans le processus de conception, de définition, de mise en œuvre de politiques, de stratégies de programmes et projets de développement. Cet espace légal et institutionnellement créé fournira les conditions pour que la participation de ces acteurs soit vue et analysée sous l'angle des droits et non d'une contribution conjoncturelle en fonction de la vision politique et idéologique à court ou moyen terme des acteurs politiques. Cela évitera, également, que les acteurs non étatiques et non publics de développement, tout en étant, cependant, des acteurs politiques, dans le sens gramscien du terme, soient manipulés en fonction de stratégies politiques conjoncturelles des acteurs politiques, étatiques, ce qui revient à parler des partis politiques.

#### b. Accélérer le développement socio-économique pour réaliser le développement durable et l'éradication de la pauvreté

Le consensus au niveau national sur la poursuite de la chute des taux de chômage et une diminution effective et continue du chômage passe par une croissance économique forte basée sur des secteurs d'activités reposant sur une demande élevée de main d'œuvre, particulièrement celles qui sont en adéquation avec le profil et les attentes des Cap-Verdiens, qui chaque année, intègrent le marché du travail.

D'ailleurs, des niveaux élevés de chômage ont jalonné l'histoire économique et sociale du Cap-Vert postcolonial, malgré la mise en œuvre de programmes ayant pour objectif, à travers la création d'emplois temporaires de permettre que les populations plus vulnérables aient accès à des revenus grâce au travail. L'histoire des travaux publics, communément connue sous le nom de FAIMO (Fronts de Haute Intensité de Main d'œuvre) en atteste.

Le Programme du Gouvernement (2006-2011) relève que :

“Les années à venir seront déterminantes pour rendre le processus de développement du Cap-Vert irréversible. Durant cette législature, le Gouvernement ambitionne de miser

sur la dynamique de transformation déjà induite et de passer à un palier supérieur de développement du pays, reposant sur les paradigmes de croissance et de compétitivité :

- Une croissance forte, génératrice de richesses et portée par le secteur privé ;
- Une économie compétitive reposant sur le développement d'avantages compétitifs, supportée par l'innovation, la productivité, la qualité et la qualification ;
- Une croissance génératrice d'emplois et conduisant à la réduction de la pauvreté.
- Les deux plus grands objectifs de la politique économique se situeront, durant ce quinquat , dans un cadre de renforcement et de promotion du secteur privé, de réduction drastique du taux de chômage avec une croissance accélérée et forte de l'économie". (Programme du Gouvernement, 2006-2011:5)

Si nous mettons en relation l'éradication de la pauvreté avec les buts fixés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), on constate que le Cap-Vert a atteint les objectifs fixés, qui seraient de réduire de moitié la proportion des pauvres entre 1990 et 2015. En vérité, le taux de pauvreté, qui était de près de 49% en 1988/89, selon le IDRF I est passé à 37% en 2001/2002 (IDRF II) et 26,6% en 2007 (QUIBB). Cependant, près de 137.743 personnes vivent encore dans une situation de pauvreté.

Par rapport au chômage, les politiques de croissance économique et de création d'emplois n'ont pas eu l'impact escompté de réduction de façon progressive et durable du chômage. D'ailleurs, le programme du Gouvernement de la VII Législature (2006-2011) a fixé comme l'un des objectifs, la réduction de la pauvreté à des niveaux proches de 10%. Cependant, des données de l'ISE de 2009, à deux ans de la fin de la législature, montrent que la réduction du chômage a été faible, passant de 18% en 2007 à 17,8% en 2008, bien que, récemment, avec une nouvelle méthodologie de calcul du chômage élaborée par l'INE, on constate que le taux de chômage se situe à 13%.

Quand on analyse la distribution du chômage à travers la résidence, on constate que le taux de chômage est plus accentué dans les zones urbaines avec 22,7% en 2008, contre 13,1% dans les zones rurales. Toutefois, ces données doivent être analysées avec une certaine prudence, en tenant compte du caractère saisonnier des emplois dans les zones rurales, le type d'emploi, sa précarité et les bas salaires appliqués.

Ainsi, le Cap-Vert est encore loin de remplir les objectifs des OMD par rapport au second critère du premier objectif, qui est d'assurer, à l'horizon de 2015, le plein emploi ou même de réduire de près de 10% le taux de chômage en 2011, tel que se propose de le faire le Programme du Gouvernement de la VIIème Législature.

- c. Renforcer les politiques, identifier les mécanismes de distribution et les résultats dans les domaines sociaux clé , tels que l'éducation et la lutte contre le VIH-SIDA et autres maladies transmissibles.

L'investissement dans l'éducation et la santé ont été une caractéristique de tous les gouvernements durant la période postcoloniale, ce qui a permis au Cap-Vert de connaître des avancées significatives dans ces deux secteurs. Incontestablement, comme l'affirme l'étude sur la bonne gouvernance réalisée par l'institut Afrosondage et par UNECA :

*« On peut affirmer sans risque de se tromper, que les meilleurs résultats de la gouvernance au Cap-Vert se situent au niveau de l'éducation. Les résultats économiques, associés au développement social, ont permis aux Cap-Verdiens d'avoir une vie plus longue, plus saine et plus productive. »* (Afrosondagem & UNECA, 2006)

On note une évolution constante du taux d'alphabétisation. En effet, le taux d'alphabétisation des individus âgés de 15 ans et plus, qui était de 63% en 1990, se situait selon les données du QUIBB, à 79,6% en 2007, soit une augmentation de près de 17%. Après distribution des données par sexe, on constate que des disparités importantes persistent encore entre les genres. Si le taux d'alphabétisation des individus âgés de 15 ans et plus était de 87% parmi les hommes, pour les femmes , le taux avait atteint 73%, soit un écart de 14%.

Une analyse selon le milieu de résidence montre, aussi, que d'importants clivages persistent entre les milieux urbains et ruraux. Si, dans le milieu urbain, le taux d'alphabétisation avait atteint 84,7% en 2007, dans le milieu rural, il était de 72,3%, se traduisant ainsi par un écart de 12%.

Ces différences, tant par rapport au milieu de résidence que du genre, s'expliquent par l'incidence des individus adultes qui ,au moment de l'indépendance du pays, étaient analphabètes. Il ne faut pas oublier qu'en 1975, le taux d'analphabétisme frappait près de 2/3 de la population nationale.

D'ailleurs, lorsque qu'on analyse le taux d'alphabétisation juvénile (chez les individus âgés de 15 à 24 ans), on constate que la situation connaît une grande inflexion. Le taux d'alphabétisation pour cette tranche d'âge était de 95,6%, soit 93,3% pour les hommes et 96,6% pour les femmes, indiquant une inflexion par rapport au genre. En ce qui concerne le milieu de résidence, le taux d'alphabétisation était de 96,1% pour le milieu urbain et 95,8% pour le mieux rural, ce qui représente un changement significatif. Ces mutations résultent entre autres facteurs, de l'impact des politiques éducatives, notamment de la généralisation de l'enseignement primaire, de la mise en

œuvre de programmes d’alphabétisation et d’éducation des adultes et de la décentralisation des infrastructures éducatives.

Dans l’enseignement préscolaire, selon des données se rapportant à l’année scolaire 2008/2009, les taux brut et net de scolarisation étaient de 64,1% et 60,2% respectivement. Il reste, par conséquent, un grand défi à relever le niveau d’inclusion de l’enseignement préscolaire, qui tend à exclure les enfants provenant de familles défavorisées et des communautés rurales. En effet, selon des données du Ministère de l’Education, en 2008/2009, plus de la moitié des municipalités du Cap-Vert présentaient des taux brut et net de scolarisation dans le préscolaire en deçà de la moyenne nationale qui était de 60,2% pour le taux net de scolarisation. Cette situation concerne les municipalités de São Filipe, Ribeira Grande de Santiago, São Domingos, Santa Catarina, São Salvador do Mundo, Santa Cruz, São Lourenço dos Órgãos, São Miguel, Tarrafal, Maio, Ribeira Grande, Porto Novo et Paul. Une telle situation résulte d’une répartition inégale des équipements éducatifs par les différentes communautés constituant ces municipalités, avec un accent particulier pour les zones rurales, plus anciennes. Cela dénote, par conséquent, d’une inégalité réelle d’accès à l’éducation.

L’enseignement obligatoire à 6 ans vient d’être porté à 8 ans, comme cela résulte du vote de la nouvelle Loi de Bases du Système Educatif. Dans l’enseignement de base intégré (de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> année de scolarité), durant l’année scolaire de 2000, le taux net de scolarisation (enfants de 6 à 11 ans) dans l’EBI était de 94%. Durant l’année scolaire 2008/2009, ce taux avait atteint près de 88,4% (87,6% chez les filles et 89,8% chez les garçons). On avait noté des différenciations et des disparités au niveau régional. Des 22 régions du pays, 11 se situaient en-dessous de la moyenne nationale (88,4%) et 10 étaient au-dessus de celle-ci, parmi lesquelles Santa Catarina do Fogo, Boavista, Sal, Tarrafal de São Nicolau, Brava, Praia, São Domingos, Mosteiros, São Filipe et São Vicente. Au-delà de la nécessité de mettre un terme aux disparités régionales en termes d’accès à l’enseignement de base, qui constitue un signe d’exclusion éducative, le défi de la qualité apparaît comme étant une question très importante. Bien que le taux de qualification des enseignants soit élevé, de petits déséquilibres régionaux peuvent encore être notés, liés à une certaine mobilité des enseignants qui transitent vers le système secondaire.

Dans l’enseignement secondaire, le taux net de scolarisation durant l’année 2008/09 était de près de 62% (67% chez les filles et 57,1% chez les garçons), enregistrant, ainsi, une croissance annuelle, toutefois on note que les garçons sont moins représentés que les filles. Révélant un fort taux d’échec, ainsi qu’un abandon plus accentué ; exigeant donc des politiques spécifiques d’inversion de cette tendance. En effet, le taux de redoublement dans l’enseignement secondaire se situait à 20,3%.

Il existe quelques disparités régionales en termes de taux de scolarisation. Plus de la moitié des 22 municipalités du pays présentent un taux de scolarisation en dessous de

la moyenne nationale, la situation étant plus critique à S. Salvador do Mundo et à Santa Catarina, à Fogo, avec des taux de 19,3% et 48,1%. Selon les explications du Ministère de l'Éducation, de telles situations se justifient par ceci :

*« A São Salvador do Mundo, cette situation peut s'expliquer, en partie, par le fait qu'il n'existe pas de second et de 3ème cycles dans la région, il n'y a que quelques élèves qui sont inscrits dans la zone administrative de la région de Santa Catarina. Quant à Santa Catarina de Fogo, cette situation pourrait être liée en partie à la non existence de 3ème cycle dans la région ». (MEES, 2010: 24)*

En ce qui concerne le profil des enseignants, on constate que 75,7% de ceux-ci possèdent une formation adéquate pour l'exercice de l'activité pédagogique. Les municipalités de Santa Cruz (46,4%, S. Salvador do Mundo (46,7%), Porto Novo (40,7%), Santa Catarina (29,8%) S. Filipe (29,7% et S. Domingos (26,4%) présentent un taux relativement élevé de professeurs sans qualification, ceci ayant un impact sur la qualité de l'enseignement dispensé. L'inefficience d'un tel niveau d'enseignement peut être considéré comme significative – le taux d'échec étant supérieur à ¼ des étudiants et celui de l'abandon scolaire atteint presque les 2/3.

Selon des statistiques du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, durant l'année scolaire 2008/09, près de 8.409 élèves étaient inscrits. Parmi eux, 3.246 fréquentaient l'enseignement supérieur public, ce qui représente près de 38,6% des étudiants. Il faut noter que le nombre d'étudiants à l'Université Publique en 2008/09 représentait une augmentation de 26,4% par rapport à l'année académique précédente (2007/08). En analysant en termes de relation de genre, on constate, que malgré l'inexistence de données pour toutes les institutions de l'enseignement supérieur, qu'il existe une prédominance de femmes. Des données disponibles, près de 63% des étudiants de l'enseignement supérieur dans le pays sont des femmes et 37%, des hommes. Quand on prend en considération uniquement l'Université du Cap-Vert, seule institution publique, on s'aperçoit que 51,5% des étudiants sont des femmes et 48,5% des hommes, et on peut en déduire que cela constitue la tendance au niveau de tout l'enseignement supérieur.

Il faut souligner, toutefois, que la demande d'accès à l'enseignement supérieur est plus importante que la capacité actuelle d'offre des institutions nationales et, qu'un nombre important de domaines de formation ne sont pas encore assurés au Cap-Vert. Pour cette raison, un pourcentage encore important d'étudiants Cap-Verdiens continuent à fréquenter l'enseignement supérieur dans des universités étrangères, surtout les universités portugaises et brésiliennes.

Cependant, en ce qui concerne la totalité du système de l'enseignement, des données montrent que près de 8 sur 10 Cap-Verdiens possèdent un établissement

enseignement à moins de 15 minutes de leur lieu de résidence et que plus de 9 sur 10 ont une école à moins de 30 minutes (INE, QUIBB, 2007).

De façon générale, derrière ces indicateurs globalement positifs, il existe quelques problèmes. En premier lieu, les disparités régionales indiquent une iniquité dans la répartition des ressources éducatives, en renforçant l'inégalité sociale. Comme on a pu le noter, les communautés rurales présentent globalement des indicateurs plus faibles pour tous les niveaux d'enseignement. En analysant de façon discriminée, ce qui tend à expliquer ces indicateurs, ce sont les infrastructures éducatives moins adaptées, un personnel enseignant doté de peu de qualification, des ressources éducatives, (matérielles, didactiques, laboratoires, ressources psychopédagogiques etc.), insuffisants. En deuxième lieu, l'adéquation des contenus curriculaires et éducationnels très souvent en déphasage avec la réalité socioculturelle des étudiants, ont des conséquences sur le processus d'apprentissage. En troisième lieu, l'usage de la langue portugaise comme langue d'enseignement depuis l'enseignement primaire pour des enfants qui ne la connaissent et ni ne la maîtrisent, aggravé par le fait que la plupart des enseignants ne connaissent pas bien cette langue, rend encore plus difficile cet apprentissage, avec des conséquences sur toute la trajectoire scolaire.

Dans le domaine de la santé, les indicateurs montrent que toutes les conditions sanitaires de la population se sont améliorées de façon progressive, le pays étant entrain de vivre une transition épidémiologique.

De façon globale, les maladies transmissibles ont reculé, bien qu'en 2009, le pays ait connu deux épidémies de rubéole et de dengue, celles-ci apparaissant pour la première fois au niveau du pays et ayant connu son pic en novembre avec près de 1.000 nouveaux cas. Toutefois, la mobilisation intérieure et extérieure a permis de faire face à l'épidémie avec une certaine efficacité, car il y a eu peu de cas de décès, en tout et pour tout 4 et tous s'étant produits dans la ville de Praia. En effet, la commune de Praia a été la plus affectée par les maladies et les décès qui lui sont liés, surtout, les maladies transmissibles. Sur un total de 21.137 cas de dengue enregistrés, 14.488, soit 68,5%, ont été localisés à Praia. Par rapport au Paludisme, sur un total de 46 cas autochtones notés dans le pays, 27, c'est-à-dire beaucoup plus de la moitié se sont produits à Praia. Quant à la tuberculose, sur le total des cas enregistrés (352), près de 43% se sont produits à Praia.

Au-delà des conditions sanitaires très difficiles causées par le taux élevé de la croissance démographique de la ville et qui n'a pas été accompagnée par des investissements, en termes d'infrastructures d'assainissement, la ville de Praia est aussi un important point de convergence de cas plus complexes pour des traitements, car elle abrite l'un des deux hôpitaux de référence de troisième catégorie. Par conséquent, on ne doit pas négliger la possibilité qu'ils se réfèrent à des personnes d'autres régions qui ont été traitées dans cette ville.

**Tableau 15 : Évolution des taux de mortalité, 2001-2009**

Taux	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Mortalité infantile	23,3	21,3	19,7	23,9	24,1	24,9	21,1	24,9	20,1
Mortalité périnatale	28,6	26,9	28,6	31,4	29,7	29,5	27,4	28,7	24,8
Mortalité des enfants de moins de 5 ans	27,4	25,5	23,9	28,6	27,1	28,7	25,7	28,1	23,7
Mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	39,8	8,1	33,0	42,2	17,3	41,9	16,2	15,8	53,7
Taux brut de mortalité	5,4	5,3	5,6	5,4	5,1	5,4	5,3	5,5	5,2

Source: Système d'Information statistique, GEP-MS (adaptation)

Le taux de mortalité infantile a connu une réduction accentuée et progressive au cours des dernières années, en permettant que le pays atteigne l'objectif fixé par les ODM. En effet, de 56% en 1990, le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans est passé à 25,7% en 2007, 28,1% en 2008 et 23,7% en 2009. En ce qui concerne la mortalité maternelle (pour toutes les 100.000 naissances vivantes), l'évolution au cours des trois dernières années (2007, 2008 et 2009) était de 16,2, 15,8 et 53,7, ceci signifiant qu'en 2009, la mortalité maternelle avait plus que triplé, nécessitant une étude approfondie pour connaître les causes de l'inversion de cette tendance, au cours des deux dernières années. D'ailleurs, les données statistiques du Ministère de la Santé de 2000 à 2009 montrent une irrégularité dans l'évolution de ce taux, ce qui exige des études épidémiologiques plus pointues.

Par rapport au VIH, en 2009, près de 316 nouveaux cas ont été enregistrés sur un total de 19.304 tests effectués.

- d. Garantir l'accès à l'eau, à l'énergie, aux finances (notamment au micro financement), aux marchés et aux TIC à des coûts accessibles pour tous les citoyens, notamment les pauvres du milieu rural

La tentative de mise en œuvre de mesures pratiques qui participeraient à la réduction de clivages sociaux et à une meilleure redistribution des revenus et des services sociaux de base semblent être une constante, car cela se reflète dans les principaux documents de politiques, notamment, dans le Programme du Gouvernement et le DECRP. S'il est avéré que le niveau de pauvreté comme cela a été dit précédemment, a connu au cours des dernières décennies, une réduction effective, les données disponibles n'indiquent pas une diminution conséquente des inégalités sociales, tel que souligné par l'Indice de Gini.

Le Cap-Vert présente des spécificités particulières dans le domaine de la disponibilité en termes de ressources hydriques, particulièrement, les eaux souterraines. En effet, les limitations pluviométriques, associées à une sous exploitation des nappes

phréatiques ont fait diminuer progressivement les disponibilités de ressources provenant de cette source, dans un contexte d'augmentation de la population et de recherche d'activités industrielles et agricoles. Déjà, les ressources hydriques provenant des eaux de ruissellement demeurent peu exploitées, le pays ne possédant qu'un seul barrage, quelques infrastructures de *water harvesting* et des digues de rétention.

Selon le PAGIRH (Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources Hydriques) (INGRH, 2010: 27):

« Dans les villes, le taux de couverture de l'accès à l'eau potable est près de 93%, par rapport à un taux de 74% pour les zones dites rurales. Les régions de Sal, avec un taux de 99,4%, Maio avec 98,0%, Ribeira Brava (SN), Tarrafal (SN) avec 89,2%, Tarrafal de Santiago avec 86,1%, et les régions de l'îles de Santo Antão avec une moyenne de près de 85,5% menait le "ranking" des municipalités les mieux servies.

Parmi les régions traditionnellement considérées comme rurales, São Salvador Mundo est celle qui présente un taux de couverture inférieur avec près de 43,5%. Viennent après les régions de Ribeira Grande (Santiago) 60,1%, São Miguel 63,5%, Mosteiros 66,9% qui complètent la liste de celles qui sont au-dessous de la moyenne nationale et « rurale ».

Des données du QUIBB 2007 indiquent que la consommation moyenne journalière de l'eau était de 31,5 litres *per capita* et par jour, incluant toutes les sources d'approvisionnement. Toutefois, des différences significatives existent entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, la consommation moyenne journalière dans les centres urbains était estimée à 40,4 litres et dans le milieu rural de 21,21 litres seulement. Si l'on ne prend en considération que l'approvisionnement à travers le réseau public qui présente une meilleure qualité, car l'eau est traitée et ne présente pas de grands risques de contamination, comme c'est le cas avec l'eau auto-transportée ou celle des robinets et des citernes. On constate que la consommation est de 56,1 litres, elle est de 61,6 litres dans les centres urbains et de 25,6 dans les zones rurales.



**Tableau 16 : Consommation journalière per capita (en litres) par origine de l'eau, selon l'île et le milieu de résidence**

Consommation journalière per capita (en litres) par origine de l'eau, selon l'île et le milieu de résidence										
Île/Origine de l'eau	TOTAL CV									
	Eau du réseau public	Auto-réservoir	Réservoir de domicile	Réservoir Public	Robinet	Puits	Source	Conduite	autre	Total
S. Antão	17,1	22,6	72,2	14,6	13,7	8,3	14,8	10,0	19,2	15,5
S. Vicente	60,7	19,0	-	20,4	14,6	13,3	15,2	-	16,6	37,2
S. Nicolau	39,9	38,4	26,3	32,0	26,4	14,4	19,1	-	30,7	28,3
Sal	66,2	17,6	-	10,7	20,6	-	-	-	24,4	43,3
B. Vista	56,3	30,0	-	12,9	23,7	28,1	-	-	25,0	38,2
Maio	31,1	33,3	-	25,0	16,8	11,5	-	12,5	23,1	25,2
Santiago	65,3	17,5	22,7	23,4	23,6	19,1	18,9	25,8	23,3	32,4
Fogo	37,4	45,3	27,0	16,3	21,0	-	20,0	-	17,1	27,0
Brava	61,1	0,7	40,8	-	29,9	-	-	-	20,9	39,6
Urbain	61,6	16,9	33,6	22,7	23,7	-	16,3	46,3	20,1	40,4
Rural	25,6	26,3	27,0	19,2	20,2	18,2	18,2	19,2	18,7	21,1
<b>Total</b>	<b>56,1</b>	<b>19,1</b>	<b>27,3</b>	<b>20,0</b>	<b>21,6</b>	<b>18,2</b>	<b>18,2</b>	<b>22,8</b>	<b>20,0</b>	<b>31,5</b>

Source: INE

De grands défis restent à relever, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à la qualité et à la quantité de l'eau potable aux populations, particulièrement, les plus vulnérables des zones périurbaines et des communautés rurales. Il est vrai, cependant, que les investissements approuvés tant au niveau de la production qu'au niveau de la distribution de l'eau a eu un impact significatif, surtout lorsque l'on sait que le Cap-Vert ne dispose ni de ressources hydriques, ni de pluies suffisantes capables d'assurer la couverture de la demande croissante des familles et de l'économie, la désalinisation de l'eau devenant, alors, un instrument important dans la maîtrise des ressources hydriques. Ainsi, et comme en attestent les données du QUIBB 2007, près de 96% des familles ont accès à une source d'eau potable, et presque 3 familles sur 4 ont accès à une source d'eau potable à moins de 15 minutes, et près de 91,2% à moins de 30 minutes.

L'accès au micro-financement surtout de la part des micro-entrepreneurs, que l'on retrouve en grande partie dans l'économie informelle, constitue un grand problème.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le gouvernement considère comme priorité un fort investissement et la nécessité de développer une société de connaissance, conditions essentielles pour assurer l'intégration de l'économie Cap-Verdienne dans une économie globale très compétitive où les avantages compétitifs finissent par être déterminants dans la recherche d'importantes niches de marché. Dans ce sens, le gouvernement considère que :

« Le développement économique, social et humain du pays, de même qu'une société basée sur l'information, la connaissance et l'apprentissage/innovation nécessitent un investissement dans l'acquisition des nouvelles compétences en TIC tout au long du cycle de formation, à l'école, dans l'enseignement supérieur et tout au long de la vie, destiné aux jeunes, aux travailleurs et aux entreprises, aux scientifiques, à l'Administration Publique, aux techniciens supérieurs, aux techniciens professionnels et aux professions émergentes et aux citoyens de façon générale. » (Gouvernement, 2006:14)

**Tableau 17 : Accès à Internet, au cellulaire et au téléphone fixe**

Domaine	PC sans Internet	PC avec Internet	Cellulaire	Téléphone fixe	Avec Téléphone public
Santo Antão	5	2	36	54	64
S. Vicente	10	3	61	66	87
Sal	19	9	85	50	92
Interior de Santiago	3	1	44	45	67
Praia	14	3	72	39	80
Fogo	5	1	40	55	69
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>56</b>	<b>49</b>	<b>75</b>

Source: IEFP, ISE2008

L'accès au marché des nouvelles technologies de l'information et de la communication est aussi réel et constitue un important instrument d'accès à la connaissance, au marché de l'emploi et à l'exercice de la citoyenneté. Au Cap-Vert, les inégalités de progrès significatif connaissent une amélioration croissante du taux de pénétration, particulièrement du cellulaire.

Selon les données de l'enquête à l'Emploi de 2008, seuls 3% des individus possédaient un ordinateur avec connexion à Internet, avec une plus grande concentration dans les communautés urbaines, notamment Sal, S. Vicente et Praia. Quant à la détention d'un ordinateur sans accès au réseau Internet, le taux de pénétration en 2008 était relativement plus élevé, atteignant la moyenne nationale de 8%, et étant une fois, encore, supérieure à la moyenne des centres urbains de Sal (19%), Praia (14%) et S. Vicente (10%), qui venaient en tête. En ce qui concerne les cellulaires, 56% des individus possédaient ce type d'appareil, Santo Antão (36%), Fogo (40%), et l'intérieur de l'île de Santiago (44%) se situaient en dessous de la moyenne nationale. Quant aux téléphones fixes, le critère de disparités régionales connaît des modifications. En effet, seul Praia (39%) et l'intérieur de l'île de Santiago (45%) se situent en dessous de la moyenne nationale estimée environ à 49%.

Selon les données plus récentes de l'ANAC (Agence Nationale des télécommunications), le nombre de cellulaires dans le pays est passé de 349.473 en 2009 à 367.767 en 2010, représentant un taux de pénétration de 71%. En contrepartie, par rapport au téléphone fixe, il y avait en 2010, 71.979 abonnés, ce qui représente un taux de pénétration de 14%.

En ce qui concerne Internet, et d'après la même source, il y avait cette année-là 27.938 connexions, soit un taux de pénétration de 5,4%. Ce taux de pénétration doit être

cependant relativisé pour deux séries de raisons. En premier lieu, la majeure partie des connexions à Internet se trouvaient au niveau des services publics et des entreprises. En second lieu, la présence de ces réseaux au niveau des services permet l'accès d'un nombre important de personnes à Internet. Ainsi, l'existence de réseaux wi-fi dans des espaces publics, notamment au niveau des places publiques et des parcs, permet l'accès gratuit à de nombreux individus. Dans les universités, les écoles secondaires et dans certaines écoles primaires, on commence aussi à élargir les réseaux d'accès aux services d'Internet, permettant ainsi une grande démocratisation de l'accès. Toutefois, cet accès demeure conditionnel, particulièrement dans les zones rurales où les infrastructures de télécommunications sont moins développées et les possibilités de paiement des services sont moindres, surtout si on tient compte des coûts élevés encore pratiqués sur le marché des télécommunications, malgré la libéralisation progressive du marché des télécommunications.

**e) Evaluer les avancées en matière d'égalité des genres plus particulièrement, l'égalité d'accès à l'éducation des filles à tous les niveaux**

L'égalité des genres a représenté un des objectifs les plus importants des politiques publiques et qui, de manière consensuelle, a bénéficié de l'appui de la société civile. Les principaux indicateurs sociaux montrent que le Cap-Vert a connu au cours des dernières décennies une évolution significative, tout en persistant, cependant, des inégalités notoires.

Le cadre légal traduit principalement la volonté politique de recherche d'égalité et d'équité de genre. La Constitution de la République (notamment en ses articles 7°, 47°, 54°, 81° et 87°) et la législation infra constitutionnelle (Code Pénal, Code de Procédure Pénale, Code Civil, Code de Procédure Civile, Code du Travail, entre autres) consacrent le principe de l'égalité de genre, fixent les responsabilités de l'Etat, de la société, de la famille et des individus dans leur promotion et stipulent les sanctions pour ceux qui violent les dispositions légales. On peut souligner que le Cap-Vert a ratifié, aussi, les principaux instruments internationaux relatifs à la promotion de la femme, notamment la Charte Africaine des Droits de L'Homme et des Peuples et le Protocole additionnel relatif aux Droits des femmes, ainsi que la Convention contre toutes les formes de discrimination faites aux femmes.

Le Programme du Gouvernement de la VII<sup>ème</sup> Législature considère comme fondamentale, en tenant compte de la promotion de légalité, de l'équité et de la parité de genres, l'adoption d'une approche de genre dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques et se propose, dans ce cadre, d'assurer la mise en œuvre du Programme d'Action du Plan National pour l'Egalité et l'Equité de Genres et le renforcement institutionnel du ICIEG et d'autres Organisations de la Société Civile

qui interviennent dans ce domaine. En outre, des actions ont été promues visant la capacitation technique et professionnelle des femmes, car aussi bien la pauvreté que le chômage ont une incidence particulière sur les femmes.

Dans le domaine de l'éducation, à tous les niveaux de l'enseignement, les résultats des politiques publiques ont eu un impact significatif. Le Taux d'alphabétisation chez les femmes a progressé de façon systématique au cours des dernières décennies. A l'accession du pays à l'indépendance en 1975, plus des 2/3 des femmes étaient analphabètes – cela a encore un impact sur les statistiques relatives à l'alphabétisation – tandis qu'aujourd'hui le taux d'alphabétisation chez les femmes âgées de 15 ans atteint les 73,1% et celui des femmes âgées de 15 à 24 ans est de 96,6%.

Au niveau de l'enseignement de base, le taux de scolarisation en 2008/09 était de 88,4% ; il était de 88% pour les garçons et 89% pour les filles. Par rapport aux années précédentes, où le taux de scolarisation avait atteint 95%, on a noté une diminution, ce qui peut révéler une certaine inefficience du système éducatif, avec des enfants en âge scolaire qui se retrouvent en dehors du système éducatif, ou alors des problèmes relatifs à la production des statistiques éducationnelles.

En tous les cas, on s'aperçoit que la présence des filles dans le système de base obligatoire est supérieure à celle des garçons , de même que le taux d'échec.

Dans l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation se rapportant à l'année scolaire 2008/2009 était de 62%, il était de 67% et de 57,1% pour les garçons, ce qui signifie que la transition des filles de l'enseignement de base vers l'enseignement secondaire est supérieure à celle des garçons.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il n'existe pas de statistiques disponibles consolidées, et discriminées par sexe relatives à toutes les institutions de l'enseignement supérieur. Cependant, des données relatives à l'Université Publique du Cap-Vert montrent que la présence des femmes est supérieure à celle des hommes. En effet, sur le total des étudiants inscrits, 51,5% sont des femmes et 48,5% des hommes.

De manière générale, et pour tous les niveaux d'enseignement, on constate une augmentation progressive de la population scolaire ,de même que l'augmentation du taux d'alphabétisation. On note une tendance croissante de la population scolaire féminine supérieure à la population masculine ce qui peut indiquer un taux supérieur d'abandon et de redoublement parmi les garçons.

## **f. Encourager une forte participation de toutes les parties prenantes aux différents niveaux du développement**

La participation des citoyens dans le processus de développement du pays, que se soit dans la conception de politiques ou leur mise en œuvre et évaluation, a été systématiquement soulignée dans les documents de politiques gouvernementales, comme étant un vœu. Toutefois, les espaces institutionnalisés ou non qui rendent possible de manière effective cette participation sont encore relativement rares, reconnaissant de ce fait le faible niveau organisationnel de la société civile Cap-Verdienne et de sa capacité d'influencer le processus de prise de décisions.

Nonobstant le fait qu'il existe actuellement près de quatre partis politiques, le champ politique cap-verdien est dominé par deux grandes formations politiques qui se sont alternées au pouvoir au cours des vingt (20) dernières années. La forte domination des partis politiques et de l'Etat sur la société tend, d'une part, à limiter les espaces effectifs d'émergence et de consolidation d'une sphère publique autonome et, d'autre part, à créer des clivages politico-idéologiques très souvent apparentes, mais qui conditionnent les opportunités d'une réelle construction de la citoyenneté.

Le Programme du Gouvernement (VII<sup>ème</sup> Législature) se propose d'encourager la participation des parties prenantes dans le processus de développement du pays. De façon spécifique, il souligne dans son introduction qu'il se propose d'atteindre à l'horizon de la législature de cinq (5) ans :

« Un Cap-Vert (...) ayant plus d'espaces de participation où il y aurait de plus en plus d'appropriation qualitative de la démocratie et de la citoyenneté, un approfondissement et un renforcement continu de la crédibilité de l'Etat et des organes de souveraineté, du système politique et des instruments de sécurité individuelle et collective au service des citoyens, ainsi qu'un meilleur dialogue avec les partis politiques, les agents économiques, les travailleurs, la société civile et les différentes organisations et les confessions religieuses ». (Programme du Gouvernement, 2006:2)

Une des formes institutionnelles d'assurer plus de participation, surtout pour les acteurs non publics et politiques, il est prévu dans la Constitution de la République qui, en son article 254°, crée le Conseil Economique et Social, en tant « qu'organe consultatif de concertation en matière de développement économique et social pouvant assumer d'autres fonctions qui lui seraient attribuées par la loi ».

En termes de composition, la Constitution de la République détermine qu'elle doit avoir des représentants de toutes les îles, fonctionnant ainsi, en termes de représentation, évidemment comme une espèce de Chambre Haute ou Sénat, des organisations des communautés Cap-Verdiennes de l'extérieur, des associations nationales des municipalités, des associations publiques et des organisations de la société civile.

Ainsi, selon des modalités de fonctionnement, cet organe consultatif comprend, comme commission spécialisée, un Conseil des Communautés, intégrant des

représentants de la diaspora, un Conseil pour le Développement Régional et un Conseil de Concertation Sociale.

Cependant, le Conseil Economique et Social, selon la disposition prévue dans la Constitution de la République, n'a pas été installé, donc ne fonctionne en ce comment que le Conseil de Concertation Sociale, un organe de consultation tripartite, comprenant le gouvernement, les institutions patronales et les syndicats.

Des espaces institutionnels dont participent d'autres organisations de la Société Civile, notamment des ONG et des associations, n'existent pas et la participation de ces organisations dans l'affirmation de la volonté publique est résiduelle et intermittente. Initiées tantôt par le gouvernement et les organismes de coopération bilatérale et multilatérale, tantôt par les partis politiques d'opposition, tantôt aussi de façon relativement autonome, ont été créées des ONG et des Associations Communautaires avec un poids croissant dans la dynamisation d'activités économiques, sociales et culturelles, devenant, ainsi, des acteurs incontournables dans le développement des communautés. Dans ce sens, compte tenu de l'évolution de ces organisations, de leur couverture régionale et de leur cadre d'intervention, elles se sont constituées, progressivement, en tant qu'espaces importants et instruments de réalisation de droits et de construction de la citoyenneté, à travers des actions de *capacitation* de personnes et de communautés pauvres et vulnérables, de même que dans la construction participative de propositions de politiques et de projets et de réalisation d'actions destinées à des personnes et des communautés économiquement et socialement exclues ou courant le risque de l'être.

Comme le soutient le Président de la Plateforme des ONG, « au Cap-Vert, les ONG ne sont pas seulement des instruments de pression ou de plaidoyer, mais sont d'authentiques acteurs sociaux, économiques, culturels, environnementaux, ... »

Selon les données de la Plateforme des ONG, la dynamique dans la croissance des ONG au Cap-Vert a été importante, le nombre étant passé de 11 en 1990 à 40 en 1996. Par rapport aux associations affiliées à la Plateforme, d'un nombre total de 32, au moment de leur constitution, elles sont passées actuellement à près de 230.

Cependant, on estime, qu'il pourrait y avoir au Cap-Vert entre 600 à 7000 associations communautaires de base, avec des degrés différenciés de dynamisme et d'intervention au niveau communautaire ou régional.

Comme on peut le noter sur le tableau n° 18, les îles de Santiago (134) et S. Vicente (54) concentrent près de 79% des membres de la Plateforme. Dans l'île de Santiago, la Municipalité de Praia concentre 57,5% des ONG et des Associations de Santiago, membres de la Plateforme et 32,3% du nombre total des membres. La dimension territoriale et populationnelle et la proximité du siège du pouvoir politique, administratif et économique explique, en partie, cette concentration.

Ces organisations, à des degrés divers d'implication, ont été des interlocutrices importantes des institutions publiques dans l'élaboration de projets de développement au niveau national, régional et local. La plupart d'entre elles, d'ailleurs, grâce à leur capacité organisationnelle et de mobilisation communautaire, ont réussi à influencer de façon significative, l'agenda politique et de développement local, notamment à travers l'attraction de projets et de financement de l'organisation d'activités économiques et sociales locales.

L'introduction par le gouvernement de mécanismes contractuels de ces organisations pour l'exécution de projets de développement, que se soit des infrastructures sociales, communautaires, d'infrastructures économiques ou de créations d'entreprises proprement dites, a permis l'obtention de gains substantiels en termes d'implication pratique de ces acteurs dans le processus de développement. Ainsi, plusieurs mairies et organisations internationales, tant au niveau de la coopération bilatérale que multilatérale, ont privilégié les ONG et associations communautaires dans la canalisation de financements pour des projets de développement.

**Tableau 18 : Liste des ONG et Associations Communautaires affiliées à la Plateforme des ONG**

Ile/Région	ONG/Associations Communautaires
<b>Santiago</b>	
Praia	77
S. Domingos	15
Santa Cruz	7
S. Lourenço dos Órgãos	2
S. Miguel	3
Santa Catarina	15
S. Salvador do Mundo	3
Tarrafal	7
Ribeira Grande	5
<b>S. Vicente</b>	54
<b>Santo Antão</b>	19
<b>S. Nicolau</b>	5
<b>Boavista</b>	2
<b>Maio</b>	7
<b>Fogo</b>	12
<b>Sal</b>	5
<b>Total</b>	<b>238</b>

Source: Plateforme des ONG

Cependant, la capacité d'intervention n'est pas la même entre les ONG et les associations existantes, ce qui influe sur leur capacité de mobilisation des communautés, ainsi que d'agents extérieurs aux communautés et qui pourrait intervenir au profit du

développement local. En fait, elles sont encore très peu nombreuses, les ONG qui parviennent à s'impliquer de façon proactive dans les débats publics sur les options et priorités de développement, en cherchant à orienter et influencer les décisions politiques.

### **7.2.1. Conformité avec le Cadre Normatif National dans le domaine du développement socio-économique**

Le cadre de référence et normatif des politiques de développement socio-économiques du Cap-Vert sont basées sur trois grands documents : Les Grandes Options du Plan (GOP), le Programme du Gouvernement et le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté. Ce sont les options de politique de développement socio-économique consacrées dans ces documents qui orientent l'élaboration des programmes, des projets et des plans sectoriels.

Les Grandes Options du Plan approuvées en 2002 qui reposent sur une vision prospective à long terme, propose comme vision à l'horizon 2022 :

*« un pays ouvert au reste du monde, avec un système productif fort et dynamique, basé sur la valorisation de son capital humain, la capacitation technologique et sa culture. Une société solidaire, de paix et de justice sociale, démocratique, ouverte et tolérante. Un pays doté d'un développement régional équilibré, du sens esthétique et environnemental, reposant sur une conscience écologique développée ». (Gouvernement, GOP, 2002:3)*

Sur la base de cette vision à long terme, les GOP ont fixé trois axes stratégiques de gouvernance sur lesquels doivent reposer toutes les politiques économiques et sociales ; (i) insertion dans l'économie internationale ; (ii) secteur privé comme moteur du développement; et (iii) développement et affirmation de la culture nationale.

Cinq options de développement ont été retenues en vue de la réalisation du développement porté par la vision. Parmi celles-ci, on peut citer, celle qui se rapporte au développement socio-économique. Il s'agit de la quatrième option et qui se ramène « à la promotion d'une politique globale de développement social, en combattant la pauvreté et en renforçant la cohésion et la solidarité ». Elle s'articule avec les quatre autres, en ce sens que sa concrétisation n'est possible qu'à travers la concrétisation de toutes dans un cadre synergique fort.

Il est intéressant de souligner que les GOP considèrent comme une des conditions essentielles de leur mise en œuvre que d'autres instruments de politique de développement soient associés aux options qu'elles renferment. Ainsi, elle impose : i) la subordination du Plan National de Développement (PND) et, par conséquent, du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DECRP) ; ii) l'articulation du Plan National de Développement et du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté avec le programme d'Investissements Publics (PIP) et le Budget de l'Etat, iii) le renforcement de la décentralisation politique et



administrative et iv) la définition de mécanismes de participation et de construction de consensus.

Dans ce cadre, autant le PND que le DECRP ont développé et ont approfondi les options contenues dans les GOP, en leur fixant dans ce cadre une plus grande opérationnalité et dans le contexte du PIP du Budget de l'Etat, les ressources prévisionnelles allouées ont pris en compte les programmes et projets se trouvant dans le PND et le DECRP.

Le DECRP II affirme explicitement dans son introduction la subordination aux grandes options du Plan, en soulignant que :

*« c'est ce cadre captivant qui a orienté l'élaboration du DECRP II qui, dans le prolongement du DECRP II, repose sur les Grandes Options du Plan, dans le Programme du gouvernement et sur un solide agenda de Transformation, comprenant ces cinq grandes organisations politiques, sociales, économiques, et culturelles du pays. » (GCV, DECRP II, 2008:3)*

Les grands piliers de l'intervention du DECRPII ne s'éloignent pas dans leur essence des cinq (5) options contenues dans les GOP, ayant toutefois des reconfigurations provenant des transformations survenues ,entre temps.

Cependant, le cadre normatif a été globalement respecté, étant nécessaire de souligner la recherche de consensus dans sa production. En effet, le même document souligne que :

*« Par leur nature globale et transversale, ECRP impose un vaste cadre de dialogue et de concertation, condition indispensable à l'appropriation du processus par tous les agents d'exécution des politiques nationales, que se soit au niveau public ou au niveau du secteur privé et de la société civile ou encore des partenaires au développement.*

*En effet, pour la construction de consensus et la recherche de contributions, ont été organisées des sessions de travail (i) par la Ministre des Finances et de l'Administration publique avec ses collègues du gouvernement et, en d'autres occasions, avec les responsables ministériels chargés de la planification et de la gestion, (ii) du STAD avec les départements gouvernementaux, en particulier, pour les besoins du cadre logique, la budgétisation et les indicateurs, ainsi qu'avec les mairies, la société civile et le secteur privé.*

*Aussi, pour l'élaboration des différentes contributions, les départements gouvernementaux ont entrepris des consultations internes avec les différents partenaires. Ainsi, le DECRP II est la construction de la base au sommet, de différents secteurs et de niveaux de participation. » (GCV, DECRP II; 2008:17)*

Toutefois, on ignore l'existence d'un cadre institutionnel formel de participation de différents acteurs, comme le suggère les GOP, notamment l'Etat, le Secteur Privé et la société civile, soit dans le processus de définition d'orientations et de conception du document, soit dans le suivi de mise en œuvre et évaluation. En effet, les espaces de participation effectifs sont essentiellement occupés par les acteurs publics. L'unique espace institutionnellement existant de partage dans la consensualisation de politiques est le Conseil de Concertation sociale qui regroupe le gouvernement, les institutions

patronales et les syndicats de travailleurs. D'autres acteurs de la société civile, notamment, les ONG et les associations peuvent être entendues et impliquées dans le processus de construction de consensus, cela ne constituant pas, cependant, une obligation.

Le Programme du Gouvernement de la VII<sup>ème</sup> Législature reconnaît d'une certaine façon, le déficit de dialogue, ainsi que de participation politique et sociale, en définissant la nécessité de :

*« plus d'espaces de participation, où il y aurait de plus en plus d'appropriation qualitative de la démocratie et de la citoyenneté, un approfondissement et un renforcement continu de la crédibilité de l'Etat et des organes de souveraineté, du système politique et des instruments de sécurité individuelle et collective au service des citoyens, ainsi qu'un meilleur dialogue avec les partis politiques, avec les agents économiques, les travailleurs, la société civile et les différentes organisations représentatives, de même que les confessions religieuses »* (GCV, Programme du Gouvernement, 2006: 2)

Ainsi, dans le chapitre sur « l'Elargissement des espaces de participation du citoyen et des Organisations de la Société civile », le gouvernement décline un ensemble de mesures de politiques de renforcement associatif et du rôle des ONG dans le développement, notamment, la création d'un cadre légal de régulation des ONG du développement, de mécanismes de financement de projets sociaux des OSC, ainsi que d'associations de jeunes et un cadre de reddition de comptes des projets financés sur fonds publics.

Toutefois, en termes de mesures de politique, le Programme du Gouvernement créé des espaces institutionnels effectifs de participation et d'influence des OSC dans le processus de définition et de mise en œuvre de politiques publiques.

S'il est vrai qu'il y a eu souvent des efforts dans l'implication des différents acteurs, tant au niveau des discussions dans le processus de définition d'orientation de politiques, que dans sa conception et mise œuvre<sup>13</sup>, la participation et le dialogue se situent en dehors des espaces institutionnalisés qui impliquent toutes les parties prenantes, par conséquent, le processus de construction de « plus d'espaces de participation ne revêt aucun caractère organisationnel.

### **7.2.2. Vision d'ensemble des pratiques dans le domaine du développement socio-économique**

---

<sup>13</sup> Dans le cadre de la préparation du document d'orientation de politiques du gouvernement pour la VII<sup>ème</sup> Législature dénommée “**Stratégie de Transformation**”, considérée comme instrument d'orientation d'une approche prospective du développement du Cap-Vert, une série de réunions publiques impliquant différents acteurs et des secteurs de la société cap-verdienne a été promue dans le sens de discuter des idées, des projets et d'arriver à des consensus autour des grands axes de la gouvernance.

Le secteur du développement social a bénéficié d'une attention particulière de la part du gouvernement qui s'est traduite par une importante allocation de ressources dans le cadre du budget de l'Etat.

En effet, la dotation budgétaire destinée à la lutte contre la pauvreté représentait, en 2009, près de 3,84% du Budget. La part du budget destinée à l'éducation était de 19,4% et celle de la santé de 6,6% en 2010.

Dans le domaine de la protection sociale, le régime contributif pour la couverture des services de pensions et de maladies atteint près de 38% de la population.

En termes de couverture de la pension sociale du régime non contributif, la majeure partie des bénéficiaires est constituée par la population âgée, représentant actuellement près de 75% de ce chiffre. Ce chiffre englobe aussi les porteurs de handicaps sans ressources, les orphelins et les individus issus de familles vulnérables.

Compte tenu du fait qu'il existe une multitude d'organisations publiques et privées de solidarité civile, qui fournissent des prestations en numéraires et en espèces à ces individus, et qu'il n'existe pas de système unique de gestion de l'information sur les bénéficiaires et les types de bénéfices reçus. On ne pourra pas procéder à une analyse adéquate de ce segment de protection sociale. Ainsi, on ne retiendra que l'analyse des bénéficiaires de pensions sociales, du système géré par le Centre National de Pensions. Dans le régime non contributif, destiné essentiellement aux personnes âgées de plus 60 ans, il y a près de 22.942 bénéficiaires.

Les données fournies par le Centre National de Pensions montrent une évolution progressive entre 2004 et 2009 du nombre de bénéficiaires. Le taux de croissance était de 18,5% en 2005, 4,9% en 2006, 10,4% en 2007, 9,6% en 2008 et 1,3% en 2009, représentant un taux moyen annuel de croissance de 8,94%.

### **7.2.3. Pratiques actuelles de Gouvernance**

Aussi bien au niveau du discours que celui des grands documents de politique, les décideurs politiques soulignent l'importance de la bonne gouvernance, comme étant un des objectifs stratégiques, ainsi qu'un facteur de crédibilisation du pays et condition sine qua none de son développement.

Comme cela a été souligné précédemment, le Programme du Gouvernement 2006-2011 considère la « bonne gouvernance » comme un vœu, en indiquant qu'elle « est un facteur élémentaire pour la consolidation des résultats obtenus, dans la création de conditions de son irréversibilité et dans la crédibilité croissante de l'Etat et de ses institutions » (Programme du Gouvernement, 2006:2). En ajoutant que « la bonne gouvernance nous a valu des félicitations de la part de la communauté politique et des institutions financières internationales, pour cela elle demeurera un **recours stratégique**

pour le développement du pays, en particulier dans **la gestion transparente**, et conformément aux **Lois de la République**” (idem).

En effet, le cadre légal et institutionnel existant définit les caractéristiques d’une gouvernance transparente et *accountable*. Le contrôle politique de la gouvernance par le Parlement et la société civile, légal et financier par la Cour des Comptes et autres instances judiciaires et d’inspection sont, en principe, le garant de bonnes pratiques de gouvernance.

Cependant, il importe d’analyser de manière spécifique et approfondie les formes concrètes que revêtent la gouvernance et la manière dont elle s’effectue dans le domaine du développement économique et social.

### **7.2.3.1. Améliorer la participation des acteurs dans le développement, de façon à assurer un développement autocentré**

Comme souligné précédemment, il existe une volonté politique expresse d’impliquer tous les acteurs dans le processus de développement du pays, revenant à l’Etat la fonction d’impulser la création d’espaces institutionnels et d’un contexte propice à cet effet. Dans la pratique, des espaces institutionnalisés de participation, notamment de consultation et de canalisation des aspirations et des revendications et de propositions de mesures politiques pour toutes les parties prenantes n’existent pas. Une telle situation, toutefois, n’a pas de sens à cause de l’absence de participation de ces mêmes acteurs. En effet, on a constaté un dynamisme croissant de la part des organisations de la société civile, notamment, les organisations non gouvernementales et les associations de développement communautaires, les organisations patronales et syndicales, les institutions privées de solidarité sociale qui, de façon proactive, ont revendiqué le droit à la participation dans le processus de prise de décisions, dans la définition des priorités de développement, d’allocation de ressources etc.

Ainsi, le gouvernement s’est dans plusieurs circonstances rapproché de ces organisations avec lesquelles il a signé des contrats, des protocoles et des conventions pour la réalisation de projets concrets. L’intérêt lié à la signature de contrats-programmes et de partenariat public privé peut être considéré comme une des façons de traduire l’implication des acteurs dans le développement. Dans le cadre du Programme National de Lutte contre la Pauvreté, entre autres programmes de développement économique et social, une des stratégies de base d’intervention réside dans l’implication des communautés locales à travers leurs organisations (Associations Communautaires) dans la définition des priorités et la mise en œuvre des actions.

Cependant, plusieurs acteurs de la société civile regrettent l’inexistence d’un cadre de participation des organisations de la société civile, ainsi que de mécanismes clairs

avec des règles et des procédures bien définies d'accès aux ressources publiques pour le financement de projets de développement économique et social.

### **7.2.3.2. Promouvoir les conditions de vie (économiques et sociales) des populations plus démunies et vulnérables**

Des données recueillies par le biais du Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bien-être de 2007 (QUIBB) indiquent un pourcentage de 26,6% de la population pauvre au Cap-Vert, soit une réduction de dix pourcent par rapport à l'année 2001/2002. Une telle situation montre que les politiques économiques et sociales ont eu un impact positif. En effet, les ressources allouées au Programme National de Lutte contre la Pauvreté, qui représentaient en 2009 près de 3,84% du total du Budget de l'Etat confirment une telle situation. Si on y associe l'effort financier fait par l'Etat, pour assurer la pension sociale aux personnes âgées de plus de 60 ans et qui ne sont pas intégrées dans le système contributif de protection sociale, ainsi que les porteurs de handicap, on se rend compte aussi de l'effort fait pour assurer des conditions minimales de vie aux populations vulnérables. Comme souligné précédemment, en ce moment près de 23.000 personnes bénéficient de la Pension Sociale, sur un montant mensuel de 5.000,00 CVE ou 1667 USD.

Cependant, bien que le niveau de pauvreté ait reculé et la couverture des systèmes de protection ait été élargie, les inégalités sociales sont extrêmement élevées, le taux de pauvreté ayant connu, ainsi, une chute. En effet, l'Indice de Gini, qui était de 0,53 en 2001, se situait en 2007 à 0,47.

### **7.2.3.3. Faciliter et consolider l'accès des populations plus démunies aux services sociaux de base**

L'accès à l'éducation et à la santé, deux services sociaux de base, est assuré, à toute la population, indépendamment de son statut socio-économique, l'enseignement obligatoire a été récemment porté à huit ans et le taux de scolarisation à ce niveau est près de 90% ; il n'existe pas de ce fait, de disparités significatives entre garçons et filles ou entre le milieu rural et le milieu urbain. La distance entre les résidences et les écoles primaires a diminué de manière progressive.

La grande question qui est posée, actuellement, est celle de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux. Dans l'enseignement préscolaire, la plupart des enseignants n'ont pas la qualification requise, ce qui se répercute évidemment sur l'enseignement dispensé, surtout au niveau des zones rurales. Dans l'enseignement primaire, la plupart des enseignants ont le niveau de qualification requis. Cependant,

l'amélioration de la capacitation scientifique et pédagogique de ces enseignants est une nécessité urgente.

Par rapports aux soins de santé, il existe un réseau hiérarchisé de structures et de services de santé qui part des communautés pour aboutir aux hôpitaux de référence. Actuellement, les ressources humaines de santé sont très importantes, ce qui a permis, tant en termes de personnel de santé que de soins infirmiers, une distribution plus équilibrée. On estime que le ratio médecins pour dix mille habitants est de 5,96 et de 10,93 pour les infirmiers. Selon des données du QUIBB, 73,5% de la population du pays réside au maximum à 30 minutes d'une structure de santé et 89% des usagers sont satisfaits des soins prodigués.

#### **7.2.3.4. Promouvoir l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, au micro financement et aux TIC**

Dans le domaine de l'eau, des données montrent que 89,5% des foyers ont accès à l'eau potable. Cependant, on note un écart de près de vingt deux points entre les lieux de résidence. En effet, 98,6% des foyers des zones urbaines ont accès à l'eau potable contre 75,8% dans les zones rurales. Il faut souligner que seuls 46,9% des résidences sont reliées aux réseaux publics d'approvisionnement de l'eau, soit 55,4% au niveau des centres urbains et 34,2% dans les zones rurales. 10,5% de la population du pays n'avait pas accès à l'eau potable.

En ce qui concerne l'assainissement, la situation est relativement plus précaire, car seuls 58% des foyers ont accès au réseau public d'égout ou à la fosse sceptique, avec une disparité régionale très accentuée : 71,9% dans les zones urbaines et 37,4% dans les zones rurales.

Dans le domaine des TIC, le gouvernement a développé, essentiellement, à travers le NOSI (Noyau Opérationnel pour la Société de l'Information), une série d'actions dans le sens d'élargir l'accès aux nouvelles technologies de communications. Au-delà de l'appui à l'installation de Cybers café dans les zones urbaines et rurales, l'élargissement des dites places numériques dans toutes les municipalités du pays a permis l'accès gratuit à Internet.

Dans le domaine de la gouvernance électronique, un vaste ensemble de services prodigués aux citoyens, tant au niveau du pays qu'au niveau de la diaspora a été rendu disponible, à travers les Maisons du Citoyen et du réseau des services de consultants. Dans le domaine de la gestion financière, on doit mettre en exergue le fonctionnement du SIGOF (Système de Gestion Budgétaire et Financière), qui permet un contrôle rigoureux des ressources de l'Etat, en assurant sa transparence.

Récemment, a été introduit au niveau des écoles primaires, le programme Nouveau Monde qui consiste à permettre aux étudiants l'accès aux ordinateurs et à Internet, en facilitant l'éducation technologique.

Comme résultats des politiques de promotion des TIC, on a assisté à un accroissement du taux de pénétration d'Internet de 3% en 2008 (IEFP) à 5,4% en 2010 (ANAC).

L'accès au micro financement au profit des petits et moyens entrepreneurs a été obtenu essentiellement à travers des associations de micro financement, qui sont dans leur presque totalité des associations ou organisations non gouvernementales. En effet, l'accès au microcrédit à travers des banques commerciales s'est révélé plus difficile, surtout à cause du niveau d'exigence soulevée en termes de garanties, actuellement, des associations de microcrédit regroupées dans la FAM-F (Fédération des Associations de Micro-Finances) ont généré des portefeuilles de crédit qui financent des entreprises économiques, d'opérateurs de l'économie informelle ,ainsi que des agriculteurs, des éleveurs et des commerçants, destinées essentiellement aux femmes et aux groupes sociaux défavorisés .

L'OMCV (Organisation des Femmes du Cap-Vert), MORABI (Association d'Autopromotion de la Femme dans le Développement), Citi-Habitat, Solmi, ADIRV, FAMI-PICOS, représentent quelques ONG ayant des portefeuilles de microcrédit.

#### **7.2.3.5. Promouvoir l'égalité et l'équité de genre**

Le cadre légal cap-verdien assure l'égalité et l'équité de genre. Récemment, le Parlement a approuvé dans sa globalité, une proposition de Loi sur la Violence basée sur le Genre, son approbation finale devant intervenir au cours de la session législative d'octobre. En effet, la violence faite à la femme, malgré son invisibilité, atteint des niveaux significatifs, car on estime qu'elle peut se situer aux alentours de 20%.

Dans le domaine de l'éducation, est assurée aussi l'équité entre les genres à tous les niveaux de l'enseignement. Toutefois, au niveau de l'emploi, les femmes continuent à occuper des postes moins rémunérés, et l'on assiste à des situations dans lesquelles, à travail égal, le salaire de la femme est d'un montant inférieur. Ainsi, le chômage frappe surtout la femme.

Le travail domestique est non seulement dévalorisant et non rémunéré , mais les maîtresses de maison sont considérées comme inactives. Récemment, dans le cadre de la révision de la Loi de Base de protection Sociale du Régime Contributif, a été instituée l'obligation de l'inscription dans le système de protection sociale des employées domestiques, jouissant ainsi de tous les droits déjà octroyés pour le compte d'autrui.

### **7.2.3.6. Encourager une large participation de toutes les parties prenantes aux différents niveaux de développement**

La multiplication d'ONG, d'associations de développement communautaires et d'institutions privées de solidarité pour développer des actions dans le domaine du développement économique et social au niveau local, peut être considérée comme un important indicateur des mesures de politiques mises en œuvre visant l'implication des parties prenantes dans le processus de développement.

Les données recueillies indiquent l'existence au niveau du pays de près de 700 associations et ONG développant leurs activités au niveau local, régional et national. Ce dynamisme associatif peut être considéré comme un indicateur de l'implication de la société civile dans les "affaires publiques" et la recherche de l'intervention dans les décisions ayant une incidence dans la vie des communautés.

Il est important de souligner, d'une part, le fait que les institutions publiques nationales, régionales et locales sont de plus en plus sensibilisées sur l'importance d'étudier les mouvements associatifs, avant de procéder à la définition de politiques publiques et de les impliquer dans leur mise en œuvre, et d'autre part, la capacité organisationnelle croissante, de dialogue et de pression de ces mouvements qui deviennent des interlocuteurs non seulement valables, mais très souvent incontournables des acteurs politiques.

Toutefois, il n'y a qu'une minorité d'organisations ayant cette capacité d'intermédiation, ce qui rend vital le développement d'un programme solide de capacitation des leaderships associatifs.

En ce qui concerne les autorités publiques, au-delà de leur volonté politique et de l'implication encore timide des organisations de la société civile dans les processus de prise de décisions, il s'avère nécessaire de créer un cadre institutionnel consacrant un espace formel de participation, ainsi que des règles contractuelles avec les institutions publiques pour le développement de projets concrets et d'accès aux ressources pour la réalisation d'activités, lorsqu'elles sont considérées socialement et économiquement importantes par les collectivités locales et le gouvernement.



## 8. Conclusions

Les principales conclusions d'analyse des différents domaines passés en revue seront systématisées, en tenant compte de la façon dont le rapport est structuré en vue de mieux faire ressortir les idées saillantes.

### i) Dans le domaine de la Gouvernance Politique et Démocratique

Le Cap-Vert a, dans le contexte africain, une performance positive en termes de Bonne Gouvernance. Avec le passage à la Démocratie, il a conservé sa tradition de stabilité sociale. Il a réussi le passage à la Démocratie, ayant organisé depuis 1991, à tous les niveaux, les élections et les alternances sans problèmes majeurs. Il continue à entretenir des relations de convivialité avec les pays voisins. Il n'est pas confronté à des problèmes de coups d'Etat militaires, ni de fractures socioculturelles. Toutefois, il fait face depuis quelques années à un indice de criminalité et de violence urbaine considérables, qui malgré les réponses de l'Etat, persiste avec une certaine vigueur. Les élections sont organisées régulièrement et les résultats acceptés de façon pacifique.

Bien que le contenu et l'intensité des plaintes et des protestations durant les campagnes électorales, aient occasionné un certain *déficit* dans le domaine des règles de base de compétition électorale, ce qui nécessite des améliorations en termes de pédagogie électorale de la part des acteurs politiques.

Les préceptes constitutionnels et les principes républicains de base, comme la séparation des pouvoirs (etc.), sont bien respectés au Cap-Vert. Cependant, il urge de procéder à des réformes dans le fonctionnement, tant au niveau du parlement, qu'au niveau du judiciaire (et des forces de maintien de l'ordre public), surtout en ce qui concerne leur capacitation, leur efficacité et leur rendement.

Il n'existe pas au Cap-Vert de violations flagrantes des droits humains (nonobstant des dénonciations plus ou moins ponctuelles), ce qui revient à dire que les libertés et les droits de base sont respectés, de façon générale. Cependant, il y a des situations liées à l'affirmation de la citoyenneté qui exigent des réponses plus énergiques, notamment, en ce qui concerne la question de la jeunesse et du genre, objet de débats sur leurs aspects sensibles, comme la violence domestique basée sur le genre, bien qu'on doive souligner les efforts réalisés, tant au niveau de la création d'institutions, qu'au niveau législatif. Toutefois, quant au cadre de participation politique des femmes, excepté les cas de l'exécutif où l'on note actuellement une parité de sexe des membres du gouvernement, il existe encore une disparité notoire entre hommes et femmes, et cela malgré les initiatives, les mesures et les politiques mises en œuvre.

La population et la société civile Cap-Verdienne ont connu un certain activisme associatif et il existe du point de vue numérique , une quantité significative d'ONG. Toutefois, le dynamisme de leurs membres et le degré d'implication de ceux-ci paraissent faible, ce qui rend nécessaire le renforcement de la société civile et sa plus grande implication dans le processus de développement, ce qui confère ,aussi, une légitimité démocratique et rapproche les citoyens des centres de prise de décisions et des élites. Il importe de souligner par rapport à ce domaine, une certaine absence d'initiatives de la part de la société civile, tournées vers le contrôle des acteurs publics, car, ce qui existe et prédomine, ce sont ,généralement, les institutions officielles et leurs mécanismes naturels. Cependant, il semble y avoir un niveau de confiance plus ou moins raisonnable chez les acteurs publics au Cap-Vert, sans qu'il soit robuste, surtout quand on le met en rapport avec les institutions et les acteurs placés en situation d'élections.

## **ii) Dans le domaine de la Gouvernance Economique et des Entreprises**

En matière de gouvernance et de gestion économique, les conclusions soulignent que dans le pays, de façon générale, on note une bonne gouvernance économique basée sur des critères de rigueur quant à la nécessité d'équilibres des éléments fondamentaux et un fort investissement en infrastructures de développement, visant la transformation du pays en une économie de prestation de services internationaux hautement compétitive.

En effet, l'économie Cap-Verdienne présente comme étant ses principales forces la bonne gouvernance et une stabilité politique et économique, le niveau du développement humain, sa localisation et son positionnement stratégique sur les axes dynamiques des relations économiques internationales.

Le Cap-Vert présente , aussi, un grand potentiel de croissance pour un développement durable dans le cadre d'un important investissement pour l'accélération des réformes, et la modernisation du développement du marché intérieur à travers la transformation du pays en un centre d'excellence de prestation de services à l'économie de circulation dans le moyen Atlantique.

Les principales difficultés qui constituent encore des faiblesses de l'économie Cap-Verdienne se situent au niveau des infrastructures, le contexte des affaires, l'inefficience du marché du travail, le faible développement et la modernisation du marché financier, le potentiel technologique limité, l'exigüité du marché national, la lenteur dans la modernisation et la mise en œuvre des réformes.

En matière de gouvernance des entreprises, l'économie Cap-Verdienne enregistre d'excellents résultats. Elle bénéficie d'une haute productivité, d'une politique macro-

économique prudente et d'une bonne stabilité macro-économique par rapport aux autres pays de l'Afrique sub-saharienne à économie de faible rendement.

Cependant, le Cap-Vert fait toujours face aux problèmes liés à l'exportation. Bien qu'une telle situation s'explique par des raisons structurelles, tels que l'isolement géographique et la présence d'un grand nombre de petites et de micro-entreprises, le Cap-Vert continue à exporter très peu, comparé à d'autres économies similaires.

### **iii) Dans le domaine du développement socio-économique**

L'analyse des principaux indicateurs économiques et sociaux montre que le Cap-Vert a connu un développement progressif, qui s'est traduit, aussi, dans l'amélioration de l'indice de Développement Humain, de la réduction de la pauvreté et la diminution des inégalités sociales. La bonne performance économique du pays, malgré les vicissitudes connues et qui proviennent, d'une part, de la crise économique et financière mondiale et, d'autre part, de la fragilité structurelle de l'économie Cap-Verdienne et de sa forte dépendance de l'aide au développement et de l'investissement étranger, a permis à l'Etat de réaliser d'importants investissements publics, soit dans le domaine de l'infra-structuration économique, soit en termes d'investissements sociaux, notamment dans l'éducation, la santé et la protection sociale.

En effet, dans le domaine de l'éducation, le Cap-Vert a réussi au niveau de l'enseignement de base à faire en sorte que tous les enfants en âge scolaire puissent intégrer l'enseignement et qu'il y ait une parité effective de genre au niveau de cet ordre d'enseignement. Dans l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation a augmenté de façon progressive, approchant les 70%, avec une présence de filles relativement supérieure à celle des garçons. Dans l'enseignement supérieur, on a enregistré, aussi, une croissance significative avec la création de nouvelles institutions d'enseignement supérieur. On évalue le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur autour de 10%.

Dans le domaine de la santé, l'élargissement et la déconcentration des services de santé, ainsi que l'amélioration des infrastructures d'assainissement de base, ont permis que les principaux indicateurs de santé aient connu une progression. Ainsi, les taux de mortalité infantile, de mortalité maternelle, et de mortalité, en général, ont connu de façon durable un recul.

Les défis qui se posent actuellement sont liés aux implications de la transition épidémiologique que le pays traverse vers le système national de santé, en termes de coût et, aussi, le besoin de qualification du personnel de santé pour le traitement spécialisé de maladies chroniques, et aussi, en termes d'équipements et autres moyens de diagnostic et de traitement.

La permanence des conditions sanitaires précaires liée l'habitabilité, ainsi qu'à l'assainissement pour une frange non négligeable des populations des périphéries urbaines et du milieu rural, exige que les soins de santé primaires tiennent compte des

possibilités d'expansion de maladies transmissibles, notamment, certaines épidémies comme la dengue, qui a fait son apparition récemment.

L'incidence de pauvreté et des inégalités sociales a connu un recul entre 2001/2002 et 2007, résultant de politiques sociales et de ressources adéquates. En effet, la pauvreté a reculé durant la période en revue, de huit pourcent, se situant actuellement autour de 26%, un taux qui demeure élevé.

Le niveau de chômage demeure élevé, frappant surtout les jeunes et les femmes. Les données de l'IEFP indiquent un taux de chômage de 17%, bien que la nouvelle méthodologie de calcul du chômage récemment mise en place par l'Institut National de Statistiques situe le chômage autour de 11%.

Les politiques actives d'emplois n'ont pas encore répondu de façon adéquate aux besoins du marché, et n'ont pas réussi à créer le nombre de postes de travail nécessaires à la quantité de main-d'œuvre qui chaque année envahit le marché du travail. Ainsi, les initiatives individuelles ou collectives de création d'entreprises économiques et de création d'emplois rencontrent quelques difficultés, notamment, en termes d'accès au financement. L'accès au crédit pour les micro-entreprises formalisées ou non s'est révélé difficile. Les institutions de micro-financement, généralement rattachées aux Organisations Non Gouvernementales ou associations communautaires, ont suppléé en partie, les besoins de l'économie. Toutefois, les limitations financières et de ressources humaines pour gérer les portefeuilles de crédit ont constitué un facteur limitant.

Les faibles niveaux de rendement alliés aux prix élevés, ont conditionné l'accès des populations pauvres des zones rurales aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, nonobstant les actions menées par le gouvernement et qui sont liées à la création de centres multimédias dans les zones rurales, les places virtuelles avec accès gratuit à Internet et plus, récemment, le financement pour l'acquisition d'ordinateurs.

Dans le domaine de la participation des femmes au niveau des sphères de prise de décisions, la situation demeure précaire. En effet, à l'exception de la parité au niveau de l'exécutif gouvernemental et de l'administration publique, la présence des femmes à des postes décisionnels au niveau du Parlement, des collectivités locales, des syndicats, des institutions patronales, des ONG et associations communautaires est marginale.

## **9. Recommandations**

L'analyse de la situation du Cap-Vert en termes de gouvernance, nonobstant les avancées enregistrées dans les différents domaines, exige un effort de consolidation et de suivi permanent, dans un contexte de rapides et profondes mutations internationales auxquelles la capacité de prévision et de prévention ne sont faciles ni évidentes. La crise économique et financière des deux dernières années de la première décennie du nouveau

millénaire en est la preuve évidente, avec des impacts qui bien que mitigés, sont réels sur l'économie et les finances nationales. Plus récemment, les émeutes populaires en Afrique du Nord et dans certains pays du Moyen Orient sont venues corroborer l'affirmation formulée, précédemment. Compte tenu de la vulnérabilité économique du pays, et de sa forte dépendance de l'extérieur, due à son intégration dans l'économie mondiale globalisée, les défis d'une gouvernance transparente et intelligente sont fondamentaux.

Ainsi, partant de l'analyse développée sur ses quatre (04) axes, et compte tenu des objectifs et des axes stratégiques retenus, tant au niveau régional que national, quelques recommandations sont formulées en direction des décideurs et planificateurs.

### **Dans le domaine de la gouvernance politique et démocratique**

Nonobstant les avancées obtenues dans le processus de démocratisation et une situation positive du Cap-Vert, en termes de pratiques de bonne gouvernance politique, vérifiable sur la scène africaine, le pays doit faire face et tenter de surmonter certaines lacunes qui rendent difficiles l'atteinte d'une meilleure pratique et d'une performance démocratique, qui passent par les aspects suivants :

- Prévenir des Conflits au Sein de l'Etat
  - Des études plus approfondies sur les causes de l'augmentation de la criminalité et du renforcement de la lutte contre la criminalité à travers des politiques claires contre l'insécurité urbaine.
  
- Renforcer la Démocratie Constitutionnelle, la Compétition Politique et la Liberté de Choix
  - Installation d'instances juridico-institutionnelles et renforcement de capacités institutionnelles nécessaires à la garantie de la constitutionnalité;
  - Promotion d'une participation plus grande des femmes dans la vie politique, principalement à des positions et charges d'éligibilité et de décisions ;
  - Création des mécanismes d'émulation pour faciliter la participation politique des émigrés.
  
- Promouvoir le respect, la protection et la plénitude des droits économiques, sociaux, culturels , civiques et politiques ;
  - Renforcement de la société civile et de l'associationnisme ;
  - Favoriser la participation de groupes de citoyens dans les élections locales et la conception de politiques et de prises de décisions.

- Consolider la séparation des pouvoirs et garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire et un parlement efficace
  - Renforcement de l'efficacité et de la productivité des tribunaux et du parlement ;
  - Rapprochement des députés des citoyens/électeurs ;
  - Favoriser une plus grande interaction entre le citoyen et le pouvoir législatif.
  
- Assurer l'efficacité et la responsabilisation des autorités et des agents publics
  - Renforcement et consolidation de mesures pour la reddition de comptes des acteurs publics;
  - Favoriser le contrôle des acteurs publics par le pouvoir public, les citoyens et la société civile.
  
- Lutter contre la corruption au niveau de la sphère politique
  - Créer et favoriser la mise en place d'institutions de lutte contre la corruption et de normes de consolidation des mesures de promotion de la transparence des actes, des ressources et des biens des hommes politiques ;
  - Réalisation de manière systématique d'études pouvant déterminer la dimension effective de la corruption dans les affaires publiques ;
  - Création au niveau des Universités d'un Observatoire sur la Gouvernance.
  
- Promouvoir le respect, la protection et la plénitude des droits de la femme
  - Renforcement de politiques de lutte contre l'inégalité basée sur le genre et promotion du respect des droits de la femme ;
  - Lutte contre la violence faite aux femmes et promotion de la participation politique des femmes à travers l'imposition de barrières rendant difficiles leur présence à des positions partisans et à des positions d'éligibilité sur les listes des candidatures.
  
- Promouvoir le respect, la protection et la plénitude des droits de l'enfant, de l'adolescent et des groupes vulnérables.
  - Renforcement de la promotion de politiques d'intégration et d'implication des jeunes et sensibilisation au respect des droits des enfants.

## **Dans le domaine de la gouvernance économique**

- Promouvoir les politiques macro-économiques qui appuient le développement durable
  - Renforcer le cadre de politiques économiques à long terme, assumées de façon consensuelle par les principaux acteurs économiques et politiques ;
  - Développement d'une nouvelle approche de financement des petites et moyennes entreprises ;
  - Amélioration de la performance du secteur de l'énergie. L'électricité demeure l'un des plus grands obstacles à la promotion du développement entrepreneurial et économique au Cap-Vert.
  
- Mettre en œuvre des politiques économiques gouvernementales qui soient transparentes, prévisibles et crédibles.
  - Elargir le processus de discussion et d'adoption des politiques macro-économiques au siège du Conseil de Concertation Sociale, dans une perspective de moyen et long terme ;
  - Partager avec tous les acteurs politiques, économiques et sociaux les principales études macro-économiques et les analyses de conjoncture.
  
- Promouvoir une gestion saine des finances publiques
  - Développement de politiques adéquates d'endettement intérieur et extérieur ;
  - Développement de programmes d'investissement publics qui ne compromettent pas l'équilibre des comptes publics.
  
- Combattre la corruption et le blanchiment de capitaux
  - Renforcement des mécanismes de prévention du blanchiment de capitaux ;
  - Renforcement des mécanismes de lutte et d'incrimination de la corruption.
  
- Accélérer l'intégration régionale, en participant à l'harmonisation des politiques monétaires, commerciales et d'investissement entre les Etats membres ;
  - Développement d'un contexte des affaires qui facilite le partenariat entre les acteurs économiques régionaux ;
  - Mise en place de mécanismes d'harmonisation des tarifs douaniers communs;

- Amélioration des services portuaires maritimes ;
- Réduire les barrières commerciales et douanières. Bien que le Cap-Vert possède un régime commercial libéral, ses tarifs sont encore supérieurs aux normes internationales.

### **Dans le domaine de la Gouvernance des Entreprises**

- Instituer un contexte propice et un cadre réglementaire efficace
  - Renforcement des mécanismes de facilitation de l'activité économique et des entreprises ;
  - Révision des mécanismes légaux et normatifs qui rendent difficile l'activité économique ;
  - Réduction du coût du travail. Le coût relatif de la productivité du travail demeure très élevé. Pour rendre les entreprises plus compétitives sur les marchés internationaux, le gouvernement doit initier des réformes pour rendre les lois sur le travail plus flexibles.
- Permettre aux entreprises de remplir leurs obligations citoyennes par rapport aux droits humains, les responsabilités sociales et la gestion durable de l'environnement
  - Développement d'activités de sensibilisation des entreprises au respect des droits humains, la responsabilité sociale et la soutenabilité de l'environnement.
- Promouvoir l'adoption de codes de bonne conduite éthique dans la pratique des affaires par l'entreprise engagée dans l'atteinte des objectifs de l'organisation.
  - Permettre aux Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services d'adopter des codes de conduite pour les entreprises.
- S'assurer que les sociétés traitent toutes les parties prenantes (actionnaires, employés, communautés, fournisseurs et clients) d'une manière juste et équitable
  - Révision du Code des Sociétés Commerciales en vue d'assurer l'équité entre les parties intervenant dans les affaires.
- Garantir la responsabilité des sociétés et des administrateurs



- Révision du Code des Sociétés Commerciales en vue d'engager les responsabilités des administrateurs et des gérants.

### **Dans le domaine du développement socio-économique**

- Dans le domaine du développement socio-économique, l'analyse des principaux indicateurs, conformément aux domaines d'analyse retenus, permet de formuler les recommandations suivantes, pour chaque objectif retenu :
- Promouvoir l'auto-dépendance dans le développement et créer les conditions pour un développement autocentré ;

La soutenabilité du processus de développement que le pays a connu dans le contexte postcolonial passe par des politiques macro-économiques inductrices , d'une part, d'investissements publics et privés, et d'autre part , d'interventions dans des secteurs porteurs d'emplois et de ressources capables de permettre aux citoyens une amélioration progressive dans l'accès aux services essentiels.

Dans ce cadre, il faut une forte valorisation des entreprises économiques qui mettent l'accent sur l'environnement, la solidarité et dont la valeur ajoutée peut, indubitablement, contribuer au renforcement du développement endogène de l'économie nationale. Ainsi, le renforcement de l'appui au secteur privé national , ainsi qu'aux entreprises et initiatives économiques dirigé par les familles urbaines, ainsi qu'aux organisations et associations communautaires de base , est fondamental pour le développement économique du pays et peut avoir un impact réel et effectif sur les conditions de vie des citoyens.

- Accélérer le développement socio-économique pour atteindre le développement durable et l'éradication de la pauvreté ;

Il est nécessaire, d'une part , de développer des programmes de qualification technique et professionnelle qui répondent de manière effective aux besoins du marché du travail, condition essentielle de l'employabilité des jeunes et des femmes. Dans le domaine de l'auto-emploi, il faut assurer le développement de mécanismes et d'instruments de financement à des coûts accessibles aux projets d'entrepreneurs individuels et collectifs, ainsi qu'un programme d'assistance technique dans les domaines de la gestion, de la production et de la commercialisation.

Le renforcement des mécanismes de financement des activités économiques génératrices de revenus réalisées au niveau des communautés locales et régionales est

fondamental, étant nécessaire à cet effet, d'augmenter les fonds destinés aux institutions de micro-finance. Dans cette perspective, le démarrage des activités de la Banque Sociale peut se révéler important.

- Renforcer les politiques, les dispositifs d'approvisionnement et les produits dans les domaines clé du développement social (y compris l'éducation pour tous), la lutte contre le VIH/Sida et autres maladies transmissibles ;

L'élargissement de programmes de santé préventive doit être mis en équation, en visant la réduction de l'incidence de morbidité de maladies transmissibles ou celles qui peuvent être prévenues par des pratiques d'hygiène adéquates. L'éducation à la santé doit faire partie des interventions socio-éducatives, notamment, dans la prévention des maladies sexuellement transmissibles et le VIH-SIDA.

Dans le domaine de l'éducation, il est nécessaire de procéder au renforcement des programmes, visant à assurer le maintien des enfants, des adolescents et des jeunes dans le système éducatif, réduisant, ainsi, le taux d'abandon.

- Assurer un accès facile à l'eau, à l'énergie, aux finances, (y compris le micro-financement), aux marchés et aux TIC à tous les citoyens, en particulier, aux pauvres des zones rurales ;

L'élargissement des programmes d'accès aux TIC doit être poursuivi, notamment, l'accès aux ordinateurs et à Internet en faveur des populations les plus démunies des centres urbains et du milieu rural. L'extension des places numériques et des Lan-House dans les quartiers périphériques des centres urbains et des milieux ruraux, et profitant aux centres de jeunesse, aux centres d'extension rurale et les centres communautaires, est fondamentale pour le programme d'inclusion numérique.

Dans le cadre du programme d'extension des centres TIC et des places numériques, il est urgent de mettre en œuvre des mesures pouvant conduire à la réduction des coûts de télécommunications qui demeurent très élevés comparés à ceux des pays de la sous-région.

- Obtenir des avancées dans le domaine de l'égalité et de l'équité entre les sexes notamment l'accès égal des jeunes filles à l'éducation à tous les niveaux ;

A tous les niveaux de l'enseignement, le Cap-Vert a déjà atteint l'équité de genre, car, il y a mêmes des situations de suprématie des femmes (enseignement secondaire et supérieur). De la même façon, on constate que l'abandon et le redoublement sont plus

élevés parmi les garçons et les jeunes ; il s'avère nécessaire, par conséquent, d'initier des actions spécifiques visant à inverser cette tendance.

Dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, il est urgent de mettre en œuvre des actions visant, d'une part, une plus grande valorisation de ce secteur et, d'autre part, la non sexisation des professions associées aux cours techniques et professionnels.

Ainsi, il s'avère important de développer des actions visant à lutter contre la discrimination dans le monde du travail, contre la violence basée sur le genre et la sous-représentation de la femme dans la sphère publique et dans les espaces de prise de décisions.

- Encourager une large participation de toutes les parties prenantes dans le développement et à tous les niveaux ;

On constate l'absence de mécanismes institutionnels formels et formalisés de participation des différents *stakeholders* dans le processus de définition de politiques, de programmes et de projets de développement, ainsi que dans leur mise œuvre, leur suivi et évaluation. Ainsi, il est recommandé, tant au niveau gouvernemental (y compris au niveau sectoriel), que régional et municipal, que soient construits des espaces institutionnels de dialogue, de consensualisation, de définitions de politiques et de programmes qui soient plus effectifs, plus élargis et plus représentatifs que le Conseil Economique et Social (en particulier le Conseil de Concertation Sociale)

Au-delà de ces recommandations, il convient, dans le domaine de la production d'indicateurs, que les données statistiques produites soient discriminées par sexe, condition essentielle pour l'élaboration de l'analyse de genre. Ainsi, il existe encore des domaines du développement économique pour lesquels il n'y a pas de données statistiques ; il est donc urgent d'accorder une attention particulière aux organes producteurs de statistiques nationales et sectorielles. Dans ce cadre, on doit particulièrement prêter attention aux données économiques par île et municipalité (PIB, PIB per capita, IDH, Indice de Gini, etc.). Ainsi, il n'existe pas de système d'enregistrement organisé sur la participation des Organisation de la Société Civile dans les processus de définition, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques économiques et sociales. Dans ce cadre, il serait recommandé de procéder à l'introduction de mécanismes de systématisation de ce type d'information par des organes gouvernementaux.

## Références bibliographiques

Afrosondagem/ Economic Commission for Africa. 2008, Evaluation et Suivi des progrès relative à la bonne gouvernance en Afrique. Cap-Vert 2007. Praia.

Afrobarometer/Afrosondagem (Rodrigues, Francisco; Reis Deolinda & Semedo, José (orgs.). 2005. *Attitudes par rapport à la qualité de la démocratie au Cap-Vert*, Cap-Vert/Praia.

Afrobarometer/Afrosondagem (Rodrigues, Francisco; Reis, Deolinda & Semedo, José (orgs.). 2008. *La qualité de la Démocratie et de la Gouvernance au Cap-Vert*, Cap-Vert Praia.

Assemblée Nationale. 2009, *Annuaire Parlementaire 2008/2009*, Assemblée Nationale.

Banque Africaine de Développement. Country Strategy Paper 2009-2012.

Banque Mondiale. Cap-Vert – Diagnostic de la Pauvreté, Banque Mondiale en collaboration avec l’Institut National de Statistiques et le Ministère des Finances et de l’Administration Publique.

Bordonaro, Lorenzo. 2010, *Sémantique de la violence juvénile et répression policière au Cap-Vert*, Revista Direito e Cidadania, Ano XI, N. 30, V Numéro Special, p.169-190, Praia.

Cap-Vert. 2007, *Programme du Gouvernement pour la VII<sup>ème</sup> Législature, 2006-2011*, Praia.

CCS-SIDA. Plan Stratégique de Lutte contre le Sida Plano, Praia, sd.

Constitution de la République du Cap-Vert, Mário Silva (Org). 2010. Praia, Imprimerie Nationale du Cap-Vert.

Commission Nationale des Elections. *Rapport d’Activités 2008*, Praia, Commission Nationale des Elections /Commission Nationale aux Droits Humains et à la Citoyenneté, Praia.

Commission Nationale des Elections. 2010 Guide du Citoyen Electeur, Praia, Commission Nationale des Elections / Commission Nationale aux Droits Humains et à la Citoyenneté, Praia.

Conseil Supérieur de la Magistrature Judiciaire. 2010 *Rapport Sur la Situation de la Justice*, Praia.

Custódio, Giordano & Magalhães, José (Org). 2005. *Efficacité et Transparence du Parlement à l'Ère du Numérique*. Cap-Vert/Praia, PNUD/Assemblée Nationale, Praia.

Dahl, Robert A. *Sur la Démocratie*. 2001, Brasília, Editora UnB,

Évora, Roselma. *Cap-Vert: L'ouverture politique et la transition vers la Démocratie*. 2001, Thèse (Master), Département des Sciences Politiques de l'Université de Brasília.

Furtado, Cláudio, Rosabal, Maritza e Borges, Osvaldo. Dans la Presse. *Genre en Afrique, Indice de développement de la Condition Féminine*, Praia.

GEP do MEES. *Statistiques de l'Education*. Praia, MEES, sd.

GEP do MS. *Statistiques de la Santé*. Praia, MS, 2004 et 2005.

Gomes, Óscar, 2010, Praia. *Entretien avec Jorge Montezinho*. Journal Expresso das Ilhas, N. 462.

ICIEG. 2007, *Le Cap-Vert et la CEDAW, rapport à la Convention de toutes les Formes de Discrimination faite aux Femmes et Documents Connexes*. Praia, Institut Cap-Verdien pour l'Égalité des Genres.

Hopffer Almada, David. 2002, *La Question présidentielle au Cap-Vert*, Praia.

Koudawo, Fafali. 2001, *Le Cap-Vert et la Guinée-Bissau : De la Démocratie Révolutionnaire à la Démocratie Libérale*, INEP, Bissau.

Lima, Aristides. *La réforme politique au Cap-Vert, du paternalisme à la modernisation de l'Etat*, Praia, Edition de l'auteur/Fondation Friedrich Ebert.

Institut à l'Emploi et la Formation Professionnelle. *Enquête Semestrielle sur l'Emploi*. Praia, 2007.

Institut à l'Emploi et la Formation Professionnelle. *Rapport de Synthèse des principaux Résultats de l'Enquête sur l'Emploi*, IEFPP, 2008.

Institut National de Statistiques. *IIIème Recensement Entrepreneurial*. Praia, INE.

Institut National de Statistiques. *QUIBB2006*, Praia, INE, 2006.

Institut National de Statistiques. QUIBB2007. Praia, INE, 2007.

Institut National de Statistiques. Enquête Démographique et de Santé de la Reproduction II. Praia, INE, 2005.

Institut National de Statistiques. Profil de la Pauvreté. Praia, INE, 2004.

Institut National de Statistiques. Le Profil de la Pauvreté au Cap-Vert – IDRDF 2001/2002, INE, 2004.

Institut National de Statistiques. Questionnaire Unifié des Indicateurs de base du Bien-être (QUIBB 2007), Praia, INE, 2008.

Institut National de Statistiques. Cartographie du Développement Humain et de la Pauvreté Humaine au Cap-Vert, Nations Unies, INE.

Ministère des Finances. Rapports sur les progrès réalisés pour atteindre les ODM. Praia, DGP, mai 2009.

Lima, Redy. 2010, *Thugs, victimes et/ou agents de la violence*, Revista Direito e Cidadania, Ano XI, N. 30, V Numéro Special, p.191-220, Praia.

Meysn, Peter. v. 13, n. 3, 2002. *Cape Verde: an african exception*. Journal of Democracy.

Ministère de l'Administration Interne/Direction Générale de l'Administration des Elections. 2007, *Etude Sociologique sur les Elections législatives et Présidentielles*, 2001 et 2006. DGAE/Afrosondagem.

Ministère des Finances. Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DCERP I et II), Praia, 2008.

Ministère des Finances et de l'Administration Publique. Garanties des Individus. Collection de Législation, Praia, 2006.

Ministère Public. 2010, *Rapport 2009*. Praia, Parquet général de la République.

Pina, Leão Jesus. *Valeurs, Culture, Politique et Démocratie au Cap-Vert : entre au formel et recul au particulier*. 2010, Separata, Revista Direito e Cidadania, Ano X, N. 29, p. 95-142, Praia.

Plateforme des ONG du Cap-Vert. 200? *Guide des ONG du Cap Vert*. Praia, Plateforme des ONG du Cap Vert.

Putnam, Robert. 1993, *Making Democracy Work: civic traditions in modern Italy*. Edition Princeton University Press.

Rodrigues, Francisco. Typologie de la Corruption au niveau des Douanes au Cap-Vert. In: *Les méandres de la Politique Extra-partisane au Cap-Vert: Essais Sociologiques*. Collection. Orgs Anjos, José Carlos e Baptista, Marcelo Quintino Galvão. Editions Uni-CV, Praia, 2010.

Silva, Mário. 2007a, *Code Electoral Annoté*. 2<sup>ème</sup> Edition, Praia.

Silva, Mário. 2007b, *Les Constitutions du Cap-Vert et les Textes Historiques de Droit Constitutionnel Cap-Verdien*. Edition de l'Auteur, Praia.

## Annexes

### LISTE DES TRAITES ET ACCORDS INTERNATIONAUX DU CAP-VERT

Domaine	Titre
Terrorisme	Convention Internationale pour la Suppression du Financement du Terrorisme
Terrorisme	Convention Internationale pour la Répression d'Attentat Terroriste à la Bombe
Droits Humains	Protocole Facultatif de la Convention sur les Droits de l'Enfant relatifs à la Participation des Enfants dans les Conflits armés
Droits Humains	Protocole Facultatif de la Convention sur les Droits de l'Enfant relatifs à la Traite d'Enfants, à la Prostitution et à la Pornographie Infantile
Droits Humains	Convention Internationale contre la prise d'Otages adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 17 décembre 1979
Droits Humains	Protocole sur la Répression d'Actes Illicites de Violence
Droits Humains	Convention sur la Répression des Crimes contre des Personnes Internationalement Protégées, y compris des Agents Diplomatiques, adoptée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies le 14 décembre 1979
Terrorisme	Convention sur le Marquage des Explosifs Plastiques pour Effets de Détection, signée à Montréal le 10 mars 1991
Terrorisme	Protocole pour la Suppression des Actes Illégaux de la Sécurité des Plateformes Fixes situées sur le Plateau Continental, fait à Rome le 10 mars 1998
Droits Humains	Convention sur la Suppression des Actes Illicites contre la Sécurité de la Navigation Maritime, adoptée à Rome le 10 mars 1998
Terrorisme	Convention sur la Protection Physique de Matériaux Nucléaires, signée à Vienne le 3 mars 1980
Consulaire	Convention internationale relative à la Délivrance de certificats multilingues d'Actes d'Etat civil (Vienne 09/08/1976)
Diplomatique	Convention sur les Relations Diplomatiques, Vienne 1961
Consulaire	Convention sur les Relations Consulaires, Vienne 1963
Désarmement	Convention d'Ottawa sur l'Interdiction d'utilisation, de Fabrication, de Stockage et de Transfert de Mines Anti personnelles et sur leur



	destruction
Judiciaire	Convention des Nations Unies sur le Recouvrement d'Aliments à l'Étranger
Maritime	Convention des Nations Unies sur le Transport de Marchandises par Mer, signée à Hambourg 31/03/1978
Droits Humains	Convention internationale sur l'Élimination de toutes Formes de Discrimination Raciale
Droits Humains	Convention internationale sur l'abolition et la répression du crime d'apartheid.
Droits Humains	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination contre les Femmes
Liaison	Accord sur la Création du Fonds Commun des Produits de Base
Liaison	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (Montego Bay 10/12/1982)
Liaison	Convention Relative à la Création d'un Conseil de Coopération Douanière et 'Annexe, fait à Bruxelles le 15/12/1950, Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 12/10/84
Drogue	Convention des Nations Unies contre le Trafic Illicite de Stupéfiants et de Substances psychotropes du 19 /12/1988
Liaison	Adhésion au Bureau Intergouvernemental de l'informatique
Droits Humains	Convention sur les Droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20/11/1989
Environnement	Convention Cadre des Nations Unies sur les Mutations Climatiques, signée à New York, le 05/09/1992
Environnement	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les Pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la Désertification, en particulier en Afrique 17/07/1994
Droit Humanitaire	Convention des Nations Unies relative au Statut des Réfugiés, de 1951
Droit Humanitaire	Protocole relatif au Statut des Réfugiés
Droits Humains	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
Droits Humains	Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels
Droits Humains	Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
Droits Humains	Second Protocole Additionnel au Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques en vue de l'abolition de la Peine de Mort
Droits Humains	Convention sur la Torture et autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Dégradants (10/12/1984)
Drogue	Convention Unique sur les Stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972
Drogue	Convention de 1972 sur les Substances Psychotropes
Travail	Convention Internationale sur la Protection des Droits des Travailleurs Migrants et des membres de leurs familles

Désarmement	Convention sur l'interdiction d'Utiliser des Techniques de Modification de l'Environnement à des fins Militaires ou toutes autres Fins Hostiles
Désarmement	Convention Relative à l'Interdiction ou à la Limitation de l'usage de certaines Armes Classiques qui peuvent être considérées comme des causes d'Effets Traumatismes Excessifs ou survenant sans discrimination ou de dommages (protocoles respectifs)
Désarmement	Traité sur l'Interdiction Complète des Essais Nucléaires
Désarmement	Convention sur l'Interdiction de l'Emploi, du Stockage, de la Production et du Transfert des Mines Anti personnelles et sur leur Destruction
Judiciaire	Statut de la Cour Pénale Internationale
Education	Protocole d'Accord entre le Cap-Vert et les partenaires de l'éducation pour tous du Cap-Vert
Terrorisme	Convention Internationale sur la suppression du Financement du Terrorisme
Terrorisme	Convention Internationale sur la Répression d'Attentats Terroristes à la Bombe
Droits Humains	Protocole facultatif à la Convention sur les Droits de l'enfant relatifs à la participation des Enfants dans les Conflits Armés
Droits Humains	Protocole facultatif à la Convention sur les Droits de l'Enfant relatifs à la Traite des Enfants, la prostitution et la Pornographie Infantile
Droits Humains	Convention Internationale sur la Prise d'otages adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies , le 17 décembre 1979
Droits Humains	Protocole sur la Répression d'Actes illicites Violents
Droits Humains	Convention sur la Répression des Crimes contre des personnes internationalement Protégées, y compris les Agents diplomatiques, adoptée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies , le 14 décembre 1979
Terrorisme	Convention sur le Marquage des Explosifs Plastiques à l'effet de Détection, signée à Montréal le 10 mars 1991
Terrorisme	Protocole sur la Suppression d'Actes Illicites contre la Sécurité des plates-formes fixes situées sur le Plateau Continental, signé à Rome le 10 mars 1998
Droits Humains	Convention sur la Suppression d'Actes Illicites contre la Sécurité de la Navigation Maritime, adoptée à Rome le 10 mars 1998
Terrorisme	Convention sur la protection physique de Matériaux Nucléaires, signée à Vienne le 3 Mars 1980